# L'ABBESSE

# DE CASTRO.

Palerme, 15 septembre 1838.

## I.

Le mélodrame nous a montré si souvent les brigands italiens du XVI^e siècle, et tant de gens en ont parlé sans les connaître, que nous en avons maintenant les idées les plus fausses. On peut dire en général que ces brigands furent *l'opposition* contre les gouvernemens atroces qui, en Italie, succédèrent aux républiques du moyen-âge. Le nouveau tyran fut d'ordinaire le citoyen le plus riche de la défunte république, et pour séduire le bas peuple il ornait la ville d'églises magnifiques et de beaux tableaux. Tels furent les Polentini de Ravenne, les Manfredi de Faenza, les Riario d'Imola, les Cane de Vérone, les Bentivoglio de Bologne, les Visconti de Milan, et, enfin, les moins belliqueux et les plus hypocrites de tous, les Médicis de Florence. Parmi les historiens de ces petits états, aucun n'a osé raconter les empoisonnemens et assassinats sans nombre ordonnés par la peur qui tourmentait ces petits tyrans; ces graves historiens étaient à leur solde. Considérez que chacun de ces tyrans connaissait personnellement chacun des républicains dont il savait être exécré (le grand duc de Toscane Côme, par exemple, connaissait Strozzi), que plusieurs de ces tyrans périrent par l'assassinat, et vous comprendrez les haines

profondes, les méfiances éternelles qui donnèrent tant d'esprit et de courage aux Italiens du XVI^e siècle et tant de génie à leurs artistes. Vous verrez ces passions profondes empêcher la naissance de ce préjugé assez ridicule qu'on appelait *l'honneur*, du temps de M^me de Sévigné, et qui consiste surtout à sacrifier sa vie pour servir le maître dont on est né le sujet et pour plaire aux dames. Au XVI^e siècle, l'activité d'un homme et son mérite réel ne pouvaient se montrer en France, et conquérir l'admiration, que par la bravoure sur le champ de bataille ou dans les duels; et, comme les femmes aiment la bravoure et surtout l'audace, elles devinrent les juges suprêmes du mérite d'un homme. Alors naquit *l'esprit de galanterie* qui prépara l'anéantissement successif de toutes les passions et même de l'amour, au profit de ce tyran cruel auquel nous obéissons tous : la vanité. Les rois protégèrent la vanité et avec grande raison; de là l'empire des rubans.

En Italie, un homme se distinguait par *tous les genres* de mérite, par les grands coups d'épée comme par les découvertes dans les anciens manuscrits : voyez Pétrarque, l'idole de son temps; et une femme du XVI^e siècle aimait un homme savant en grec autant et plus qu'elle n'eût aimé un homme célèbre par la bravoure militaire. Alors on vit des passions et non pas l'habitude de la galanterie. Voilà la grande différence entre l'Italie et la France, voilà pourquoi l'Italie a vu naître les Raphaël, les Giorgion, les Titien, les Corrége, tandis que la France produisait tous ces braves capitaines du XVI^e siècle, si inconnus aujourd'hui et dont chacun avait tué un si grand nombre d'ennemis.

Je demande pardon pour ces rudes vérités. Quoi qu'il en soit, les vengeances atroces et *nécessaires* des petits tyrans italiens du moyen-âge concilièrent aux brigands le cœur des peuples. On haïssait les brigands quand ils volaient des chevaux, du blé, de l'argent, en un mot, tout ce qui leur était nécessaire pour vivre; mais au fond le cœur des peuples était pour eux; et les filles du village préféraient à tous les autres le jeune garçon qui, une fois dans la vie, avait été forcé d'*andar alla machia*, c'est-à-dire de fuir dans les bois et de prendre refuge auprès des brigands à la suite de quelque action trop imprudente.

De nos jours encore tout le monde assurément redoute la rencontre des brigands; mais subissent-ils des châtimens, chacun les plaint. C'est que ce peuple si fin, si moqueur, qui rit de tous les écrits publiés sous la censure de ses maîtres, fait sa lecture habituelle de

petits poëmes qui racontent avec chaleur la vie des brigands les plus renommés. Ce qu'il trouve d'héroïque dans ces histoires, ravit la fibre artiste qui vit toujours *dans les basses classes,* et, d'ailleurs, il est tellement las des louanges officielles données à certaines gens, que tout ce qui n'est pas officiel en ce genre va droit à son cœur. Il faut savoir que le bas peuple, en Italie, souffre de certaines choses que le voyageur n'apercevrait jamais, vécût-il dix ans dans le pays. Par exemple, il y a quinze ans, avant que la sagesse des gouvernemens n'eût supprimé les brigands (1), il n'était pas rare de voir certains de leurs exploits punir les iniquités des *gouverneurs* de petites villes. Ces gouverneurs, magistrats absolus dont la paie ne s'élève pas à plus de vingt écus par mois, sont naturellement aux ordres de la famille la plus considérable du pays, qui, par ce moyen bien simple, opprime ses ennemis. Si les brigands ne réussissaient pas toujours à punir ces petits gouverneurs despotes, du moins ils se moquaient d'eux et les bravaient, ce qui n'est pas peu de chose aux yeux de ce peuple spirituel. Un sonnet satirique le console de tous ses maux, et jamais il n'oublia une offense. Voilà une autre des différences capitales entre l'Italien et le Français.

Au XVIe siècle, le gouverneur d'un bourg avait-il condamné à mort un pauvre habitant en butte à la haine de la famille prépondérante, souvent on voyait les brigands attaquer la prison et essayer de délivrer l'opprimé. De son côté, la famille puissante, ne se fiant pas trop aux huit ou dix soldats du gouvernement chargés de garder la prison, levait à ses frais une troupe de soldats temporaires. Ceux-ci, qu'on appelait des *bravi*, bivouaquaient dans les alentours de la prison, et se chargeaient d'escorter jusqu'au lieu du supplice le pauvre diable dont la mort avait été achetée. Si cette famille puissante comptait un jeune homme dans son sein, il se mettait à la tête de ces soldats improvisés. Cet état de la civilisation fait gémir la morale, j'en conviens; de nos jours on a le duel, l'ennui, et les juges ne se vendent pas; mais ces usages du XVIe siècle étaient merveilleusement propres à créer des hommes dignes de ce nom.

Beaucoup d'historiens, loués encore aujourd'hui par la littérature routinière des académies, ont cherché à dissimuler cet état de choses qui, vers 1550, forma de si grands caractères. De leur temps, leurs

(1) Gasparone, le dernier brigand, traita avec le gouvernement en 1826; il est enfermé dans la citadelle de Civita-Vecchia avec trente-deux de ses hommes. Ce fut le manque d'eau sur les sommets des Apennins, où il s'était réfugié, qui l'obligea à traiter. C'est un homme d'esprit, d'une figure assez revenante.

prudens mensonges furent récompensés par tous les honneurs dont pouvaient disposer les Médicis de Florence, les d'Est de Ferrare, les vice-rois de Naples, etc. Un pauvre historien, nommé *Gianone*, a voulu soulever un coin du voile; mais, comme il n'a osé dire qu'une très petite partie de la vérité, et encore en employant des formes dubitatives et obscures, il est resté fort ennuyeux, ce qui ne l'a pas empêché de mourir en prison à quatre-vingt-deux ans, le 7 mars 1758.

La première chose à faire, lorsque l'on veut connaître l'histoire d'Italie, c'est donc de ne point lire les auteurs généralement approuvés; nulle part on n'a mieux connu le prix du mensonge, nulle part il ne fut mieux payé (1).

Les premières histoires qu'on ait écrites en Italie, après la grande barbarie du IX[e] siècle, font déjà mention des brigands, et en parlent comme s'ils eussent existé de temps immémorial. Voyez le recueil de Muratori. Lorsque, par malheur pour la félicité publique, pour la justice, pour le bon gouvernement, mais par bonheur pour les arts, les républiques du moyen-âge furent opprimées, les républicains les plus énergiques, ceux qui aimaient la liberté plus que la majorité de leurs concitoyens, se réfugièrent dans les bois. Naturellement le peuple vexé par les Baglioni, par les Malatesti, par les Bentivoglio, par les Médicis, etc., aimait et respectait leurs ennemis. Les cruautés des petits tyrans qui succédèrent aux premiers usurpateurs, par exemple les cruautés de Côme, premier grand-duc de Florence, qui faisait assassiner les républicains réfugiés jusque dans Venise, jusque dans Paris, envoyèrent des recrues à ces brigands. Pour ne parler que des temps voisins de ceux où vécut notre héroïne, vers l'an 1550, Alphonse Piccolomini, duc de Monte-Mariano, et Marco Sciarra dirigèrent avec succès des bandes armées qui, dans les environs d'Albano, bravaient les soldats du pape alors fort braves. La ligne d'opération de ces fameux chefs que le peuple admire encore s'étendait depuis le Pô et les marais de Ravenne jusqu'aux bois qui alors couvraient le Vésuve. La forêt de la Faggiola, si célèbre par leurs exploits, située à cinq lieues de Rome, sur la route de Naples, était le quartier-général de Sciarra, qui, sous le pontificat de Grégoire XIII, réunit quelquefois plusieurs milliers de soldats. L'histoire détaillée de

(1) Paul Jove, évêque de Côme, l'*Arétin* et cent autres moins amusans, et que l'ennui qu'ils distribuent a sauvés de l'infamie. Robertson, Roscoe, sont remplis de mensonges. Guichardin se vendit à Côme I[er], qui se moqua de lui. De nos jours, Coletta et Pignotti ont dit la vérité, ce dernier avec la peur constante d'être destitué, quoique ne voulant être imprimé qu'après sa mort.

cet illustre brigand serait incroyable aux yeux de la génération présente, en ce sens que jamais on ne voudrait comprendre les motifs de ses actes. Il ne fut vaincu qu'en 1592. Lorsqu'il vit ses affaires dans un état désespéré, il traita avec la république de Venise et passa à son service avec ses soldats les plus dévoués ou les plus coupables, comme on voudra. Sur les réclamations du gouvernement romain, Venise, qui avait signé un traité avec Sciarra, le fit assassiner, et envoya ses braves soldats défendre l'île de Candie contre les Turcs. Mais la sagesse vénitienne savait bien qu'une peste meurtrière régnait à Candie, et en quelques jours les cinq cents soldats que Sciarra avait amenés au service de la république furent réduits à soixante-sept.

Cette forêt de la Faggiola, dont les arbres gigantesques couvrent un ancien volcan, fut le dernier théâtre des exploits de Marco Sciarra. Tous les voyageurs vous diront que c'est le site le plus magnifique de cette admirable campagne de Rome, dont l'aspect sombre semble fait pour la tragédie. Elle couronne de sa noire verdure les sommets du mont Albano.

C'est à une ancienne éruption volcanique antérieure de bien des siècles à la fondation de Rome que nous devons cette magnifique montagne. A une époque qui a précédé toutes les histoires, elle surgit au milieu de la vaste plaine qui s'étendait jadis entre les Apennins et la mer. Le Monte-Cavi, qui s'élève entouré par les sombres ombrages de la Faggiola, en est le point culminant; on l'aperçoit de partout, de Terracine et d'Ostie comme de Rome et de Tivoli, et c'est la montagne d'Albano, maintenant couverte de palais, qui, vers midi, termine cet horizon de Rome si célèbre parmi les voyageurs. Un couvent de moines noirs a remplacé, au sommet du Monte-Cavi, le temple de Jupiter Férétrien, où les peuples latins venaient sacrifier en commun et resserrer les liens d'une sorte de fédération religieuse. Protégé par l'ombrage de châtaigniers magnifiques, le voyageur parvient, en quelques heures, aux blocs énormes que présentent les ruines du temple de Jupiter; mais sous ces ombrages sombres, si délicieux dans ce climat, même aujourd'hui, le voyageur regarde avec inquiétude au fond de la forêt; il a peur des brigands. Arrivé au sommet du Monte-Cavi, on allume du feu dans les ruines du temple pour préparer les alimens. De ce point qui domine toute la campagne de Rome, on aperçoit, au couchant, la mer qui semble à deux pas, quoique à trois ou quatre lieues; on distingue les moindres bateaux; avec la plus faible lunette, on compte les hommes qui pas-

sent à Naples sur le bateau à vapeur. De tous les autres côtés, la vue s'étend sur une plaine magnifique qui se termine, au levant, par l'Apennin, au-dessus de Palestrine, et au nord, par Saint-Pierre et les autres grands édifices de Rome. Le Monte-Cavi n'étant pas trop élevé, l'œil distingue les moindres détails de ce pays sublime qui pourrait se passer d'illustration historique, et cependant chaque bouquet de bois, chaque pan de mur en ruine, aperçu dans la plaine ou sur les pentes de la montagne, rappelle une de ces batailles si admirables par le patriotisme et la bravoure que raconte Tite-Live.

Encore de nos jours l'on peut suivre, pour arriver aux blocs énormes, restes du temple de Jupiter Férétrien, et qui servent de mur au jardin des moines noirs, la *route triomphale* parcourue jadis par les premiers rois de Rome. Elle est pavée de pierres taillées fort régulièrement; et, au milieu de la forêt de la Faggiola, on en trouve de longs fragmens.

Au bord du cratère éteint qui, rempli maintenant d'une eau limpide, est devenu le joli lac d'Albano de cinq à six milles de tour, si profondément encaissé dans le rocher de lave, était située Albe, la mère de Rome, et que la politique romaine détruisit dès le temps des premiers rois. Toutefois ses ruines existent encore. Quelques siècles plus tard, à un quart de lieue d'Albe, sur le versant de la montagne qui regarde la mer, s'est élevée Albano, la ville moderne; mais elle est séparée du lac par un rideau de rochers qui cachent le lac à la ville et la ville au lac. Lorsqu'on l'aperçoit de la plaine, ses édifices blancs se détachent sur la verdure noire et profonde de la forêt si chère aux brigands et si souvent nommée, qui couronne de toutes parts la montagne volcanique.

Albano, qui compte aujourd'hui cinq ou six mille habitans, n'en avait pas trois mille en 1540, lorsque florissait, dans les premiers rangs de sa noblesse, la puissante famille Campireali dont nous allons raconter les malheurs.

Je traduis cette histoire de deux manuscrits volumineux, l'un romain, et l'autre de Florence. A mon grand péril, j'ai osé reproduire leur style, qui est presque celui de nos vieilles légendes. Le style si fin et si mesuré de l'époque actuelle eût été, ce me semble, trop peu d'accord avec les actions racontées et surtout avec les réflexions des auteurs. Ils écrivaient vers l'an 1598. Je sollicite l'indulgence du lecteur et pour eux et pour moi.

## II.

« Après avoir écrit tant d'histoires tragiques, dit l'auteur du manuscrit florentin, je finirai par celle de toutes qui me fait le plus de peine à raconter. Je vais parler de cette fameuse abbesse du couvent de la Visitation à Castro, Hélène de Campireali, dont le procès et la mort donnèrent tant à parler à la haute société de Rome et de l'Italie. Déjà, vers 1555, les brigands régnaient dans les environs de Rome, les magistrats étaient vendus aux familles puissantes. En l'année 1572, qui fut celle du procès, Grégoire XIII Buoncompagni monta sur le trône de saint Pierre. Ce saint pontife réunissait toutes les vertus apostoliques; mais on a pu reprocher quelque faiblesse à son gouvernement civil, il ne sut ni choisir des juges honnêtes, ni réprimer les brigands; il s'affligeait des crimes et ne savait pas les punir. Il lui semblait qu'en infligeant la peine de mort, il prenait sur lui une responsabilité terrible. Le résultat de cette manière de voir fut de peupler d'un nombre presque infini de brigands les routes qui conduisent à la ville éternelle. Pour voyager avec quelque sûreté, il fallait être ami des brigands. La forêt de la Faggiola, à cheval sur la route de Naples par Albano, était depuis long-temps le quartier-général d'un gouvernement ennemi de celui de sa sainteté, et plusieurs fois Rome fut obligée de traiter, comme de puissance à puissance, avec Marco Sciarra, l'un des rois de la forêt. Ce qui faisait la force de ces brigands, c'est qu'ils étaient aimés des paysans leurs voisins.

« Cette jolie ville d'Albano, si voisine du quartier-général des brigands, vit naître, en 1542, Hélène de Campireali. Son père passait pour le patricien le plus riche du pays, et, en cette qualité, il avait épousé Victoire Carafa, qui possédait de grandes terres dans le royaume de Naples. Je pourrais citer quelques vieillards qui vivent encore, et ont fort bien connu Victoire Carafa et sa fille. Victoire fut un modèle de prudence et d'esprit; mais, malgré tout son génie, elle ne put prévenir la ruine de sa famille. Chose singulière! les malheurs affreux qui vont former le triste sujet de mon récit, ne peuvent, ce me semble, être attribués, en particulier, à aucun des acteurs que je vais présenter au lecteur : je vois des malheureux, mais, en vérité, je ne puis trouver des coupables. L'extrême beauté et l'ame si tendre de la jeune Hélène étaient deux grands périls pour elle, et font l'excuse de Jules Branciforte, son amant, tout comme

le manque absolu d'esprit de monsignor Cittadini, évêque de Castro, peut aussi l'excuser jusqu'à un certain point. Il avait dû son avancement rapide dans la carrière des honneurs ecclésiastiques à l'honnêteté de sa conduite, et surtout à la mine la plus noble et à la figure la plus régulièrement belle que l'on pût rencontrer. Je trouve écrit de lui qu'on ne pouvait le voir sans l'aimer.

« Comme je ne veux flatter personne, je ne dissimulerai point qu'un saint moine du couvent de Monte-Cavi, qui souvent avait été surpris dans sa cellule, élevé à plusieurs pieds au-dessus du sol, comme saint Paul, sans que rien autre que la grace divine pût le soutenir dans cette position extraordinaire (1), avait prédit au seigneur de Campireali que sa famille s'éteindrait avec lui, et qu'il n'aurait que deux enfans, qui tous deux périraient de mort violente. Ce fut à cause de cette prédiction qu'il ne put trouver à se marier dans le pays, et qu'il alla chercher fortune à Naples, où il eut le bonheur de trouver de grands biens et une femme capable, par son génie, de changer sa mauvaise destinée, si toutefois une telle chose eût été possible. Ce seigneur de Campireali passait pour fort honnête homme et faisait de grandes charités, mais il n'avait nul esprit, ce qui fit que peu à peu il se retira du séjour de Rome, et finit par passer presque toute l'année dans son palais d'Albano. Il s'adonnait à la culture de ses terres situées dans cette plaine si riche, qui s'étend entre la ville et la mer. Par les conseils de sa femme, il fit donner l'éducation la plus magnifique à son fils Fabio, jeune homme très fier de sa naissance, et à sa fille Hélène, qui fut un miracle de beauté, ainsi qu'on peut le voir encore par son portrait qui existe dans la collection Farnèse. Depuis que j'ai commencé à écrire son histoire, je suis allé au palais Farnèse pour considérer l'enveloppe mortelle que le ciel avait donnée à cette femme, dont la fatale destinée fit tant de bruit de son temps, et occupe même encore la mémoire des hommes. La forme de la tête est un ovale allongé, le front est très grand, les cheveux sont d'un blond foncé. L'air de sa physionomie est plutôt gai; elle avait de grands yeux d'une expression profonde, et des sourcils châtains formant un arc parfaitement dessiné. Les lèvres sont fort minces, et l'on dirait que les contours de la bouche ont été dessinés par le

(1) Encore aujourd'hui, cette position singulière est regardée, par le peuple de la campagne de Rome, comme un signe certain de sainteté. Vers l'an 1825, un moine d'Albano fut aperçu plusieurs fois soulevé de terre par la grace divine. On lui attribua de nombreux miracles; on accourait de vingt lieues à la ronde pour recevoir sa bénédiction; des femmes appartenant aux premières classes de la société l'avaient vu se tenant, dans sa cellule, à trois pieds de terre. Tout à coup il disparut,

fameux peintre Corrége. Considérée au milieu des portraits qui l'entourent à la galerie Farnèse, elle a l'air d'une reine. Il est bien rare que l'air gai soit joint à la majesté.

« Après avoir passé huit années entières comme pensionnaire au couvent de la Visitation de la ville de Castro, maintenant détruite, où l'on envoyait, dans ce temps-là, les filles de la plupart des princes romains, Hélène revint dans sa patrie, mais ne quitta point le couvent, sans faire offrande d'un calice magnifique au grand autel de l'église. A peine de retour dans Albano, son père fit venir de Rome, moyennant une pension considérable, le célèbre poète *Cechino,* alors fort âgé ; il orna la mémoire d'Hélène des plus beaux vers du divin Virgile; de Pétrarque, de l'Arioste et du Dante, ses fameux élèves. »

Ici le traducteur est obligé de passer une longue dissertation sur les diverses parts de gloire que le XVI^e^ siècle faisait à ces grands poètes. Il paraîtrait qu'Hélène savait le latin. Les vers qu'on lui faisait apprendre parlaient d'amour, et d'un amour qui nous semblerait bien ridicule, si nous le rencontrions en 1838; je veux dire l'amour passionné qui se nourrit de grands sacrifices, ne peut subsister qu'environné de mystère, et se trouve toujours voisin des plus affreux malheurs.

Tel était l'amour que sut inspirer à Hélène, à peine âgée de dix-sept ans, Jules Branciforte. C'était un de ses voisins fort pauvre ; il habitait une chétive maison bâtie dans la montagne, à un quart de lieue de la ville, au milieu des ruines d'Albe et sur les bords du précipice de cent cinquante pieds, tapissé de verdure, qui entoure le lac. Cette maison, qui touchait aux sombres et magnifiques ombrages de la forêt de la Faggiola, a depuis été démolie, lorsqu'on a bâti le couvent de Palazzuola. Ce pauvre jeune homme n'avait pour lui que son air vif et leste et l'insouciance non jouée avec laquelle il supportait sa mauvaise fortune. Tout ce que l'on pouvait dire de mieux en sa faveur, c'est que sa figure était expressive sans être belle. Mais il passait pour avoir bravement combattu sous les ordres du prince Colonne et parmi ses *bravi,* dans deux ou trois entreprises fort dangereuses. Malgré sa pauvreté, malgré l'absence de beauté, il n'en possédait pas moins, aux yeux de toutes les jeunes filles d'Albano, le cœur qu'il eût été le plus flatteur de conquérir. Bien accueilli partout, Jules Branciforte n'avait eu que des amours faciles, jusqu'au moment où Hélène revint du couvent de Castro. « Lorsque, peu après, le grand poète Cechino se transporta de Rome au palais Campireali, pour enseigner les belles-lettres à cette jeune fille, Jules,

qui le connaissait, lui adressa une pièce de vers latins sur le bonheur qu'avait sa vieillesse de voir de si beaux yeux s'attacher sur les siens, et une ame si pure être parfaitement heureuse quand il daignait approuver ses pensées. La jalousie et le dépit des jeunes filles auxquelles Jules faisait attention avant le retour d'Hélène, rendirent bientôt inutiles toutes les précautions qu'il employait pour cacher une passion naissante, et j'avouerai que cet amour entre un jeune homme de vingt-deux ans et une fille de dix-sept fut conduit d'abord d'une façon que la prudence ne saurait approuver. Trois mois ne s'étaient pas écoulés lorsque le seigneur de Campireali s'aperçut que Jules Branciforte passait trop souvent sous les fenêtres de son palais (que l'on voit encore vers le milieu de la grande rue qui monte vers le lac). »

La franchise et la rudesse, suites naturelles de la liberté que souffrent les républiques, et l'habitude des passions franches non encore réprimées par les mœurs de la monarchie, se montrent à découvert dans la première démarche du seigneur de Campireali. Le jour même où il fut choqué des fréquentes apparitions du jeune Branciforte, il l'apostropha en ces termes :

« Comment oses-tu bien passer ainsi sans cesse devant ma maison, et lancer des regards impertinens sur les fenêtres de ma fille, toi qui n'as pas même d'habits pour te couvrir? Si je ne craignais que ma démarche ne fût mal interprétée des voisins, je te donnerais trois sequins d'or et tu irais à Rome acheter une tunique plus convenable. Au moins ma vue et celle de ma fille ne seraient plus si souvent offensées par l'aspect de tes haillons. »

Le père d'Hélène exagérait sans doute : les habits du jeune Branciforte n'étaient point des haillons, ils étaient faits avec des matériaux fort simples; mais, quoique fort propres et souvent brossés, il faut avouer que leur aspect annonçait un long usage. Jules eut l'ame si profondément navrée par les reproches du seigneur de Campireali, qu'il ne parut plus de jour devant sa maison.

Comme nous l'avons dit, les deux arcades, débris d'un aqueduc antique, qui servaient de murs principaux à la maison bâtie par le père de Branciforte, et par lui laissée à son fils, n'étaient qu'à cinq ou six cents pas d'Albano. Pour descendre de ce lieu élevé à la ville moderne, Jules était obligé de passer devant le palais Campireali; Hélène remarqua bientôt l'absence de ce jeune homme singulier qui, au dire de ses amies, avait abandonné toute autre relation pour se consacrer en entier au bonheur qu'il semblait trouver à la regarder.

Un soir d'été, vers minuit, la fenêtre d'Hélène était ouverte, la

jeune fille respirait la brise de mer qui se fait fort bien sentir sur la colline d'Albano, quoique cette ville soit séparée de la mer par une plaine de trois lieues. La nuit était sombre, le silence profond; on eût entendu tomber une feuille. Hélène, appuyée sur sa fenêtre, pensait peut-être à Jules, lorsqu'elle entrevit quelque chose comme l'aile silencieuse d'un oiseau de nuit qui passait doucement tout contre sa fenêtre. Elle se retira effrayée. L'idée ne lui vint point que cet objet pût être présenté par quelque passant; le second étage du palais où se trouvait sa fenêtre était à plus de cinquante pieds de terre. Tout à coup elle crut reconnaître un bouquet dans cette chose singulière qui, au milieu d'un profond silence, passait et repassait devant la fenêtre sur laquelle elle était appuyée; son cœur battit avec violence. Ce bouquet lui sembla fixé à l'extrémité de deux ou trois de ces *cannes,* espèce de grands joncs, assez semblables au bambou, qui croissent dans la campagne de Rome et donnent des tiges de vingt à trente pieds. La faiblesse des cannes et la brise assez forte faisaient que Jules avait quelque difficulté à maintenir son bouquet exactement vis-à-vis la fenêtre où il supposait qu'Hélène pouvait se trouver, et d'ailleurs la nuit était tellement sombre, que de la rue l'on ne pouvait rien apercevoir à une telle hauteur. Immobile devant sa fenêtre, Hélène était profondément agitée. Prendre ce bouquet, n'était-ce pas un aveu? Elle n'éprouvait d'ailleurs aucun des sentimens qu'une aventure de ce genre ferait naître, de nos jours, chez une jeune fille de la haute société, préparée à la vie par une belle éducation. Comme son père et son frère Fabio étaient dans la maison, sa première pensée fut que le moindre bruit serait suivi d'un coup d'arquebuse dirigé sur Jules; elle eut pitié du danger que courait ce pauvre jeune homme. Sa seconde pensée fut que, quoiqu'elle le connût encore bien peu, il était pourtant l'être au monde qu'elle aimait le mieux après sa famille. Enfin, après quelques minutes d'hésitation, elle prit le bouquet, et, en touchant les fleurs dans l'obscurité profonde, elle sentit qu'un billet était attaché à la tige d'une fleur; elle courut sur le grand escalier pour lire ce billet à la lueur de la lampe qui veillait devant l'image de la Madone. Imprudente! se dit-elle lorsque les premières lignes l'eurent fait rougir de bonheur, si l'on me voit, je suis perdue, et ma famille persécutera à jamais ce pauvre jeune homme. Elle revint dans sa chambre et alluma sa lampe. Ce moment fut délicieux pour Jules qui, honteux de sa démarche et comme pour se cacher même dans la profonde nuit, s'était collé au tronc énorme d'un de

ces chênes verts, aux formes bizarres, qui existent encore aujourd'hui vis-à-vis le palais Campireali.

Dans sa lettre, Jules racontait avec la plus parfaite simplicité la réprimande humiliante qui lui avait été adressée par le père d'Hélène. « Je suis pauvre, il est vrai, continuait-il, et vous vous figureriez difficilement tout l'excès de ma pauvreté. Je n'ai que ma maison que vous avez peut-être remarquée sous les ruines de l'aqueduc d'Albe; autour de la maison se trouve un jardin que je cultive moi-même, et dont les herbes me nourrissent. Je possède encore une vigne qui est affermée trente écus par an. Je ne sais, en vérité, pourquoi je vous aime; certainement je ne puis pas vous proposer de venir partager ma misère. Et cependant, si vous ne m'aimez point, la vie n'a plus aucun prix pour moi; il est inutile de vous dire que je la donnerais mille fois pour vous. Et cependant, avant votre retour du couvent, cette vie n'était point infortunée : au contraire, elle était remplie des rêveries les plus brillantes. Ainsi, je puis dire que la vue du bonheur m'a rendu malheureux. Certes, alors personne au monde n'eût osé m'adresser les propos dont votre père m'a flétri; mon poignard m'eût fait prompte justice. Alors, avec mon courage et mes armes, je m'estimais l'égal de tout le monde; rien ne me manquait. Maintenant tout est bien changé : je connais la crainte. C'est trop écrire; peut-être me méprisez-vous. Si, au contraire, vous avez quelque pitié de moi, malgré les pauvres habits qui me couvrent, vous remarquerez que tous les soirs, lorsque minuit sonne au couvent des Capucins, au sommet de la colline, je suis caché sous le grand chêne, vis-à-vis la fenêtre que je regarde sans cesse, parce que je suppose qu'elle est celle de votre chambre. Si vous ne me méprisez pas comme le fait votre père, jetez-moi une des fleurs du bouquet, mais prenez garde qu'elle ne soit entraînée sur une des corniches ou sur un des balcons de votre palais. »

Cette lettre fut lue plusieurs fois; peu à peu les yeux d'Hélène se remplirent de larmes; elle considérait avec attendrissement ce magnifique bouquet dont les fleurs étaient liées avec un fil de soie très fort. Elle essaya d'arracher une fleur, mais ne put en venir à bout; puis elle fut saisie d'un remords. Parmi les jeunes filles de Rome, arracher une fleur, mutiler d'une façon quelconque un bouquet donné par l'amour, c'est s'exposer à faire mourir cet amour. Elle craignait que Jules ne s'impatientât, elle courut à sa fenêtre; mais, en y arrivant, elle songea tout à coup qu'elle était trop bien vue, la lampe

remplissait la chambre de lumière. Hélène ne savait plus quel signe elle pouvait se permettre; il lui semblait qu'il n'en était aucun qui ne dît beaucoup trop.

Honteuse, elle rentra dans sa chambre en courant. Mais le temps se passait; tout à coup il lui vint une idée qui la jeta dans un trouble inexprimable : Jules allait croire que comme son père elle méprisait sa pauvreté ! Elle vit un petit échantillon de marbre précieux déposé sur sa table, elle le noua dans son mouchoir, et jeta ce mouchoir au pied du chêne vis-à-vis sa fenêtre. Ensuite, elle fit signe qu'on s'éloignât; elle entendit Jules lui obéir; car, en s'en allant, il ne cherchait plus à dérober le bruit de ses pas. Quand il eut atteint le sommet de la ceinture de rochers qui sépare le lac des dernières maisons d'Albano, elle l'entendit chanter des paroles d'amour; elle lui fit des signes d'adieu, cette fois moins timides, puis se mit à relire sa lettre.

Le lendemain et les jours suivans, il y eut des lettres et des entrevues semblables; mais, comme tout se remarque dans un village italien, et qu'Hélène était de bien loin le parti le plus riche du pays, le seigneur de Campireali fut averti que tous les soirs, après minuit, on apercevait de la lumière dans la chambre de sa fille, et, chose bien autrement extraordinaire, la fenêtre était ouverte, et même Hélène s'y tenait comme si elle n'eût éprouvé aucune crainte des *zinzare* (sorte de cousins extrêmement incommodes et qui gâtent fort les belles soirées de la campagne de Rome. Ici je dois de nouveau solliciter l'indulgence du lecteur. Lorsque l'on est tenté de connaître les usages des pays étrangers, il faut s'attendre à des idées bien saugrenues, bien différentes des nôtres). Le seigneur de Campireali prépara son arquebuse et celle de son fils. Le soir, comme onze heures trois quarts sonnaient, il avertit Fabio, et tous les deux se glissèrent, en faisant le moins de bruit possible, sur un grand balcon de pierre qui se trouvait au premier étage du palais, précisément sous la fenêtre d'Hélène. Les piliers massifs de la balustrade en pierre les mettaient à couvert jusqu'à la ceinture des coups d'arquebuse qu'on pourrait leur tirer du dehors. Minuit sonna; le père et le fils entendirent bien quelque petit bruit sous les arbres qui bordaient la rue vis-à-vis leur palais, mais, ce qui les remplit d'étonnement, il ne parut pas de lumière à la fenêtre d'Hélène. Cette fille, si simple jusqu'ici et qui semblait un enfant à la vivacité de ses mouvemens, avait changé de caractère depuis qu'elle aimait. Elle savait que la moindre imprudence compromettait la vie de son amant: si un seigneur de l'importance de son père tuait un pauvre homme tel que Jules Branciforte, il en

serait quitte pour disparaître pendant trois mois, qu'il irait passer à Naples; pendant ce temps ses amis de Rome arrangeraient l'affaire, et tout se terminerait par l'offrande d'une lampe d'argent de quelques centaines d'écus à l'autel de la Madone alors à la mode. Le matin, au déjeuner, Hélène avait vu à la physionomie de son père qu'il avait un grand sujet de colère, et, à l'air dont il la regardait quand il croyait n'être pas remarqué, elle pensa qu'elle entrait pour beaucoup dans cette colère. Aussitôt elle alla jeter un peu de poussière sur les bois des cinq arquebuses magnifiques que son père tenait suspendues auprès de son lit. Elle couvrit également d'une légère couche de poussière ses poignards et ses épées. Toute la journée elle fut d'une gaieté folle, elle parcourait sans cesse la maison du haut en bas; à chaque instant elle s'approchait des fenêtres, bien résolue de faire à Jules un signe négatif, si elle avait le bonheur de l'apercevoir. Mais elle n'avait garde : le pauvre garçon avait été si profondément humilié par l'apostrophe du riche seigneur de Campireali, que de jour il ne paraissait jamais dans Albano; le devoir seul l'y amenait le dimanche pour la messe de la paroisse. La mère d'Hélène, qui l'adorait et ne savait lui rien refuser, sortit trois fois avec elle ce jour-là, mais ce fut en vain; Hélène n'aperçut point Jules. Elle était au désespoir. Que devint-elle lorsque, allant visiter sur le soir les armes de son père, elle vit que deux arquebuses avaient été chargées, et que presque tous les poignards et épées avaient été maniés. Elle ne fut distraite de sa mortelle inquiétude que par l'extrême attention qu'elle donnait au soin de paraître ne se douter de rien. En se retirant à dix heures du soir, elle ferma à clé la porte de sa chambre qui donnait dans l'antichambre de sa mère, puis elle se tint collée à sa fenêtre et couchée sur le sol, de façon à ne pouvoir pas être aperçue du dehors. Qu'on juge de l'anxiété avec laquelle elle entendit sonner les heures; il n'était plus question des reproches qu'elle se faisait souvent sur la rapidité avec laquelle elle s'était attachée à Jules, ce qui pouvait la rendre moins digne d'amour à ses yeux. Cette journée-là avança plus les affaires du jeune homme que six mois de constance et de protestations. A quoi bon mentir? se disait Hélène. Est-ce que je ne l'aime pas de toute mon ame?

A onze heures et demie, elle vit fort bien son père et son frère se placer en embuscade sur le grand balcon de pierre au-dessous de sa fenêtre. Deux minutes après que minuit eut sonné au couvent des Capucins, elle entendit fort bien aussi les pas de son amant qui s'arrêta sous le grand chêne; elle remarqua avec joie que son père et son

frère semblaient n'avoir rien entendu : il fallait l'anxiété de l'amour pour distinguer un bruit aussi léger.

Maintenant, se dit-elle, ils vont me tuer, mais il faut à tout prix qu'ils ne surprennent pas la lettre de ce soir; ils persécuteraient à jamais ce pauvre Jules. Elle fit un signe de croix, et, se retenant d'une main au balcon de fer de sa fenêtre, elle se pencha au dehors, s'avançant autant que possible dans la rue. Un quart de minute ne s'était pas écoulé lorsque le bouquet, attaché comme de coutume à la longue canne, vint frapper sur son bras. Elle saisit le bouquet; mais, en l'arrachant vivement à la canne sur l'extrémité de laquelle il était fixé, elle fit frapper cette canne contre le balcon en pierre. A l'instant partirent deux coups d'arquebuse suivis d'un silence parfait. Son frère Fabio, ne sachant pas trop, dans l'obscurité, si ce qui frappait violemment le balcon n'était pas une corde à l'aide de laquelle Jules descendait de chez sa sœur, avait fait feu sur son balcon; le lendemain, elle trouva la marque de la balle qui s'était aplatie sur le fer. Le seigneur de Campireali avait tiré dans la rue, au bas du balcon de pierre, car Jules avait fait quelque bruit en retenant la canne prête à tomber. Jules de son côté, entendant du bruit au-dessus de sa tête, avait deviné ce qui allait suivre et s'était mis à l'abri sous la saillie du balcon.

Fabio rechargea rapidement son arquebuse, et, quoi que son père pût lui dire, courut au jardin de la maison, ouvrit sans bruit une petite porte qui donnait sur une rue voisine, et ensuite s'en vint, à pas de loup, examiner un peu les gens qui se promenaient sous le balcon du palais. A ce moment, Jules, qui ce soir-là était bien accompagné, se trouvait à vingt pas de lui, collé contre un arbre. Hélène, penchée sur son balcon et tremblante pour son amant, entama aussitôt une conversation à très haute voix avec son frère qu'elle entendait dans la rue; elle lui demanda s'il avait tué les voleurs.

— Ne croyez pas que je sois dupe de votre ruse scélérate, lui cria celui-ci de la rue qu'il arpentait en tous sens, mais préparez vos larmes, je vais tuer l'insolent qui ose s'attaquer à votre fenêtre. Ces paroles étaient à peine prononcées qu'Hélène entendit sa mère frapper à la porte de sa chambre.

Hélène se hâta d'ouvrir, en disant qu'elle ne concevait pas comment cette porte se trouvait fermée.

— Pas de comédie avec moi, mon cher ange, lui dit sa mère, ton père est furieux et te tuera peut-être : viens te placer avec moi dans mon lit; et, si tu as une lettre, donne-la moi, je la cacherai.

Hélène lui dit : — Voilà le bouquet, la lettre est cachée entre les fleurs. A peine la mère et la fille étaient-elles au lit, que le seigneur de Campireali rentra dans la chambre de sa femme; il revenait de son oratoire qu'il était allé visiter et où il avait tout renversé. Ce qui frappa Hélène, c'est que son père, pâle comme un spectre, agissait avec lenteur et comme un homme qui a parfaitement pris son parti. Je suis morte, se dit Hélène.

— Nous nous réjouissons d'avoir des enfans, dit son père, en passant près du lit de sa femme pour aller à la chambre de sa fille, tremblant de fureur, mais affectant un sang-froid parfait; nous nous réjouissons d'avoir des enfans, nous devrions répandre des larmes de sang plutôt quand ces enfans sont des filles. Grand Dieu! est-il bien possible! leur légèreté peut enlever l'honneur à tel homme qui depuis soixante ans n'a pas donné la moindre prise sur lui.

En disant ces mots, il passa dans la chambre de sa fille.

— Je suis perdue, dit Hélène à sa mère, les lettres sont sous le piédestal du crucifix, à côté de la fenêtre.—Aussitôt la mère sauta hors du lit, et courut après son mari; elle se mit à lui crier les plus mauvaises raisons possibles, afin de faire éclater sa colère: elle y réussit complètement. Le vieillard devint furieux, il brisait tout dans la chambre de sa fille; mais la mère put enlever les lettres sans être aperçue. Une heure après, quand le seigneur de Campireali fut rentré dans sa chambre à côté de celle de sa femme, et tout étant tranquille dans la maison, la mère dit à sa fille :

— Voilà tes lettres, je ne veux pas les lire, tu vois ce qu'elles ont failli nous coûter! A ta place je les brûlerais. Adieu, embrasse-moi.

Hélène rentra dans sa chambre fondant en larmes; il lui semblait que, depuis ces paroles de sa mère, elle n'aimait plus Jules. Puis elle se prépara à brûler ses lettres; mais, avant de les anéantir, elle ne put s'empêcher de les relire. Elle les relut tant et si bien, que le soleil était déjà haut dans le ciel quand enfin elle se détermina à suivre un conseil salutaire.

Le lendemain, qui était un dimanche, Hélène s'achemina vers la paroisse avec sa mère; par bonheur, son père ne les suivit pas. La première personne qu'elle aperçut dans l'église, ce fut Jules Branciforte. D'un regard elle s'assura qu'il n'était point blessé. Son bonheur fut au comble; les évènemens de la nuit étaient à mille lieues de sa mémoire. Elle avait préparé cinq ou six petits billets tracés sur des chiffons de vieux papier souillés avec de la terre détrempée

d'eau, et tels qu'on peut en trouver sur les dalles d'une église; ces billets contenaient tous le même avertissement :

« *Ils avaient tout découvert, excepté son nom. Qu'il ne reparaisse plus dans la rue; on viendra ici souvent.* »

Hélène laissa tomber un de ces lambeaux de papier; un regard avertit Jules, qui ramassa et disparut. En rentrant chez elle, une heure après, elle trouva sur le grand escalier du palais un fragment de papier qui attira ses regards par sa ressemblance exacte avec ceux dont elle s'était servie le matin. Elle s'en empara, sans que sa mère elle-même s'aperçût de rien; elle y lut :

« *Dans trois jours il reviendra de Rome, où il est forcé d'aller. On chantera en plein jour, les jours de marché, au milieu du tapage des paysans, vers dix heures.* »

Ce départ pour Rome parut singulier à Hélène. Est-ce qu'il craint les coups d'arquebuse de mon frère? se disait-elle tristement. L'amour pardonne tout, excepté l'absence volontaire; c'est qu'elle est le pire des supplices. Au lieu de se passer dans une douce rêverie et d'être tout occupée à peser les raisons qu'on a d'aimer son amant, la vie est agitée par des doutes cruels. Mais, après tout, puis-je croire qu'il ne m'aime plus? se disait Hélène pendant les trois longues journées que dura l'absence de Branciforte. Tout à coup ses chagrins furent remplacés par une joie folle : le troisième jour, elle le vit paraître en plein midi, se promenant dans la rue, devant le palais de son père. Il avait des habillemens neufs et presque magnifiques. Jamais la noblesse de sa démarche et la naïveté gaie et courageuse de sa physionomie n'avaient éclaté avec plus d'avantage; jamais aussi, avant ce jour-là, on n'avait parlé si souvent dans Albano de la pauvreté de Jules. C'étaient les hommes et surtout les jeunes gens qui répétaient ce mot cruel; les femmes et surtout les jeunes filles ne tarissaient pas en éloges de sa bonne mine.

Jules passa toute la journée à se promener par la ville; il semblait se dédommager des mois de réclusion auxquels sa pauvreté l'avait condamné. Comme il convient à un homme amoureux, Jules était bien armé sous sa tunique neuve. Outre sa dague et son poignard, il avait mis son *giacco* (sorte de gilet long en mailles de fil de fer, fort incommode à porter, mais qui guérissait ces cœurs italiens d'une triste maladie, dont en ce siècle-là on éprouvait sans cesse les atteintes poignantes, je veux parler de la crainte d'être tué au détour de la rue par un des ennemis qu'on se connaissait). Ce jour-là, Jules espérait entrevoir Hélène, et d'ailleurs il avait quelque répugnance à

se trouver seul avec lui-même dans sa maison solitaire : voici pourquoi. Ranuce, un ancien soldat de son père, après avoir fait dix campagnes avec lui dans les troupes de divers *condotieri*, et, en dernier lieu, dans celles de Marco Sciarra, avait suivi son capitaine lorsque ses blessures forcèrent celui-ci à se retirer. Le capitaine Branciforte avait des raisons pour ne pas vivre à Rome; il était exposé à y rencontrer les fils d'hommes qu'il avait tués; même dans Albano, il ne se souciait pas de se mettre tout-à-fait à la merci de l'autorité régulière. Au lieu d'acheter ou de louer une maison dans la ville, il aima mieux en bâtir une située de façon à voir venir de loin les visiteurs. Il trouva dans les ruines d'Albe une position admirable : on pouvait, sans être aperçu par les visiteurs indiscrets, se réfugier dans la forêt où régnait son ancien ami et patron, le prince Fabrice Colonne. Le capitaine Branciforte se moquait fort de l'avenir de son fils. Lorsqu'il se retira du service, âgé de cinquante ans seulement, mais criblé de blessures, il calcula qu'il pourrait vivre encore quelque dix ans, et, sa maison bâtie, dépensa chaque année le dixième de ce qu'il avait amassé dans les pillages des villes et villages auxquels il avait eu l'honneur d'assister.

Il acheta la vigne qui rendait trente écus de rente à son fils, pour répondre à la mauvaise plaisanterie d'un bourgeois d'Albano, qui lui avait dit, un jour qu'il disputait avec emportement sur les intérêts et l'honneur de la ville, qu'il appartenait, en effet, à un aussi riche propriétaire que lui de donner des conseils aux *anciens* d'Albano. Le capitaine acheta la vigne, et annonça qu'il en achèterait bien d'autres; puis, rencontrant le mauvais plaisant dans un lieu solitaire, il le tua d'un coup de pistolet.

Après huit années de ce genre de vie, le capitaine mourut; son aide-de-camp Ranuce adorait Jules; toutefois, fatigué de l'oisiveté, il reprit du service dans la troupe du prince Colonne. Souvent il venait voir *son fils Jules*, c'était le nom qu'il lui donnait, et, à la veille d'un assaut périlleux que le prince devait soutenir dans sa forteresse de la Petrella, il avait emmené Jules combattre avec lui. Le voyant fort brave :

— Il faut que tu sois fou, lui dit-il, et de plus bien dupe, pour vivre auprès d'Albano comme le dernier et le plus pauvre de ses habitans, tandis qu'avec ce que je te vois faire et le nom de ton père, tu pourrais être parmi nous un brillant *soldat d'aventure*, et de plus faire ta fortune. — Jules fut tourmenté par ces paroles; il savait le latin montré par un prêtre, mais son père s'étant toujours moqué de tout

ce que disait le prêtre au-delà du latin, il n'avait absolument aucune instruction. En revanche, méprisé pour sa pauvreté, isolé dans sa maison solitaire, il s'était fait un certain bon sens qui, par sa hardiesse, aurait étonné les savans. Par exemple, avant d'aimer Hélène, et sans savoir pourquoi, il adorait la guerre, mais il avait de la répugnance pour le pillage qui, aux yeux de son père le capitaine et de Ranuce, était comme la petite pièce destinée à faire rire, qui suit la noble tragédie. Depuis qu'il aimait Hélène, ce bon sens acquis par ses réflexions solitaires faisait le supplice de Jules. Cette ame, si insouciante jadis, n'osait consulter personne sur ses doutes, elle était remplie de passion et de misère. Que ne dirait pas le seigneur de Campireali s'il le savait *soldat d'aventure?* Ce serait pour le coup qu'il lui adresserait des reproches fondés! Jules avait toujours compté sur le métier de soldat, comme sur une ressource assurée pour le temps où il aurait dépensé le prix des chaînes d'or et autres bijoux qu'il avait trouvés dans la caisse de fer de son père. Si Jules n'avait aucun scrupule à enlever, lui si pauvre, la fille du riche seigneur de Campireali, c'est qu'en ce temps-là les pères disposaient de leurs biens après eux comme bon leur semblait, et le seigneur de Campireali pouvait fort bien laisser mille écus à sa fille pour toute fortune. Un autre problème tenait l'imagination de Jules profondément occupée : 1° dans quelle ville établirait-il la jeune Hélène, après l'avoir épousée et enlevée à son père; 2° avec quel argent la ferait-il vivre?

Lorsque le seigneur de Campireali lui adressa le reproche sanglant auquel il avait été tellement sensible, Jules fut pendant deux jours en proie à la rage et à la douleur la plus vive : il ne pouvait se résoudre ni à tuer le vieillard insolent, ni à le laisser vivre. Il passait les nuits entières à pleurer; enfin il résolut de consulter Ranuce, le seul ami qu'il eût au monde : mais cet ami le comprendrait-il? Ce fut en vain qu'il chercha Ranuce dans toute la forêt de la Faggiola, il fut obligé d'aller sur la route de Naples, au-delà de Vellettri, où Ranuce commandait une embuscade : il y attendait, en nombreuse compagnie, Ruiz d'Avalos, général espagnol, qui se rendait à Rome par terre, sans se rappeler que naguère, en nombreuse compagnie, il avait parlé avec mépris des soldats d'aventure de la compagnie Colonne. Son aumônier lui rappela fort à propos cette petite circonstance, et Ruiz d'Avalos prit le parti de faire armer une barque et de venir à Rome par mer.

Dès que le capitaine Ranuce eut entendu le récit de Jules : — Dé-

cris-moi exactement, lui dit-il, la personne de ce seigneur de Campireali, afin que son impudence ne coûte pas la vie à quelque bon habitant d'Albano. Dès que l'affaire qui nous retient ici sera terminée par oui ou par non, tu te rendras à Rome, où tu auras soin de te montrer dans les hôtelleries et autres lieux publics, à toutes les heures de la journée; il ne faut pas que l'on puisse te soupçonner à cause de ton amour pour la fille.

Jules eut beaucoup de peine à calmer la colère de l'ancien compagnon de son père. Il fut obligé de se fâcher.

— Crois-tu que je demande ton épée? lui dit-il enfin. Apparemment que, moi aussi, j'ai une épée! Je te demande un conseil sage.

Ranuce finissait tous ses discours par ces paroles : — Tu es jeune, tu n'as pas de blessures; l'insulte a été publique : or, un homme déshonoré est méprisé même des femmes,

Jules lui dit qu'il désirait réfléchir encore sur ce que voulait son cœur, et malgré les instances de Ranuce, qui prétendait absolument qu'il prît part à l'attaque de l'escorte du général espagnol, où, disait-il, il y aurait de l'honneur à acquérir, sans compter les doublons, Jules revint seul à sa petite maison. C'est là que, la veille du jour où le seigneur de Campireali lui tira un coup d'arquebuse, il avait reçu Ranuce et son caporal, de retour des environs de Vellettri. Ranuce employa la force pour voir la petite caisse de fer où son patron, le capitaine Branciforte, enfermait jadis les chaînes d'or et autres bijoux dont il ne jugeait pas à propos de dépenser la valeur aussitôt après une expédition. Ranuce y trouva deux écus.

— Je te conseille de te faire moine, dit-il à Jules, tu en as toutes les vertus : l'amour de la pauvreté, en voici la preuve; l'humilité, tu te laisses vilipender en pleine rue par un richard d'Albano; il ne te manque plus que l'hypocrisie et la gourmandise.

Ranuce mit de force cinquante doublons dans la cassette de fer. — Je te donne ma parole, dit-il à Jules, que si d'ici à un mois le seigneur de Campireali n'est pas enterré avec tous les honneurs dus à sa noblesse et à son opulence, mon caporal ici présent viendra avec trente hommes démolir ta petite maison et brûler tes pauvres meubles. Il ne faut pas que le fils du capitaine Branciforte fasse une mauvaise figure en ce monde, sous prétexte d'amour.

Lorsque le seigneur de Campireali et son fils tirèrent les deux coups d'arquebuse, Ranuce et le caporal avaient pris position sous le balcon de pierre, et Jules eut toutes les peines du monde à les empêcher de tuer Fabio, ou du moins de l'enlever, lorsque celui-ci fit

une sortie imprudente en passant par le jardin, comme nous l'avons raconté en son lieu. La raison qui calma Ranuce fut celle-ci : il ne faut pas tuer un jeune homme qui peut devenir quelque chose et se rendre utile, tandis qu'il y a un vieux pécheur plus coupable que lui, et qui n'est plus bon qu'à enterrer.

Le lendemain de cette aventure, Ranuce s'enfonça dans la forêt, et Jules partit pour Rome. La joie qu'il eut d'acheter de beaux habits avec les doublons que Ranuce lui avait donnés était cruellement altérée par cette idée, bien extraordinaire pour son siècle, et qui annonçait les hautes destinées auxquelles il parvint dans la suite ; il se disait : *Il faut qu'Hélène connaisse qui je suis.* Tout autre homme de son âge et de son temps n'eût songé qu'à jouir de son amour et à enlever Hélène, sans penser en aucune façon à ce qu'elle deviendrait six mois après, pas plus qu'à l'opinion qu'elle pourrait garder de lui.

De retour dans Albano, et l'après-midi même du jour où Jules étalait à tous les yeux les beaux habits qu'il avait rapportés de Rome, il sut par le vieux Scotti, son ami, que Fabio était sorti de la ville à cheval, pour aller à trois lieues de là à une terre que son père possédait dans la plaine, sur le bord de la mer. Plus tard, il vit le seigneur Campireali prendre, en compagnie de deux prêtres, le chemin de la magnifique allée de chênes verts qui couronne le bord du cratère au fond duquel s'étend le lac d'Albano. Dix minutes après, une vieille femme s'introduisait hardiment dans le palais de Campireali, sous prétexte de vendre de beaux fruits ; la première personne qu'elle rencontra fut la petite camériste Marietta, confidente intime de sa maîtresse Hélène, laquelle rougit jusqu'au blanc des yeux en recevant un beau bouquet. La lettre que cachait le bouquet était d'une longueur démesurée : Jules racontait tout ce qu'il avait éprouvé depuis la nuit des coups d'arquebuse ; mais, par une pudeur bien singulière, il n'osait pas avouer ce dont tout autre jeune homme de son temps eût été si fier, savoir : qu'il était fils d'un capitaine célèbre par ses aventures, et que lui-même avait déjà marqué par sa bravoure dans plus d'un combat. Il croyait toujours entendre les réflexions que ces faits inspireraient au vieux Campireali. Il faut savoir qu'au XVe siècle, les jeunes filles, plus voisines du bon sens républicain, estimaient beaucoup plus un homme pour ce qu'il avait fait lui-même, que pour les richesses amassées par ses pères ou pour les actions célèbres de ceux-ci. Mais c'étaient surtout les jeunes filles du peuple qui avaient ces pensées. Celles qui appartenaient à la classe riche ou noble avaient peur des brigands, et, comme il est naturel, tenaient

en grande estime la noblesse et l'opulence. Jules finissait sa lettre par ces mots : « Je ne sais si les habits convenables que j'ai rapportés de Rome vous auront fait oublier la cruelle injure qu'une personne que vous respectez m'adressa naguère, à l'occasion de ma chétive apparence ; j'ai pu me venger, je l'aurais dû, mon honneur le commandait ; je ne l'ai point fait en considération des larmes que ma vengeance aurait coûtées à des yeux que j'adore. Ceci peut vous prouver, si, pour mon malheur, vous en doutiez encore, qu'on peut être très pauvre et avoir des sentimens nobles. Au reste, j'ai à vous révéler un secret terrible ; je n'aurais assurément aucune peine à le dire à toute autre femme ; mais je ne sais pourquoi je frémis en pensant à vous l'apprendre. Il peut détruire, en un instant, l'amour que vous avez pour moi ; aucune protestation ne me satisferait de votre part. Je veux lire dans vos yeux l'effet que produira cet aveu. Un de ces jours, à la tombée de la nuit, je vous verrai dans le jardin situé derrière le palais. Ce jour-là, Fabio et votre père seront absens : lorsque j'aurai acquis la certitude que, malgré leur mépris pour un pauvre jeune homme mal vêtu, ils ne pourront nous enlever trois quarts d'heure ou une heure d'entretien, un homme paraîtra sous les fenêtres de votre palais, qui fera voir aux enfans du pays un renard apprivoisé. Plus tard, lorsque l'*Ave Maria* sonnera, vous entendrez tirer un coup d'arquebuse dans le lointain ; à ce moment approchez-vous du mur de votre jardin, et, si vous n'êtes pas seule, chantez. S'il y a du silence, votre esclave paraîtra tout tremblant à vos pieds, et vous racontera des choses qui peut-être vous feront horreur. En attendant ce jour décisif, et terrible pour moi, je ne me hasarderai plus à vous présenter de bouquet à minuit ; mais vers les deux heures de nuit je passerai en chantant, et peut-être, placée au grand balcon de pierre, vous laisserez tomber une fleur cueillie par vous dans votre jardin. Ce sont peut-être les dernières marques d'affection que vous donnerez au malheureux Jules. »

Trois jours après, le père et le frère d'Hélène étaient allés à cheval à la terre qu'ils possédaient sur le bord de la mer ; ils devaient en partir un peu avant le coucher du soleil, de façon à être de retour chez eux vers les deux heures de nuit. Mais, au moment de se mettre en route, non-seulement leurs deux chevaux, mais tous ceux qui étaient dans la ferme, avaient disparu. Fort étonnés de ce vol audacieux, ils cherchèrent leurs chevaux qu'on ne retrouva que le lendemain dans la forêt de haute futaie qui borde la mer. Les deux

Campireali, père et fils, furent obligés de regagner Albano dans une voiture champêtre tirée par des bœufs.

Ce soir-là, lorsque Jules fut aux genoux d'Hélène, il était presque tout-à-fait nuit, et la pauvre fille fut bien heureuse de cette obscurité; elle paraissait pour la première fois devant cet homme qu'elle aimait tendrement, qui le savait fort bien, mais enfin auquel elle n'avait jamais parlé.

Une remarque qu'elle fit lui rendit un peu de courage; Jules était plus pâle et plus tremblant qu'elle. Elle le voyait à ses genoux : « En vérité, je suis hors d'état de parler, lui disait-il. » Il y eut quelques instans apparemment fort heureux; ils se regardaient, mais sans pouvoir articuler un mot, immobiles comme un groupe de marbre assez expressif. Jules était à genoux, tenant une main d'Hélène; celle-ci, la tête penchée, le considérait avec attention.

Jules savait bien que, suivant les conseils de ses amis, les jeunes débauchés de Rome, il aurait dû tenter quelque chose; mais il eut horreur de cette idée. Il fut réveillé de cet état d'extase et peut-être du plus vif bonheur que puisse donner l'amour par cette idée : le temps s'envole rapidement; les Campireali s'approchent de leur palais. Il comprit qu'avec une ame scrupuleuse comme la sienne il ne pouvait trouver de bonheur durable, tant qu'il n'aurait pas fait à sa maîtresse cet aveu terrible qui eût semblé une si lourde sottise à ses amis de Rome.

— Je vous ai parlé d'un aveu que peut-être je ne devrais pas vous faire, dit-il enfin à Hélène. Jules devint fort pâle; il ajouta avec peine et comme si la respiration lui manquait : — Peut-être je vais voir disparaître ces sentimens dont l'espérance fait ma vie. Vous me croyez pauvre; ce n'est pas tout, *je suis brigand et fils de brigand.*

A ces mots, Hélène, fille d'un homme riche et qui avait toutes les peurs de sa caste, sentit qu'elle allait se trouver mal; elle craignit de tomber. Quel chagrin ne sera-ce pas pour ce pauvre Jules? pensait-elle; il se croira méprisé. Il était à ses genoux. Pour ne pas tomber, elle s'appuya sur lui, et, peu après, tomba dans ses bras comme sans connaissance. Comme on voit, au XVI[e] siècle, on aimait l'exactitude dans les histoires d'amour. C'est que l'esprit ne jugeait pas ces histoires-là, l'imagination les sentait, et la passion du lecteur s'identifiait avec celle des héros. Les deux manuscrits que nous suivons, et surtout celui qui présente quelques tournures de phrases particulières au dialecte florentin, donnent dans le plus grand détail l'histoire de tous les rendez-vous qui suivirent celui-ci. Le péril ôtait

les remords à la jeune fille. Souvent les périls furent extrêmes; mais ils ne firent qu'enflammer ces deux cœurs pour qui toutes les sensations provenant de leur amour étaient du bonheur. Plusieurs fois Fabio et son père furent sur le point de les surprendre. Ils étaient furieux, se croyant bravés : le bruit public leur apprenait que Jules était l'amant d'Hélène, et cependant ils ne pouvaient rien voir. Fabio, jeune homme impétueux et fier de sa naissance, proposait à son père de faire tuer Jules.

— Tant qu'il sera dans ce monde, lui disait-il, les jours de ma sœur courent les plus grands dangers. Qui nous dit qu'au premier momnt notre honneur ne nous obligera pas à tremper les mains dans le sang de cette obstinée? Elle est arrivée à ce point d'audace, qu'elle ne nie plus son amour; vous l'avez vue ne répondre à vos reproches que par un silence morne; eh bien! ce silence est l'arrêt de mort de Jules Branciforte.

—Songez quel a été son père, répondait le seigneur de Campireali. Assurément il ne nous est pas difficile d'aller passer six mois à Rome, et, pendant ce temps, ce Branciforte disparaîtra. Mais qui nous dit que son père qui, au milieu de tous ses crimes, fut brave et généreux, généreux au point d'enrichir plusieurs de ses soldats et de rester pauvre lui-même, qui nous dit que son père n'a pas encore des amis, soit dans la compagnie du duc de Monte-Mariano, soit dans la compagnie Colonna, qui occupe souvent les bois de la Faggiola, à une demi-lieue de chez nous? En ce cas, nous sommes tous massacrés sans rémission, vous, moi et peut-être aussi votre malheureuse mère.

Ces entretiens du père et du fils, souvent renouvelés, n'étaient cachés qu'en partie à Victoire Carafa, mère d'Hélène, et la mettaient au désespoir. Le résultat des discussions entre Fabio et son père fut qu'il était inconvenant pour leur honneur de souffrir paisiblement la continuation des bruits qui régnaient dans Albano. Puisqu'il n'était pas prudent de faire disparaître ce jeune Branciforte qui, tous les jours, paraissait plus insolent, et de plus, maintenant revêtu d'habits magnifiques, poussait la suffisance jusqu'à adresser la parole dans les lieux publics, soit à Fabio, soit au seigneur de Campireali lui-même, il y avait lieu de prendre l'un des deux partis suivans, ou peut-être même tous les deux : il fallait que la famille entière revînt habiter Rome; il fallait ramener Hélène au couvent de la Visitation de Castro, où elle resterait jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un parti convenable.

Jamais Hélène n'avait avoué son amour à sa mère : la fille et la mère s'aimaient tendrement, elles passaient leur vie ensemble, et pourtant jamais un seul mot sur ce sujet, qui les intéressait presque également toutes les deux, n'avait été prononcé. Pour la première fois le sujet presque unique de leurs pensées se trahit par des paroles, lorsque la mère fit entendre à sa fille qu'il était question de transporter à Rome l'établissement de la famille, et peut-être même de la renvoyer passer quelques années au couvent de Castro.

Cette conversation était imprudente de la part de Victoire Carafa, et ne peut être excusée que par la tendresse folle qu'elle avait pour sa fille. Hélène, éperdue d'amour, voulut prouver à son amant qu'elle n'avait pas honte de sa pauvreté et que sa confiance en son honneur était sans bornes. « Qui le croirait! s'écrie l'auteur florentin, après tant de rendez-vous hardis et voisins d'une mort horrible, donnés dans le jardin et même une fois ou deux dans sa propre chambre, Hélène était pure ! Forte de sa vertu, elle proposa à son amant de sortir du palais, vers minuit, par le jardin, et d'aller passer le reste de la nuit dans sa petite maison construite sur les ruines d'Albe, à plus d'un quart de lieue de là. Ils se déguisèrent en moines de saint François. Hélène était d'une taille élancée, et ainsi vêtue semblait un jeune frère novice de dix-huit ou vingt ans. Ce qui est incroyable, et marque bien le doigt de Dieu, c'est que dans l'étroit chemin taillé dans le roc, et qui passe encore contre le mur du couvent des Capucins, Jules et sa maîtresse, déguisés en moines, rencontrèrent le seigneur de Campireali et son fils Fabio, qui, suivis de quatre domestiques bien armés et précédés d'un page portant une torche allumée, revenaient de Castel Gandolfo, bourg situé sur les bords du lac assez près de là. Pour laisser passer les deux amans, les Campireali et leurs domestiques se placèrent à droite et à gauche de ce chemin taillé dans le roc et qui peut avoir huit pieds de large. Combien n'eût-il pas été plus heureux pour Hélène d'être reconnue en ce moment! Elle eût été tuée d'un coup de pistolet par son père ou son frère, et son supplice n'eût duré qu'un instant; mais le ciel en avait ordonné autrement (*superis aliter visum*).

« On ajoute encore une circonstance sur cette singulière rencontre, et que la signora de Campireali, parvenue à une extrême vieillesse et presque centenaire, racontait encore quelquefois à Rome devant des personnages graves qui, bien vieux eux-mêmes, me l'ont redite lorsque mon insatiable curiosité les interrogeait sur ce sujet-là et sur bien d'autres.

« Fabio de Campireali, qui était un jeune homme fier de son courage et plein de hauteur, remarquant que le moine le plus âgé ne saluait ni son père, ni lui, en passant si près d'eux, s'écria : — Voilà un fripon de moine bien fier! Dieu sait ce qu'il va faire hors du couvent, lui et son compagnon, à cette heure indue! Je ne sais ce qui me tient de lever leurs capuchons; nous verrons leur mine. — A ces mots, Jules saisit sa dague sous sa robe de moine et se plaça entre Fabio et Hélène. En ce moment il n'était pas à plus d'un pied de distance de Fabio; mais le ciel en ordonna autrement, et calma par un miracle la fureur de ces deux jeunes gens qui bientôt devaient se voir de si près. »

Dans le procès que par la suite on intenta à Hélène de Campireali, on voulut présenter cette promenade nocturne comme une preuve de corruption. C'était le délire d'un jeune cœur enflammé d'un fol amour, mais ce cœur était pur.

## III.

Il faut savoir que les Orsini, éternels rivaux des Colonna, et tout puissans alors dans les villages les plus voisins de Rome, avaient fait condamner à mort, depuis peu, par les tribunaux du gouvernement, un riche cultivateur nommé Balthazar Bandini, né à la Petrella. Il serait trop long de rapporter ici les diverses actions que l'on reprochait à Bandini : la plupart seraient des crimes aujourd'hui, mais ne pouvaient pas être considérées d'une façon aussi sévère en 1559. Bandini était en prison dans un château appartenant aux Orsini, et situé dans la montagne du côté de Valmontone, à six lieues d'Albano. Le Barigel de Rome, suivi de cent cinquante de ses sbires, passa une nuit sur la grande route; il venait chercher Bandini pour le conduire à Rome dans les prisons de Tordinona; Bandini avait appelé à Rome de la sentence qui le condamnait à mort. Mais, comme nous l'avons dit, il était natif de la Petrella, forteresse appartenant aux Colonna; la femme de Bandini vint dire publiquement à Fabrice Colonna, qui se trouvait à la Petrella : — Laisserez-vous mourir un de vos fidèles serviteurs? — Colonna répondit : — A Dieu ne plaise que je m'écarte jamais du respect que je dois aux décisions des tribunaux du pape mon seigneur! — Aussitôt ses soldats reçurent des ordres, et il fit donner avis de se tenir prêts à tous ses partisans. Le rendez-vous était indiqué dans les environs de Valmontone, petite ville bâtie au

sommet d'un rocher peu élevé, mais qui a pour rempart un précipice continu et presque vertical de soixante à quatre-vingts pieds de haut. C'est dans cette ville appartenant au pape que les partisans des Orsini et les sbires du gouvernement avaient réussi à transporter Bandini. Parmi les partisans les plus zélés du pouvoir, on comptait le seigneur de Campireali et Fabio, son fils, d'ailleurs un peu parens des Orsini. De tout temps, au contraire, Jules Branciforte et son père avaient été attachés aux Colonna.

Dans les circonstances où il ne convenait pas aux Colonna d'agir ouvertement, ils avaient recours à une précaution fort simple : la plupart des riches paysans romains, alors comme aujourd'hui, faisaient partie de quelque compagnie de pénitens. Les pénitens ne paraissent jamais en public que la tête couverte d'un morceau de toile qui cache leur figure et se trouve percé de deux trous vis-à-vis les yeux. Quand les Colonna ne voulaient pas avouer une entreprise, ils invitaient leurs partisans à prendre leur habit de pénitent pour venir les joindre.

Après de longs préparatifs, la translation de Bandini, qui depuis quinze jours faisait la nouvelle du pays, fut indiquée pour un dimanche. Ce jour-là, à deux heures du matin, le gouverneur de Valmontone fit sonner le tocsin dans tous les villages de la forêt de la Faggiola. On vit des paysans sortir en assez grand nombre de chaque village. (Les mœurs des républiques du moyen-âge, du temps desquelles on se battait pour obtenir une certaine chose que l'on désirait, avaient conservé beaucoup de bravoure dans le cœur des paysans : de nos jours, personne ne bougerait.)

Ce jour-là on put remarquer une chose assez singulière : à mesure que la petite troupe de paysans armés sortie de chaque village s'enfonçait dans la forêt, elle diminuait de moitié ; les partisans des Colonna se dirigeaient vers le lieu du rendez-vous désigné par Fabrice. Leurs chefs paraissaient persuadés qu'on ne se battrait pas ce jour-là : ils avaient eu ordre le matin de répandre ce bruit. Fabrice parcourait la forêt avec l'élite de ses partisans, qu'il avait montés sur les jeunes chevaux à demi sauvages de son haras. Il passait une sorte de revue des divers détachemens de paysans ; mais il ne leur parlait point, toute parole pouvant compromettre. Fabrice était un grand homme maigre, d'une agilité et d'une force incroyables : quoiqu'à peine âgé de quarante-cinq ans, ses cheveux et sa moustache étaient d'une blancheur éclatante, ce qui le contrariait fort ; à ce signe on pouvait le reconnaître en des lieux où il eût mieux aimé

passer incognito. A mesure que les paysans le voyaient, ils criaient : *Vive Colonna !* et mettaient leurs capuchons de toile. Le prince lui-même avait son capuchon sur la poitrine, de façon à pouvoir le passer dès qu'on apercevrait l'ennemi.

Celui-ci ne se fit point attendre : le soleil se levait à peine lorsqu'un millier d'hommes à peu près, appartenant au parti des Orsini, et venant du côté de Valmontone, pénétrèrent dans la forêt et vinrent passer à trois cents pas environ des partisans de Fabrice Colonna, que celui-ci avait fait mettre ventre à terre. Quelques minutes après que les derniers des Orsini formant cette avant-garde eurent défilé, le prince mit ses hommes en mouvement : il avait résolu d'attaquer l'escorte de Bandini un quart d'heure après qu'elle serait entrée dans le bois. En cet endroit, la forêt est semée de petites roches hautes de quinze ou vingt pieds ; ce sont des coulées de lave plus ou moins antiques, sur lesquelles les châtaigniers viennent admirablement et interceptent presque entièrement le jour. Comme ces coulées, plus ou moins attaquées par le temps, rendent le sol fort inégal, pour épargner à la grande route une foule de petites montées et descentes inutiles, on a creusé dans la lave, et fort souvent la route est à trois ou quatre pieds en contre-bas de la forêt.

Vers le lieu de l'attaque projetée par Fabrice se trouvait une clairière couverte d'herbes et traversée à l'une de ses extrémités par la grande route. Ensuite la route rentrait dans la forêt, qui, en cet endroit, remplie de ronces et d'arbustes entre les troncs des arbres, était tout-à-fait impénétrable. C'est à cent pas dans la forêt et sur les deux bords de la route que Fabrice plaçait ses fantassins. A un signe du prince, chaque paysan arrangea son capuchon, et prit poste avec son arquebuse derrière un châtaignier ; les soldats du prince se placèrent derrière les arbres les plus voisins de la route. Les paysans avaient l'ordre précis de ne tirer qu'après les soldats, et ceux-ci ne devaient faire feu que lorsque l'ennemi serait à vingt pas. Fabrice fit couper à la hâte une vingtaine d'arbres, qui, précipités avec leurs branches sur la route, assez étroite en ce lieu-là et en contre-bas de trois pieds, l'interceptaient entièrement. Le capitaine Ranuce, avec cinq cents hommes, suivit l'avant-garde ; il avait l'ordre de ne l'attaquer que lorsqu'il entendrait les premiers coups d'arquebuse qui seraient tirés de l'abatis qui interceptait la route. Lorsque Fabrice Colonna vit ses soldats et ses partisans bien placés chacun derrière son arbre et pleins de résolution, il partit au galop avec tous ceux des siens qui étaient montés, et parmi lesquels on remarquait

Jules Branciforte. Le prince prit un sentier à droite de la grande route et qui le conduisait à l'extrémité de la clairière la plus éloignée de la route.

Le prince s'était à peine éloigné depuis quelques minutes, lorsqu'on vit venir de loin, par la route de Valmontone, une troupe nombreuse d'hommes à cheval; c'étaient les sbires et le Barigel, escortant Bandini, et tous les cavaliers des Orsini. Au milieu d'eux se trouvait Balthazar Bandini, entouré de quatre bourreaux vêtus de rouge; ils avaient l'ordre d'exécuter la sentence des premiers juges, et de mettre Bandini à mort, s'ils voyaient les partisans des Colonna sur le point de le délivrer.

La cavalerie de Colonna arrivait à peine à l'extrémité de la clairière ou prairie la plus éloignée de la route, lorsqu'il entendit les premiers coups d'arquebuse de l'embuscade par lui placée sur la grande route en avant de l'abatis. Aussitôt il mit sa cavalerie au galop et dirigea sa charge sur les quatre bourreaux vêtus de rouge qui entouraient Bandini.

Nous ne suivrons point le récit de cette petite affaire qui ne dura pas trois quarts d'heure; les partisans des Orsini surpris s'enfuirent dans tous les sens; mais, à l'avant-garde, le brave capitaine Ranuce fut tué, événement qui eut une influence funeste sur la destinée de Branciforte. A peine celui-ci avait donné quelques coups de sabre, toujours en se rapprochant des hommes vêtus de rouge, qu'il se trouva vis-à-vis de Fabio Campireali.

Monté sur un cheval bouillant d'ardeur, et revêtu d'un *giacco* doré (cotte de mailles), Fabio s'écriait :

— Quels sont ces misérables masqués? Coupons leurs masques d'un coup de sabre; voyez la façon dont je m'y prends!

Presque au même instant, Jules Branciforte reçut de lui un coup de sabre horizontal sur le front. Ce coup avait été lancé avec tant d'adresse, que la toile qui lui couvrait le visage tomba en même temps qu'il se sentit les yeux aveuglés par le sang qui coulait de cette blessure, d'ailleurs fort peu grave. Jules éloigna son cheval pour avoir le temps de respirer et de s'essuyer le visage. Il voulait, à tout prix, ne point se battre avec le frère d'Hélène, et son cheval était déjà à quatre pas de Fabio, lorsqu'il reçut sur la poitrine un furieux coup de sabre qui ne pénétra point, grace à son giacco, mais lui ôta la respiration pour un moment. Presque au même instant, il s'entendit crier aux oreilles :

— *Ti conosco, porco;* canaille, je te connais! C'est comme cela que tu gagnes de l'argent pour remplacer tes haillons.

Jules, vivement piqué, oublia sa première résolution et revint sur Fabio :

— *Ed in mal ponto tu venisti* (1)! s'écria-t-il.

A la suite de quelques coups de sabre précipités, le vêtement qui couvrait leur cotte de mailles tombait de toutes parts. La cotte de mailles de Fabio était dorée et magnifique, celle de Jules des plus communes.

— Dans quel égout as-tu ramassé ton *giacco?* lui cria Fabio.

Au même moment, Jules trouva l'occasion qu'il cherchait depuis une demi-minute : la superbe cotte de mailles de Fabio ne serrait pas assez le cou, et Jules lui porta au cou, un peu découvert, un coup de pointe qui réussit. L'épée de Jules entra d'un demi-pied dans la gorge de Fabio et en fit jaillir un énorme jet de sang.

— Insolent! s'écria Jules; — et il galopa vers les hommes habillés de rouge dont deux étaient encore à cheval à cent pas de lui. Comme il approchait d'eux, le troisième tomba; mais, au moment où Jules arrivait tout près du quatrième bourreau, celui-ci, se voyant environné de plus de dix cavaliers, déchargea un pistolet à bout portant sur le malheureux Balthazar Bandini, qui tomba.

— Mes chers seigneurs, nous n'avons plus que faire ici, s'écria Branciforte, sabrons ces coquins de sbires qui s'enfuient de toutes parts. — Tout le monde le suivit.

Lorsque, une demi-heure après, Jules revint auprès de Fabrice Colonna, ce seigneur lui adressa la parole pour la première fois de sa vie. Jules le trouva ivre de colère; il croyait le voir transporté de joie, à cause de la victoire qui était complète et due tout entière à ses bonnes dispositions; car les Orsini avaient près de trois mille hommes, et Fabrice à cette affaire n'en avait pas réuni plus de quinze cents.

— Nous avons perdu votre brave ami Ranuce, s'écria le prince en parlant à Jules, je viens moi-même de toucher son corps; il est déjà froid. Le pauvre Balthazar Bandini est mortellement blessé. Ainsi, au fond, nous n'avons pas réussi. Mais l'ombre du brave capitaine Ranuce paraîtra bien accompagnée devant Pluton. J'ai donné l'ordre que l'on pende aux branches des arbres tous ces coquins de prisonniers. N'y manquez pas, messieurs, s'écria-t-il en haussant la voix. —

(1) Malheur à toi! tu arrives dans un moment fatal!

Et il repartit au galop pour l'endroit où avait eu lieu le combat d'avant-garde. Jules commandait à peu près en second la compagnie de Ranuce; il suivit le prince qui, arrivé près du cadavre de ce brave soldat qui gisait entouré de plus de cinquante cadavres ennemis, descendit une seconde fois de cheval pour prendre la main de Ranuce. Jules l'imita, il pleurait.

— Tu es bien jeune, dit le prince à Jules, mais je te vois couvert de sang, et ton père fut un brave homme, qui avait reçu plus de vingt blessures au service des Colonna. Prends le commandement de ce qui reste de la compagnie de Ranuce et conduis son cadavre à notre église de la Petrella; songe que tu seras peut-être attaqué sur la route.

Jules ne fut point attaqué, mais il tua d'un coup d'épée un de ses soldats qui lui disait qu'il était trop jeune pour commander. Cette imprudence réussit, parce que Jules était encore tout couvert du sang de Fabio. Tout le long de la route, il trouvait les arbres chargés d'hommes que l'on pendait. Ce spectacle hideux, joint à la mort de Ranuce et surtout à celle de Fabio, le rendait presque fou. Son seul espoir était que l'on ne saurait pas le nom du vainqueur de Fabio.

Nous sautons les détails militaires. Trois jours après celui du combat, il put revenir passer quelques heures à Albano; il racontait à ses connaissances qu'une fièvre violente l'avait retenu dans Rome où il avait été obligé de garder le lit toute la semaine.

Mais on le traitait partout avec un respect marqué; les gens les plus considérables de la ville le saluaient les premiers; quelques imprudens allèrent même jusqu'à l'appeler *seigneur capitaine*. Il avait passé plusieurs fois devant le palais Campireali, qu'il trouva entièrement fermé, et, comme le nouveau capitaine était fort timide lorsqu'il s'agissait de faire certaines questions, ce ne fut qu'au milieu de la journée qu'il put prendre sur lui de dire à Scotti, vieillard qui l'avait toujours traité avec bonté :

— Mais où sont donc les Campireali? je vois leur palais fermé.

— Mon ami, répondit Scotti avec une tristesse subite, c'est là un nom que vous ne devez jamais prononcer. Vos amis sont bien convaincus que c'est lui qui vous a cherché, et ils le diront partout; mais enfin il était le principal obstacle à votre mariage, mais enfin sa mort laisse une sœur immensément riche, et qui vous aime. On peut même ajouter, et l'indiscrétion devient vertu en ce moment, on peut même ajouter qu'elle vous aime au point d'aller vous rendre visite la nuit dans votre petite maison d'Albe. Ainsi l'on peut dire,

dans votre intérêt, que vous étiez mari et femme avant le fatal combat des *Ciampi* (c'est le nom qu'on donnait dans le pays au combat que nous avons décrit). — Le vieillard s'interrompit parce qu'il s'aperçut que Jules fondait en larmes.

— Montons à l'auberge, dit Jules. — Scotti le suivit; on leur donna une chambre où ils s'enfermèrent à clé, et Jules demanda au vieillard la permission de lui raconter tout ce qui s'était passé depuis huit jours. Ce long récit terminé :

— Je vois bien à vos larmes, dit le vieillard, que rien n'a été prémédité dans votre conduite; mais la mort de Fabio n'en est pas moins un évènement bien cruel pour vous. Il faut absolument qu'Hélène déclare à sa mère que vous êtes son époux depuis long-temps.

Jules ne répondit pas, ce que le vieillard attribua à une louable discrétion. Absorbé dans une profonde rêverie, Jules se demandait si Hélène, irritée par la mort d'un frère, rendrait justice à sa délicatesse; il se repentit de ce qui s'était passé autrefois. Ensuite, à sa demande, le vieillard lui parla franchement de tout ce qui avait eu lieu dans Albano le jour du combat. Fabio ayant été tué sur les six heures et demie du matin, à plus de six lieues d'Albano, chose incroyable! dès neuf heures on avait commencé à parler de cette mort. Vers midi on avait vu le vieux Campireali, fondant en larmes et soutenu par ses domestiques, se rendre au couvent des Capucins. Peu après, trois de ces bons pères, montés sur les meilleurs chevaux de Campireali, et suivis de beaucoup de domestiques, avaient pris la route du village des *Ciampi*, près duquel le combat avait eu lieu. Le vieux Campireali voulait absolument les suivre; mais on l'en avait dissuadé, par la raison que Fabrice Colonna était furieux (on ne savait trop pourquoi), et pourrait bien lui faire un mauvais parti s'il était fait prisonnier.

Le soir, vers minuit, la forêt de la Faggiola avait semblé en feu : c'étaient tous les moines et tous les pauvres d'Albano qui, portant chacun un gros cierge allumé, allaient à la rencontre du corps du jeune Fabio.

— Je ne vous cacherai point, continua le vieillard en baissant la voix comme s'il eût craint d'être entendu, que la route qui conduit à Valmontone et aux *Ciampi*.....

— Eh bien? dit Jules.

— Eh bien! cette route passe devant votre maison, et l'on dit que lorsque le cadavre de Fabio est arrivé à ce point, le sang a jailli d'une plaie horrible qu'il avait au cou.

— Quelle horreur! s'écria Jules en se levant.

— Calmez-vous, mon ami, dit le vieillard, vous voyez bien qu'il faut que vous sachiez tout. Et maintenant je puis vous dire que votre présence ici, aujourd'hui, a semblé un peu prématurée. Si vous me faisiez l'honneur de me consulter, j'ajouterais, capitaine, qu'il n'est pas convenable que d'ici à un mois vous paraissiez dans Albano. Je n'ai pas besoin de vous avertir qu'il ne serait pas prudent de vous montrer à Rome. On ne sait point encore quel parti le saint-père va prendre envers les Colonna; on pense qu'il ajoutera foi à la déclaration de Fabrice qui prétend n'avoir appris le combat des Ciampi que par la voix publique; mais le gouverneur de Rome, qui est tout Orsini, enrage et serait enchanté de faire pendre quelqu'un des braves soldats de Fabrice, ce dont celui-ci ne pourrait se plaindre raisonnablement, puisqu'il jure n'avoir point assisté au combat. J'irai plus loin, et, quoique vous ne me le demandiez pas, je prendrai la liberté de vous donner un avis militaire : vous êtes aimé dans Albano, autrement vous n'y seriez pas en sûreté. Songez que vous vous promenez par la ville depuis plusieurs heures, que l'un des partisans des Orsini peut se croire bravé, ou tout au moins songer à la facilité de gagner une belle récompense. Le vieux Campireali a répété mille fois qu'il donnera sa plus belle terre à qui vous aura tué. Vous auriez dû faire descendre dans Albano quelques-uns des soldats que vous avez dans votre maison.

— Je n'ai point de soldats dans ma maison.

— En ce cas, vous êtes fou, capitaine. Cette auberge a un jardin, nous allons sortir par le jardin, et nous échapper à travers les vignes. Je vous accompagnerai; je suis vieux et sans armes; mais, si nous rencontrons des mal intentionnés, je leur parlerai, et je pourrai du moins vous faire gagner du temps.

Jules eut l'ame navrée. Oserons-nous dire quelle était sa folie? Dès qu'il avait appris que le palais Campireali était fermé et tous ses habitans partis pour Rome, il avait formé le projet d'aller revoir ce jardin où si souvent il avait eu des entrevues avec Hélène. Il espérait même revoir sa chambre, où il avait été reçu quand sa mère était absente. Il avait besoin de se rassurer contre sa colère, par la vue des lieux où il l'avait vue si tendre pour lui.

Branciforte et le généreux vieillard ne firent aucune mauvaise rencontre en suivant les petits sentiers qui traversent les vignes et montent vers le lac.

Jules se fit raconter de nouveau les détails des obsèques du jeune

Fabio. Le corps de ce brave jeune homme, escorté par beaucoup de prêtres, avait été conduit à Rome, et enseveli dans la chapelle de sa famille, au couvent de Saint-Onuphre, au sommet du Janicule. On avait remarqué, comme une circonstance fort singulière, que, la veille de la cérémonie, Hélène avait été reconduite par son père au couvent de la Visitation, à Castro; ce qui avait confirmé le bruit public qui voulait qu'elle fût mariée secrètement avec le soldat d'aventure qui avait eu le malheur de tuer son frère.

Quand il fut près de sa maison, Jules trouva le caporal de sa compagnie et quatre de ses soldats; ils lui dirent que jamais leur ancien capitaine ne sortait de la forêt sans avoir auprès de lui quelques-uns de ses hommes. Le prince avait dit plusieurs fois que, lorsqu'on voulait se faire tuer par imprudence, il fallait auparavant donner sa démission, afin de ne pas lui jeter sur les bras une mort à venger.

Jules Branciforte comprit la justesse de ces idées, auxquelles jusqu'ici il avait été parfaitement étranger. Il avait cru, ainsi que les peuples enfans, que la guerre ne consiste qu'à se battre avec courage. Il obéit sur-le-champ aux intentions du prince; il ne se donna que le temps d'embrasser le sage vieillard qui avait eu la générosité de l'accompagner jusqu'à sa maison.

Mais peu de jours après, Jules, à demi fou de mélancolie, revint voir le palais Campireali. A la nuit tombante, lui et trois de ses soldats, déguisés en marchands napolitains, pénétrèrent dans Albano. Il se présenta seul dans la maison de Scotti; il apprit qu'Hélène était toujours reléguée au couvent de Castro. Son père, qui la croyait mariée à celui qu'il appelait l'assassin de son fils, avait juré de ne jamais la revoir. Il ne l'avait pas vue même en la ramenant au couvent. La tendresse de sa mère semblait, au contraire, redoubler, et souvent elle quittait Rome, pour aller passer un jour ou deux avec sa fille.

## IV.

Si je ne me justifie pas auprès d'Hélène, se dit Jules en regagnant, pendant la nuit, le quartier que sa compagnie occupait dans la forêt, elle finira par me croire un assassin. Dieu sait les histoires qu'on lui aura faites sur ce fatal combat!

Il alla prendre les ordres du prince dans son château-fort de la Petrella, et lui demanda la permission d'aller à Castro. Fabrice Colonna fronça le sourcil :

— L'affaire du petit combat n'est point encore arrangée avec sa sainteté. Vous devez savoir que j'ai déclaré la vérité, c'est-à-dire que j'étais resté parfaitement étranger à cette rencontre, dont je n'avais même su la nouvelle que le lendemain, ici, dans mon château de la Petrella. J'ai tout lieu de croire que sa sainteté finira par ajouter foi à ce récit sincère. Mais les Orsini sont puissans, mais tout le monde dit que vous vous êtes distingué dans cette échauffourée. Les Orsini vont jusqu'à prétendre que plusieurs prisonniers ont été pendus aux branches des arbres. Vous savez combien ce récit est faux; mais on peut prévoir des représailles.

Le profond étonnement qui éclatait dans les regards naïfs du jeune capitaine amusait le prince; toutefois il jugea, à la vue de tant d'innocence, qu'il était utile de parler plus clairement.

— Je vois en vous, continua-t-il, cette bravoure complète qui a fait connaître dans toute l'Italie le nom de Branciforte. J'espère que vous aurez pour ma maison cette fidélité qui me rendait votre père si cher, et que j'ai voulu récompenser en vous. Voici le mot d'ordre de ma compagnie : Ne dire jamais la vérité sur rien de ce qui a rapport à moi ou à mes soldats. Si, dans le moment où vous êtes obligé de parler, vous ne voyez l'utilité d'aucun mensonge, dites faux à tout hasard, et gardez-vous comme de péché mortel de dire la moindre vérité. Vous comprenez que, réunie à d'autres renseignemens, elle peut mettre sur la voie de mes projets. Je sais, du reste, que vous avez une amourette dans le couvent de la Visitation, à Castro; vous pouvez aller perdre quinze jours dans cette petite ville, où les Orsini ne manquent pas d'avoir des amis et même des agens. Passez chez mon majordome, qui vous remettra 200 sequins. L'amitié que j'avais pour votre père, ajouta le prince en riant, me donne l'envie de vous donner quelques directions sur la façon de mener à bien cette entreprise amoureuse et militaire. Vous et trois de vos soldats serez déguisés en marchands; vous ne manquerez pas de vous fâcher contre un de vos compagnons, qui fera profession d'être toujours ivre, et qui se fera beaucoup d'amis en payant du vin à tous les désœuvrés de Castro... Du reste, ajouta le prince en changeant de ton, si vous êtes pris par les Orsini et mis à mort, n'avouez jamais votre nom véritable, et encore moins que vous m'appartenez. Je n'ai pas besoin de vous recommander de faire le tour de toutes les petites villes, et d'y entrer toujours par la porte opposée au côté d'où vous venez.

Jules fut attendri par ces conseils paternels, venant d'un homme ordinairement si grave. D'abord le prince sourit des larmes qu'il

voyait rouler dans les yeux du jeune homme; puis sa voix à lui-même s'altéra. Il tira une des nombreuses bagues qu'il portait aux doigts; en la recevant, Jules baisa cette main célèbre par tant de hauts faits.

— Jamais mon père ne m'en eût tant dit! s'écria le jeune homme enthousiasmé.

Le surlendemain, un peu avant le point du jour, il entrait dans les murs de la petite ville de Castro; cinq soldats le suivaient, déguisés ainsi que lui : deux firent bande à part, et semblaient ne connaître ni lui ni les trois autres. Avant même d'entrer dans la ville, Jules aperçut le couvent de la Visitation, vaste bâtiment entouré de noires murailles, et assez semblable à une forteresse. Il courut à l'église; elle était splendide. Les religieuses, toutes nobles et la plupart appartenant à des familles riches, luttaient d'amour-propre, entre elles, à qui enrichirait cette église, seule partie du couvent qui fût exposée aux regards du public. Il était passé en usage que celle de ces dames que le pape nommait abbesse, sur une liste de trois noms présentée par le cardinal protecteur de l'ordre de la Visitation, fît une offrande considérable, destinée à éterniser son nom. Celle dont l'offrande était inférieure au cadeau de l'abbesse qui l'avait précédée était méprisée, ainsi que sa famille.

Jules s'avança en tremblant dans cet édifice magnifique, resplendissant de marbres et de dorures. A la vérité, il ne songeait guère aux marbres et aux dorures; il lui semblait être sous les yeux d'Hélène. Le grand autel, lui dit-on, avait coûté plus de 800,000 francs; mais ses regards, dédaignant les richesses du grand autel, se dirigeaient sur une grille dorée, haute de près de quarante pieds, et divisée en trois parties par deux pilastres en marbre. Cette grille, à laquelle sa masse énorme donnait quelque chose de terrible, s'élevait derrière le grand autel, et séparait le chœur des religieuses de l'église ouverte à tous les fidèles.

Jules se disait que derrière cette grille dorée se trouvaient, durant les offices, les religieuses et les pensionnaires. Dans cette église intérieure pouvait se rendre à toute heure du jour une religieuse ou une pensionnaire qui avait besoin de prier; c'est sur cette circonstance connue de tout le monde qu'étaient fondées les espérances du pauvre amant.

Il est vrai qu'un immense voile noir garnissait le côté intérieur de la grille; mais ce voile, pensa Jules, ne doit guère intercepter la vue des pensionnaires regardant dans l'église du public, puisque moi, qui ne puis en approcher qu'à une certaine distance, j'aperçois fort

bien, à travers le voile, les fenêtres qui éclairent le chœur, et que je puis distinguer jusqu'aux moindres détails de leur architecture. Chaque barreau de cette grille magnifiquement dorée portait une forte pointe dirigée contre les assistans.

Jules choisit une place très apparente, vis-à-vis la partie gauche de la grille, dans le lieu le mieux éclairé; là il passait sa vie à entendre des messes. Comme il ne se voyait entouré que de paysans, il espérait être remarqué, même à travers le voile noir qui garnissait l'intérieur de la grille. Pour la première fois de sa vie, ce jeune homme simple cherchait l'effet; sa mise était recherchée; il faisait de nombreuses aumônes en entrant dans l'église et en sortant. Ses gens et lui entouraient de prévenances tous les ouvriers et petits fournisseurs qui avaient quelques relations avec le couvent. Ce ne fut toutefois que le troisième jour qu'enfin il eut l'espoir de faire parvenir une lettre à Hélène. Par ses ordres, l'on suivait exactement les deux sœurs converses chargées d'acheter une partie des approvisionnemens du couvent; l'une d'elles avait des relations avec un petit marchand. Un des soldats de Jules, qui avait été moine, gagna l'amitié du marchand, et lui promit un sequin pour chaque lettre qui serait remise à la pensionnaire Hélène de Campireali.

— Quoi! dit le marchand à la première ouverture qu'on lui fit sur cette affaire, une lettre *à la femme du brigand!* — Ce nom était déjà établi dans Castro, et il n'y avait pas quinze jours qu'Hélène y était arrivée : tant ce qui donne prise à l'imagination court rapidement chez ce peuple passionné pour tous les détails exacts.

Le petit marchand ajouta :

— Au moins, celle-ci est mariée! Mais combien de nos dames n'ont pas cette excuse, et reçoivent du dehors bien autre chose que des lettres.

Dans cette première lettre, Jules racontait avec des détails infinis tout ce qui s'était passé dans la journée fatale marquée par la mort de Fabio. « Me haïssez-vous? » disait-il en terminant.

Hélène répondit par une ligne que, sans haïr personne, elle allait employer tout le reste de sa vie à tâcher d'oublier celui par qui son frère avait péri.

Jules se hâta de répondre; après quelques invectives contre la destinée, genre d'esprit imité de Platon et alors à la mode :

« Tu veux donc, continuait-il, mettre en oubli la parole de Dieu à nous transmise dans les saintes écritures? Dieu dit : La femme quittera sa famille et ses parens pour suivre son époux. Oserais-tu pré-

tendre que tu n'es pas ma femme? Rappelle-toi la nuit de la Saint-Pierre. Comme l'aube paraissait déjà derrière le Monte-Cavi, tu te jetas à mes genoux; je voulus bien t'accorder grace; tu étais à moi, si je l'eusse voulu; tu ne pouvais résister à l'amour qu'alors tu avais pour moi. Tout à coup il me sembla que, comme je t'avais dit plusieurs fois que je t'avais fait depuis long-temps le sacrifice de ma vie et de tout ce que je pouvais avoir de plus cher au monde, tu pouvais me répondre, quoique tu ne le fisses jamais, que tous ces sacrifices, ne se marquant par aucun acte extérieur, pouvaient bien n'être qu'imaginaires. Une idée, cruelle pour moi, mais juste au fond, m'illumina. Je pensai que ce n'était pas pour rien que le hasard me présentait l'occasion de sacrifier à ton intérêt la plus grande félicité que j'eusse jamais pu rêver. Tu étais déjà dans mes bras et sans défense, souviens-t'en; ta bouche même n'osait refuser. A ce moment l'*Ave Maria* du matin sonna au couvent du Monte-Cavi, et, par un hasard miraculeux, ce son parvint jusqu'à nous. Tu me dis : *Fais ce sacrifice à la sainte Madone, cette mère de toute pureté.* J'avais déjà, depuis un instant, l'idée de ce sacrifice suprême, le seul réel que j'eusse jamais eu l'occasion de te faire. Je trouvai singulier que la même idée te fût apparue. Le son lointain de cet *Ave Maria* me toucha, je l'avoue; je t'accordai ta demande. Le sacrifice ne fut pas en entier pour toi; je crus mettre notre union future sous la protection de la Madone. Alors je pensais que les obstacles viendraient non de toi, perfide, mais de ta riche et noble famille. S'il n'y avait pas eu quelque intervention surnaturelle, comment cet *Angelus* fût-il parvenu de si loin jusqu'à nous, par-dessus les sommets des arbres d'une moitié de la forêt, agités en ce moment par la brise du matin? Alors, tu t'en souviens, tu te mis à mes genoux; je me levai, je sortis de mon sein la croix que j'y porte, et tu juras sur cette croix, qui est là devant moi, et sur ta damnation éternelle, qu'en quelque lieu que tu pusses jamais te trouver, que quelque évènement qui pût jamais arriver, aussitôt que je t'en donnerais l'ordre, tu te remettrais à ma disposition entière, comme tu y étais à l'instant où l'*Ave Maria* du Monte-Cavi vint de si loin frapper ton oreille. Ensuite nous dîmes dévotement deux *Ave* et deux *Pater*. Eh bien! par l'amour qu'alors tu avais pour moi, et, si tu l'as oublié, comme je le crains, par ta damnation éternelle, je t'ordonne de me recevoir cette nuit, dans ta chambre ou dans le jardin de ce couvent de la Visitation. »

L'auteur italien rapporte curieusement beaucoup de longues lettres écrites par Jules Branciforte après celle-ci; mais il donne seu-

lement des extraits des réponses d'Hélène de Campireali. Après deux cent soixante dix-huit ans écoulés, nous sommes si loin des sentimens d'amour et de religion qui remplissent ces lettres, que j'ai craint qu'elles ne fissent longueur.

Il paraît par ces lettres qu'Hélène obéit enfin à l'ordre contenu dans celle que nous venons de traduire en l'abrégeant. Jules trouva le moyen de s'introduire dans le couvent; on pourrait conclure d'un mot qu'il se déguisa en femme. Hélène le reçut, mais seulement à la grille d'une fenêtre du rez-de-chaussée donnant sur le jardin. A son inexprimable douleur, Jules trouva que cette jeune fille, si tendre et même si passionnée autrefois, était devenue comme une étrangère pour lui; elle le traita presque *avec politesse*. En l'admettant dans le jardin, elle avait cédé presque uniquement à la religion du serment. L'entrevue fut courte : après quelques instans, la fierté de Jules, peut-être un peu excitée par les évènemens qui avaient eu lieu depuis quinze jours, parvint à l'emporter sur sa douleur profonde. — Je ne vois plus devant moi, dit-il à part soi, que le tombeau de cette Hélène qui dans Albano semblait s'être donnée à moi pour la vie.

Aussitôt, la grande affaire de Jules fut de cacher les larmes dont les tournures polies qu'Hélène prenait pour lui adresser la parole inondaient son visage. Quand elle eut fini de parler et de justifier un changement si naturel, disait-elle, après la mort d'un frère, Jules lui dit en parlant fort lentement :

— Vous n'accomplissez pas votre serment, vous ne me recevez pas dans un jardin, vous n'êtes point à genoux devant moi comme vous l'étiez une demi-minute après que nous eûmes entendu *l'Ave Maria* du Monte-Cavi. Oubliez votre serment si vous pouvez; quant à moi, je n'oublie rien; Dieu vous assiste!

En disant ces mots, il quitta la fenêtre grillée auprès de laquelle il eût pu rester encore près d'une heure. Qui lui eût dit un instant auparavant qu'il abrégerait volontairement cette entrevue tant désirée! Ce sacrifice déchirait son ame; mais il pensa qu'il pourrait bien mériter le mépris même d'Hélène s'il répondait à ses *politesses* autrement qu'en la livrant à ses remords,

Avant l'aube, il sortit du couvent. Aussitôt il monta à cheval en donnant l'ordre à ses soldats de l'attendre à Castro une semaine entière, puis de rentrer à la forêt; il était ivre de désespoir. D'abord il marcha vers Rome. —Quoi! je m'éloigne d'elle! se disait-il à chaque pas; quoi! nous sommes devenus étrangers l'un à l'autre! ô Fabio, combien tu es vengé! — La vue des hommes qu'il rencontrait sur la

route augmentait sa colère ; il poussa son cheval à travers champs, et dirigea sa course vers la plage déserte et inculte qui règne le long de la mer. Quand il ne fut plus troublé par la rencontre de ces paysans tranquilles dont il enviait le sort, il respira : la vue de ce lieu sauvage était d'accord avec son désespoir et diminuait sa colère ; alors il put se livrer à la contemplation de sa triste destinée.

— A mon âge, se dit-il, j'ai une ressource : aimer une autre femme ! — A cette triste pensée, il sentit redoubler son désespoir; il vit trop bien qu'il n'y avait pour lui qu'une femme au monde. Il se figurait le supplice qu'il souffrirait en osant prononcer le mot d'amour devant une autre qu'Hélène : cette idée le déchirait.

Il fut pris d'un accès de rire amer. — Me voici exactement, pensa-t-il, comme ces héros de l'Arioste qui voyagent seuls parmi des pays déserts, lorsqu'ils ont à oublier qu'ils viennent de trouver leur perfide maîtresse dans les bras d'un autre chevalier.... Elle n'est pourtant pas si coupable, se dit-il en fondant en larmes après cet accès de rire fou; son infidélité ne va pas jusqu'à en aimer un autre. Cette ame vive et pure s'est laissé égarer par les récits atroces qu'on lui a faits de moi; sans doute on m'a représenté à ses yeux comme ne prenant les armes pour cette fatale expédition que dans l'espoir secret de trouver l'occasion de tuer son frère. On sera allé plus loin, on m'aura prêté ce calcul sordide, qu'une fois son frère mort, elle devenait seule héritière de biens immenses..... Et moi, j'ai eu la sottise de la laisser pendant quinze jours entiers en proie aux séductions de mes ennemis ! Il faut convenir que, si je suis bien malheureux, le ciel m'a fait aussi bien dépourvu de sens pour diriger ma vie ! Je suis un être bien misérable, bien méprisable ! ma vie n'a servi à personne, et moins à moi qu'à tout autre.

A ce moment, le jeune Branciforte eut une inspiration bien rare en ce siècle-là ; son cheval marchait sur l'extrême bord du rivage, et quelquefois avait les pieds mouillés par l'onde ; il eut l'idée de le pousser dans la mer et de terminer ainsi le sort affreux auquel il était en proie. Que ferait-il désormais, après que le seul être au monde qui lui eût jamais fait sentir l'existence du bonheur venait de l'abandonner? Puis tout à coup une idée l'arrêta. — Que sont les peines que j'endure, se dit-il, comparées à celles que je souffrirai dans un moment, une fois cette misérable vie terminée? Hélène ne sera plus pour moi simplement indifférente comme elle l'est en réalité; je la verrai dans les bras d'un rival, et ce rival sera quelque jeune seigneur romain, riche et *considéré;* car, pour déchirer mon

ame, les démons chercheront les images les plus cruelles, comme c'est leur devoir. Ainsi, je ne pourrai trouver l'oubli d'Hélène, même dans la mort; bien plus, ma passion pour elle redoublera, parce que c'est le plus sûr moyen que pourra trouver la puissance éternelle pour me punir de l'affreux péché que j'aurai commis. Pour achever de chasser la tentation, Jules se mit à réciter dévotement des *Ave Maria*. C'était en entendant sonner l'*Ave Maria* du matin, prière consacrée à la Madone, qu'il avait été séduit autrefois, et entraîné à une action généreuse qu'il regardait maintenant comme la plus grande faute de sa vie. Mais, par respect, il n'osait aller plus loin et exprimer toute l'idée qui s'était emparée de son esprit. — Si, par l'inspiration de la Madone, je suis tombé dans une fatale erreur, ne doit-elle pas, par un effet de sa justice infinie, faire naître quelque circonstance qui me rende le bonheur? — Cette idée de la justice de la Madone chassa peu à peu le désespoir. Il leva la tête, et vit en face de lui, derrière Albano et la forêt, ce Monte-Cavi, couvert de sa sombre verdure, et le saint couvent dont l'*Ave Maria* du matin l'avait conduit à ce qu'il appelait maintenant son infâme duperie. L'aspect imprévu de ce saint lieu le consola. — Non, s'écria-t-il, il est impossible que la Madone m'abandonne. Si Hélène avait été ma femme, comme son amour le permettait et comme le voulait ma dignité d'homme, le récit de la mort de son frère aurait trouvé dans son ame le souvenir du lien qui l'attachait à moi. Elle se fût dit qu'elle m'appartenait long-temps avant le hasard fatal qui, sur un champ de bataille, m'a placé vis-à-vis de Fabio. Il avait deux ans de plus que moi; il était plus expert dans les armes, plus hardi de toutes façons, plus fort. Mille raisons fussent venues prouver à ma femme que ce n'était point moi qui avais cherché ce combat. Elle se fût rappelé que je n'avais jamais éprouvé le moindre sentiment de haine contre son frère, même lorsqu'il tira sur elle un coup d'arquebuse. Je me souviens qu'à notre premier rendez-vous, après mon retour de Rome, je lui disais : Que veux-tu? l'honneur le voulait, je ne puis blâmer un frère! — Rendu à l'espérance par sa dévotion à la Madone, Jules poussa son cheval, et en quelques heures arriva au cantonnement de sa compagnie. Il la trouva prenant les armes : on se portait sur la route de Naples à Rome par le mont Cassin. Le jeune capitaine changea de cheval, et marcha avec ses soldats. On ne se battit point ce jour-là. Jules ne demanda point pourquoi l'on avait marché, peu lui importait. Au moment où il se vit à la tête de ses soldats, une nouvelle vue de sa destinée lui apparut. — Je suis

tout simplement un sot, se dit-il, j'ai eu tort de quitter Castro; Hélène est probablement moins coupable que ma colère ne se l'est figuré. Non, elle ne peut avoir cessé de m'appartenir, cette ame si naïve et si pure, dont j'ai vu naître les premières sensations d'amour! Elle était pénétrée pour moi d'une passion si sincère! Ne m'a-t-elle pas offert plus de dix fois de s'enfuir avec moi, si pauvre, et d'aller nous faire marier par un moine du Monte-Cavi! A Castro, j'aurais dû, avant tout, obtenir un second rendez-vous, et lui parler raison. Vraiment la passion me donne des distractions d'enfant! Dieu! que n'ai-je un ami pour implorer un conseil! La même démarche à faire me paraît exécrable et excellente à deux minutes de distance!

Le soir de cette journée, comme l'on quittait la grande route pour rentrer dans la forêt, Jules s'approcha du prince, et lui demanda s'il pouvait rester encore quelques jours où il savait.

— Va-t-en à tous les diables! lui cria Fabrice, crois-tu que ce soit le moment de m'occuper d'enfantillages?

Une heure après, Jules repartit pour Castro. Il y retrouva ses gens; mais il ne savait comment écrire à Hélène, après la façon hautaine dont il l'avait quittée. Sa première lettre ne contenait que ces mots: « Voudra-t-on me recevoir la nuit prochaine? »

*On peut venir,* fut aussi toute la réponse.

Après le départ de Jules, Hélène s'était crue à jamais abandonnée. Alors elle avait senti toute la portée du raisonnement de ce pauvre jeune homme si malheureux; elle était sa femme avant qu'il n'eût eu le malheur de rencontrer son frère sur un champ de bataille.

Cette fois Jules ne fut point accueilli avec ces tournures polies qui lui avaient semblé si cruelles lors de la première entrevue. Hélène ne parut à la vérité que retranchée derrière sa fenêtre grillée; mais elle était tremblante, et, comme le ton de Jules était fort réservé et que ses tournures de phrase (1) étaient presque celles qu'il eût employées avec une étrangère, ce fut le tour d'Hélène de sentir tout ce qu'il y a de cruel dans le ton presque officiel lorsqu'il succède à la plus douce intimité. Jules, qui redoutait surtout d'avoir l'ame déchirée par quelque mot froid s'élançant du cœur d'Hélène, avait pris le ton d'un avocat pour prouver qu'Hélène était sa femme bien avant le fatal combat des Ciampi. Hélène le laissait parler, parce qu'elle craignait d'être gagnée par les larmes, si elle lui répondait autrement que par des mots brefs. A la fin, se voyant sur le point de se trahir,

(1) En Italie, la façon d'adresser la parole par *tu*, par *voi* ou par *lei*, marque le degré d'intimité. Le *tu*, reste du latin, a moins de portée que parmi nous.

elle engagea son ami à revenir le lendemain. Cette nuit-là, veille d'une grande fête, les matines se chantaient de bonne heure, et leur intelligence pouvait être découverte. Jules, qui raisonnait comme un amoureux, sortit du jardin profondément pensif; il ne pouvait fixer ses incertitudes sur le point de savoir s'il avait été bien ou mal reçu; et comme les idées militaires, inspirées par les conversations avec ses camarades, commençaient à germer dans sa tête: — Un jour, se dit-il, il faudra peut-être en venir à enlever Hélène. — Et il se mit à examiner les moyens de pénétrer de vive force dans ce jardin. Comme le couvent était fort riche et fort bon à rançonner, il avait à sa solde un grand nombre de domestiques la plupart anciens soldats; on les avait logés dans une sorte de caserne dont les fenêtres grillées donnaient sur le passage étroit qui, de la porte extérieure du couvent percée au milieu d'un mur noir de plus de quatre-vingts pieds de haut, conduisait à la porte intérieure gardée par la sœur tourière. A gauche de ce passage étroit s'élevait la caserne, à droite le mur du jardin haut de trente pieds. La façade du couvent, sur la place, était un mur grossier noirci par le temps, et n'offrait d'ouvertures que la porte extérieure et une seule petite fenêtre par laquelle les soldats voyaient les dehors. On peut juger de l'air sombre qu'avait ce grand mur noir percé uniquement d'une porte renforcée par de larges bandes de tôle attachées par d'énormes clous et d'une seule petite fenêtre de quatre pieds de hauteur sur dix-huit pouces de large.

Nous ne suivrons point l'auteur original dans le long récit des entrevues successives que Jules obtint d'Hélène. Le ton que les deux amans avaient ensemble était redevenu parfaitement intime, comme autrefois dans le jardin d'Albano; seulement Hélène n'avait jamais voulu consentir à descendre dans le jardin. Une nuit, Jules la trouva profondément pensive: sa mère était arrivée de Rome pour la voir et venait s'établir pour quelques jours dans le couvent. Cette mère était si tendre, elle avait toujours eu des ménagemens si délicats pour les affections qu'elle supposait à sa fille, que celle-ci sentait un remords profond d'être obligée de la tromper; car, enfin, oserait-elle jamais lui dire qu'elle recevait l'homme qui l'avait privée de son fils? Hélène finit par avouer franchement à Jules que, si cette mère si bonne pour elle l'interrogeait d'une certaine façon, jamais elle n'aurait la force de lui répondre par des mensonges. Jules sentit tout le danger de sa position; son sort dépendait du hasard qui pouvait dicter un mot à la signora de Campireali. La nuit suivante il parla ainsi d'un air résolu :

— Demain je viendrai de meilleure heure, je détacherai une des barres de cette grille, vous descendrez dans le jardin, je vous conduirai dans une église de la ville, où un prêtre à moi dévoué nous mariera. Avant qu'il ne soit jour, vous serez de nouveau dans ce jardin. Une fois ma femme, je n'aurai plus de crainte, et, si votre mère l'exige comme une expiation de l'affreux malheur que nous déplorons tous également, je consentirai à tout, fût-ce même à passer plusieurs mois sans vous voir.

Comme Hélène paraissait consternée de cette proposition, Jules ajouta :

— Le prince me rappelle auprès de lui ; l'honneur et toutes sortes de raisons m'obligent à partir. Ma proposition est la seule qui puisse assurer notre avenir ; si vous n'y consentez pas, séparons-nous pour toujours, ici, dans ce moment. Je partirai avec le remords de mon imprudence. *J'ai cru à votre parole d'honneur*, vous êtes infidèle au serment le plus sacré, et j'espère qu'à la longue le juste mépris inspiré par votre légèreté pourra me guérir de cet amour qui depuis trop long-temps fait le malheur de ma vie.

Hélène fondit en larmes :

— Grand Dieu! s'écriait-elle en pleurant, quelle horreur pour ma mère!

Elle consentit enfin à la proposition qui lui était faite.

— Mais, ajouta-t-elle, on peut nous découvrir à l'aller ou au retour; songez au scandale qui aurait lieu, pensez à l'affreuse position où se trouverait ma mère; attendons son départ, qui aura lieu dans quelques jours.

— Vous êtes parvenue à me faire douter de la chose qui était pour moi la plus sainte et la plus sacrée : ma confiance dans votre parole. Demain soir nous serons mariés, ou bien nous nous voyons en ce moment pour la dernière fois, de ce côté-ci du tombeau.

La pauvre Hélène ne put répondre que par des larmes; elle était surtout déchirée par le ton décidé et cruel que prenait Jules. Avait-elle donc réellement mérité son mépris? C'était donc là cet amant autrefois si docile et si tendre! Enfin elle consentit à ce qui lui était ordonné. Jules s'éloigna. De ce moment, Hélène attendit la nuit suivante dans les alternatives de l'anxiété la plus déchirante. Si elle se fût préparée à une mort certaine, sa douleur eût été moins poignante; elle eût pu trouver quelque courage dans l'idée de l'amour de Jules et de la tendre affection de sa mère. Le reste de cette nuit se passa dans les changemens de résolution les plus cruels. Il y avait des mo-

mens où elle voulait tout dire à sa mère. Le lendemain, elle était tellement pâle, lorsqu'elle parut devant elle, que celle-ci, oubliant toutes ses sages résolutions, se jeta dans les bras de sa fille en s'écriant :

— Que se passe-t-il? grand Dieu! dis-moi ce que tu as fait, ou ce que tu es sur le point de faire? Si tu prenais un poignard et me l'enfonçais dans le cœur, tu me ferais moins souffrir que par ce silence cruel que je te vois garder avec moi.

L'extrême tendresse de sa mère était si évidente aux yeux d'Hélène, elle voyait si clairement qu'au lieu d'exagérer ses sentimens, elle cherchait à en modérer l'expression, qu'enfin l'attendrissement la gagna; elle tomba à ses genoux. Comme sa mère, cherchant quel pouvait être le secret fatal, venait de s'écrier qu'Hélène fuirait sa présence, Hélène répondit que, le lendemain et tous les jours suivans, elle passerait sa vie auprès d'elle, mais qu'elle la conjurait de ne pas lui en demander davantage.

Ce mot indiscret fut bientôt suivi d'un aveu complet. La signora de Campireali eut horreur de savoir si près d'elle le meurtrier de son fils. Mais cette douleur fut suivie d'un élan de joie bien vive et bien pure. Qui pourrait se figurer son ravissement lorsqu'elle apprit que sa fille n'avait jamais manqué à ses devoirs?

Aussitôt tous les desseins de cette mère prudente changèrent du tout au tout; elle se crut permis d'avoir recours à la ruse envers un homme qui n'était rien pour elle. Le cœur d'Hélène était déchiré par les mouvemens de passion les plus cruels : la sincérité de ses aveux fut aussi grande que possible; cette ame bourrelée avait besoin d'épanchement. La signora de Campireali qui, depuis un instant, se croyait tout permis, inventa une suite de raisonnemens trop longs à rapporter ici. Elle prouva sans peine à sa malheureuse fille qu'au lieu d'un mariage clandestin, qui fait toujours tache dans la vie d'une femme, elle obtiendrait un mariage public et parfaitement honorable, si elle voulait différer seulement de huit jours l'acte d'obéissance qu'elle devait à un amant si généreux.

Elle, la signora de Campireali, allait partir pour Rome; elle exposerait à son mari que, bien long-temps avant le fatal combat des Ciampi, Hélène avait été mariée à Jules. Le cérémonie avait été accomplie la nuit même où, déguisée sous un habit religieux, elle avait rencontré son père et son frère sur les bords du lac, dans le chemin taillé dans le roc qui suit les murs du couvent des Capucins. La mère se garda bien de quitter sa fille de toute cette journée, et

enfin, sur le soir, Hélène écrivit à son amant une lettre naïve et, selon nous, bien touchante, dans laquelle elle lui racontait les combats qui avaient déchiré son cœur. Elle finissait par lui demander à genoux un délai de huit jours : « En t'écrivant, ajoutait-elle, cette lettre, qu'un messager de ma mère attend, il me semble que j'ai eu le plus grand tort de lui tout dire. Je crois te voir irrité, tes yeux me regardent avec haine; mon cœur est déchiré des remords les plus cruels. Tu diras que j'ai un caractère bien faible, bien pusillanime, bien méprisable; je te l'avoue, mon cher ange. Mais figure-toi ce spectacle : ma mère, fondant en larmes, était presque à mes genoux. Alors il a été impossible pour moi de ne pas lui dire qu'une certaine raison m'empêchait de consentir à sa demande; et, une fois que je suis tombée dans la faiblesse de prononcer cette parole imprudente, je ne sais ce qui s'est passé en moi, mais il m'est devenu comme impossible de ne pas raconter tout ce qui s'était passé entre nous. Autant que je puis me le rappeler, il me semble que mon ame, dénuée de toute force, avait besoin d'un conseil. J'espérais le rencontrer dans les paroles d'une mère... J'ai trop oublié, mon ami, que cette mère si chérie avait un intérêt contraire au tien. J'ai oublié mon premier devoir, qui est de t'obéir, et apparemment que je ne suis pas capable de sentir l'amour véritable, que l'on dit supérieur à toutes les épreuves. Méprise-moi, mon Jules; mais, au nom de Dieu, ne cesse pas de m'aimer. Enlève-moi, si tu veux, mais rends-moi cette justice que, si ma mère ne se fût pas trouvée présente au couvent, les dangers les plus horribles, la honte même, rien au monde n'aurait pu m'empêcher d'obéir à tes ordres. Mais cette mère est si bonne! elle a tant de génie! elle est si généreuse! Rappelle-toi ce que je t'ai raconté dans le temps : lors de la visite que mon père fit dans ma chambre, elle sauva tes lettres que je n'avais plus aucun moyen de cacher; puis, le péril passé, elle me les rendit sans vouloir les lire et sans ajouter un seul mot de reproche! Eh bien! toute ma vie elle a été pour moi comme elle fut en ce moment suprême. Tu vois si je devrais l'aimer, et pourtant, en t'écrivant (chose horrible à dire), il me semble que je la hais. Elle a déclaré qu'à cause de la chaleur elle voulait passer la nuit sous une tente dans le jardin; j'entends les coups de marteau, on dresse cette tente en ce moment; impossible de nous voir cette nuit. Je crains même que le dortoir des pensionnaires ne soit fermé à clé, ainsi que les deux portes de l'escalier tournant, chose que l'on ne fait jamais. Ces précautions me mettraient dans l'impossibilité de descendre au jardin, quand même je croirais

une telle démarche utile pour conjurer ta colère. Ah! comme je me livrerais à toi dans ce moment, si j'en avais les moyens! comme je courrais à cette église où l'on doit nous marier! »

Cette lettre finit par deux pages de phrases folles, et dans lesquelles j'ai remarqué des raisonnemens passionnés qui semblent imités de la philosophie de Platon. J'ai supprimé plusieurs élégances de ce genre dans la lettre que je viens de traduire.

Jules Branciforte fut bien étonné en la recevant une heure environ avant l'*Ave Maria* du soir; il venait justement de terminer les arrangemens avec le prêtre. Il fut transporté de colère. — Elle n'a pas besoin de me conseiller de l'enlever, cette créature faible et pusillanime! — Et il partit aussitôt pour la forêt de la Faggiola.

Voici quelle était, de son côté, la position de la signora de Campireali : son mari était sur son lit de mort, l'impossibilité de se venger de Branciforte le conduisait lentement au tombeau. En vain il avait fait offrir des sommes considérables à des *bravi* romains; aucun n'avait voulu s'attaquer à un des *caporaux*, comme ils disaient, du prince Colonna; ils étaient trop assurés d'être exterminés eux et leurs familles. Il n'y avait pas un an qu'un village entier avait été brûlé pour punir la mort d'un des soldats de Colonna, et tous ceux des habitans, hommes et femmes, qui cherchaient à fuir dans la campagne, avaient eu les mains et les pieds liés par des cordes, puis on les avait lancés dans des maisons en flammes.

La signora de Campireali avait de grandes terres dans le royaume de Naples; son mari lui avait ordonné d'en faire venir des assassins, mais elle n'avait obéi qu'en apparence : elle croyait sa fille irrévocablement liée à Jules Branciforte. Elle pensait, dans cette supposition, que Jules devait aller faire une campagne ou deux dans les armées espagnoles, qui alors faisaient la guerre aux révoltés de Flandre. S'il n'était pas tué, ce serait, pensait-elle, une marque que Dieu ne désapprouvait pas un mariage nécessaire; dans ce cas, elle donnerait à sa fille les terres qu'elle possédait dans le royaume de Naples; Jules Branciforte prendrait le nom d'une de ces terres, et il irait avec sa femme passer quelques années en Espagne. Après toutes ces épreuves, peut-être elle aurait le courage de le voir. Mais tout avait changé d'aspect par l'aveu de sa fille : le mariage n'était plus une nécessité; bien loin de là, et pendant qu'Hélène écrivait à son amant la lettre que nous avons traduite, la signora Campireali écrivait à Pescara et à Chieti, ordonnant à ses fermiers de lui envoyer à Castro des gens sûrs et capables d'un coup de main. Elle ne leur cachait

point qu'il s'agissait de venger la mort de son fils Fabio, leur jeune maître. Le courrier porteur de ces lettres partit avant la fin du jour.

## V.

Mais, le surlendemain, Jules était de retour à Castro; il amenait huit de ses soldats, qui avaient bien voulu le suivre et s'exposer à la colère du prince, qui quelquefois avait puni de mort des entreprises du genre de celle dans laquelle ils s'engageaient. Jules avait cinq hommes à Castro, il arrivait avec huit; et toutefois quatorze soldats, quelque braves qu'ils fussent, lui paraissaient insuffisans pour son entreprise, car le couvent était comme un château-fort.

Il s'agissait de passer par force ou par adresse la première porte du couvent; puis il fallait suivre un passage de plus de cinquante pas de longueur. A gauche, comme on l'a dit, s'élevaient les fenêtres grillées d'une sorte de caserne où les religieuses avaient placé trente ou quarante domestiques, anciens soldats. De ces fenêtres grillées partirait un feu bien nourri dès que l'alarme serait donnée.

L'abbesse régnante, femme de tête, avait peur des exploits des chefs Orsini, du prince Colonna, de Marco Sciarra et de tant d'autres qui régnaient en maîtres dans les environs. Comment résister à huit cents hommes déterminés, occupant à l'improviste une petite ville telle que Castro, et croyant le couvent rempli d'or?

D'ordinaire, la Visitation de Castro avait quinze ou vingt *bravi* dans la caserne à gauche du passage qui conduisait à la seconde porte du couvent; à droite de ce passage il y avait un grand mur impossible à percer; au bout du passage on trouvait une porte en fer ouvrant sur un vestibule à colonnes; après ce vestibule était la grande cour du couvent, à droite le jardin. Cette porte en fer était gardée par la tourière.

Quand Jules, suivi de ses huit hommes, se trouva à trois lieues de Castro, il s'arrêta dans une auberge écartée pour laisser passer les heures de la grande chaleur. Là seulement il déclara son projet; ensuite il dessina sur le sable de la cour le plan du couvent qu'il allait attaquer.

— A neuf heures du soir, dit-il à ses hommes, nous souperons hors la ville; à minuit nous entrerons; nous trouverons vos cinq camarades qui nous attendent près du couvent. L'un d'eux, qui sera à cheval, jouera le rôle d'un courrier qui arrive de Rome pour rappeler

la signora de Campireali auprès de son mari, qui se meurt. Nous tâcherons de passer sans bruit la première porte du couvent que voilà au milieu de la caserne, dit-il en leur montrant le plan sur le sable. Si nous commencions la guerre à la première porte, les *bravi* des religieuses auraient trop de facilité à nous tirer des coups d'arquebuse pendant que nous serions sur la petite place que voici devant le couvent, ou pendant que nous parcourrions l'étroit passage qui conduit de la première porte à la seconde. Cette seconde porte est en fer, mais j'en ai la clé.

— Il est vrai qu'il y a d'énormes bras de fer ou valets, attachés au mur par un bout, et qui, lorsqu'ils sont mis à leur place, empêchent les deux ventaux de la porte de s'ouvrir. Mais, comme ces deux barres de fer sont trop pesantes pour que la sœur tourière puisse les manœuvrer, jamais je ne les ai vues en place; et pourtant j'ai passé plus de dix fois cette porte de fer. Je compte bien passer encore ce soir sans encombre. Vous sentez que j'ai des intelligences dans le couvent; mon but est d'enlever une pensionnaire et non une religieuse; nous ne devons faire usage des armes qu'à la dernière extrémité. Si nous commencions la guerre avant d'arriver à cette seconde porte en barreaux de fer, la tourière ne manquerait pas d'appeler deux vieux jardiniers de soixante-dix ans qui logent dans l'intérieur du couvent, et les vieillards mettraient à leur place ces bras de fer dont je vous ai parlé. Si ce malheur nous arrive, il faudra, pour passer au-delà de cette porte, démolir le mur, ce qui nous prendra dix minutes; dans tous les cas, je m'avancerai vers cette porte le premier. Un des jardiniers est payé par moi; mais je me suis bien gardé, comme vous le pensez, de lui parler de mon projet d'enlèvement. Cette seconde porte passée, on tourne à droite, et l'on arrive au jardin; une fois dans ce jardin, la guerre commence, il faut faire main basse sur tout ce qui se présentera. Vous ne ferez usage, bien entendu, que de vos épées et de vos dagues; le moindre coup d'arquebuse mettrait en rumeur toute la ville, qui pourrait nous attaquer à la sortie. Ce n'est pas qu'avec treize hommes comme vous, je ne me fisse fort de traverser cette bicoque : personne, certes, n'oserait descendre dans la rue; mais plusieurs des bourgeois ont des arquebuses, et ils tireraient des fenêtres. En ce cas, il faudrait longer les murs des maisons, ceci soit dit en passant. Une fois dans le jardin du couvent, vous direz à voix basse à tout homme qui se présentera : *Retirez-vous;* vous tuerez à coups de dague tout ce qui n'obéira pas à l'instant. Je monterai dans le couvent par la petite porte du jardin avec ceux d'entre vous qui

seront près de moi ; trois minutes plus tard je descendrai avec une ou deux femmes que nous porterons sur nos bras, sans leur permettre de marcher. Aussitôt nous sortirons rapidement du couvent et de la ville. Je laisserai deux de vous près de la porte, ils tireront une vingtaine de coups d'arquebuse, de minute en minute, pour effrayer les bourgeois et les tenir à distance.

Jules répéta deux fois cette explication.

— Avez-vous bien compris? dit-il à ses gens. Il fera nuit sous ce vestibule; à droite le jardin, à gauche la cour; il ne faut pas se tromper.

— Comptez sur nous, s'écrièrent les soldats. — Puis ils allèrent boire; le caporal ne les suivit point et demanda la permission de parler au capitaine.

— Rien de plus simple, lui dit-il, que le projet de votre seigneurie. J'ai déjà forcé deux couvens en ma vie, celui-ci sera le troisième; mais nous sommes trop peu de monde. Si l'ennemi nous oblige à détruire le mur qui soutient les gonds de la seconde porte, il faut songer que les *bravi* de la caserne ne resteront pas oisifs durant cette longue opération; ils vous tueront sept à huit hommes à coups d'arquebuse, et alors on peut nous enlever la femme au retour. C'est ce qui nous est arrivé dans un couvent près de Bologne : on nous tua cinq hommes, nous en tuâmes huit; mais le capitaine n'eut pas la femme. Je propose à votre seigneurie deux choses : je connais quatre paysans des environs de cette auberge où nous sommes, qui ont servi bravement sous Sciarra et qui pour un sequin se battront toute la nuit comme des lions. Peut-être ils voleront quelque argenterie du couvent; peu vous importe, le péché est pour eux ; vous, vous les soldez pour avoir une femme, voilà tout. Ma seconde proposition est ceci : Ugone est un garçon instruit et fort adroit; il était médecin quand il tua son beau-frère et prit *la machia* (la forêt). Vous pouvez l'envoyer une heure avant la nuit à la porte du couvent; il demandera du service, et fera si bien qu'on l'admettra dans le corps-de-garde; il fera boire les domestiques des nones; de plus il est bien capable de mouiller la corde à feu de leurs arquebuses.

Par malheur, Jules accepta la proposition du caporal. Comme celui-ci s'en allait, il ajouta :

— Nous allons attaquer un couvent, il y a *excommunication majeure*, et, de plus, ce couvent est sous la protection immédiate de la Madone...

— Je vous entends, s'écria Jules comme réveillé par ce mot. Restez avec moi. Le caporal ferma la porte et revint dire le chapelet avec

Jules. Cette prière dura une grande heure. A la nuit, on se remit en marche.

Comme minuit sonnait, Jules, qui était entré seul dans Castro sur les onze heures, revint prendre ses gens hors de la porte. Il entra avec ses huit soldats auxquels s'étaient joints trois paysans bien armés, il les réunit aux cinq soldats qu'il avait dans la ville, et se trouva ainsi à la tête de seize hommes déterminés; deux étaient déguisés en domestiques, ils avaient pris une grande blouse de toile noire pour cacher leurs *giacco* ( cottes de mailles ), et leurs bonnets n'avaient pas de plumes.

A minuit et demi, Jules, qui avait pris pour lui le rôle de courrier, arriva au galop à la porte du couvent, faisant grand bruit et criant qu'on ouvrît sans délai à un courrier envoyé par le cardinal. Il vit avec plaisir que les soldats qui lui répondaient par la petite fenêtre, à côté de la première porte, étaient plus qu'à demi ivres. Suivant l'usage, il donna son nom sur un morceau de papier; un soldat alla porter ce nom à la tourière, qui avait la clé de la seconde porte et devait réveiller l'abbesse dans les grandes occasions. La réponse se fit attendre trois mortels quarts d'heure; pendant ce temps, Jules eut beaucoup de peine à maintenir sa troupe dans le silence : quelques bourgeois commençaient même à ouvrir timidement leurs fenêtres, lorsque enfin arriva la réponse favorable de l'abbesse. Jules entra dans le corps-de-garde, au moyen d'une échelle de cinq ou six pieds de longueur, qu'on lui tendit de la petite fenêtre, les *bravi* du couvent ne voulant pas se donner la peine d'ouvrir la grande porte; il monta, suivi des deux soldats déguisés en domestiques. En sautant de la fenêtre dans le corps-de-garde, il rencontra les yeux d'Ugone; tout le corps-de-garde était ivre, grace à ses soins. Jules dit au chef que trois domestiques de la maison Campireali, qu'il avait fait armer comme des soldats pour lui servir d'escorte pendant sa route, avaient trouvé de bonne eau-de-vie à acheter et demandaient à monter pour ne pas s'ennuyer tout seuls sur la place; ce qui fut accordé à l'unanimité. Pour lui, accompagné de ses deux hommes, il descendit par l'escalier qui, du corps-de-garde, conduisait dans le passage.

—Tâche d'ouvrir la grande porte, dit-il à Ugone. —Lui-même arriva fort paisiblement à la porte de fer. Là, il trouva la bonne tourière qui lui dit que, comme il était minuit passé, s'il entrait dans le couvent, l'abbesse serait obligée d'en écrire à l'évêque; c'est pourquoi elle le faisait prier de remettre ses dépêches à une petite sœur

que l'abbesse avait envoyée pour les prendre. A quoi Jules répondit que, dans le désordre qui avait accompagné l'agonie imprévue du seigneur de Campireali, il n'avait qu'une simple lettre de créance écrite par le médecin, et qu'il devait donner tous les détails de vive voix à la femme du malade et à sa fille, si ces dames étaient encore dans le couvent, et dans tous les cas à madame l'abbesse. La tourière alla porter ce message. Il ne restait auprès de la porte que la jeune sœur envoyée par l'abbesse. Jules, en causant et jouant avec elle, passa les mains à travers les gros barreaux de fer de la porte, et, tout en riant, il essaya de l'ouvrir. La sœur, qui était fort timide, eut peur et prit fort mal la plaisanterie; alors Jules, qui voyait qu'un temps considérable se passait, eut l'imprudence de lui offrir une poignée de sequins en la priant de lui ouvrir, ajoutant qu'il était trop fatigué pour attendre. Il voyait bien qu'il faisait une sottise, dit l'historien: c'était avec le fer et non avec l'or qu'il fallait agir, mais il ne s'en sentit pas le cœur : rien de plus facile que de saisir la sœur, elle n'était pas à un pied de lui de l'autre côté de la porte. A l'offre des sequins, cette jeune fille prit l'alarme. Elle a dit depuis qu'à la façon dont Jules lui parlait, elle avait bien compris que ce n'était pas un simple courrier : c'est l'amoureux d'une de nos religieuses, pensa-t-elle, qui vient pour avoir un rendez-vous, et elle était dévote. Saisie d'horreur, elle se mit à agiter de toutes ses forces la corde d'une petite cloche qui était dans la grande cour, et qui fit aussitôt un tapage à réveiller les morts.

— La guerre commence, dit Jules à ses gens, garde à vous! — Il prit sa clé, et, passant le bras à travers les barreaux de fer, ouvrit la porte, au grand désespoir de la jeune sœur qui tomba à genoux et se mit à réciter des *Ave Maria* en criant au sacrilége. Encore à ce moment, Jules devait faire taire la jeune fille, il n'en eut pas le courage: un de ses gens la saisit et lui mit la main sur la bouche.

Au même instant, Jules entendit un coup d'arquebuse dans le passage, derrière lui. Ugone avait ouvert la grande porte; le restant des soldats entrait sans bruit, lorsqu'un des *bravi* de garde, moins ivre que les autres, s'approcha d'une des fenêtres grillées, et, dans son étonnement de voir tant de gens dans le passage, leur défendit d'avancer en jurant. Il fallait ne pas répondre et continuer à marcher vers la porte de fer; c'est ce que firent les premiers soldats, mais celui qui marchait le dernier de tous, et qui était un des paysans recrutés dans l'après-midi, tira un coup de pistolet à ce domestique du couvent qui parlait par la fenêtre, et le tua. Ce coup de pistolet, au

milieu de la nuit, et les cris des ivrognes en voyant tomber leur camarade, réveillèrent les soldats du couvent qui passaient cette nuit-là dans leurs lits, et n'avaient pas pu goûter du vin d'Ugone. Huit ou dix des *bravi* du couvent sautèrent dans le passage à demi nus, et se mirent à attaquer vertement les soldats de Branciforte.

Comme nous l'avons dit, ce bruit commença au moment où Jules venait d'ouvrir la porte de fer. Suivi de ses deux soldats, il se précipita dans le jardin, courant vers la petite porte de l'escalier des pensionnaires; mais il fut accueilli par cinq ou six coups de pistolet. Ses deux soldats tombèrent, lui eut une balle dans le bras droit. Ces coups de pistolet avaient été tirés par les gens de la signora de Campireali, qui, d'après ses ordres, passaient la nuit dans le jardin, à ce autorisés par une permission qu'elle avait obtenue de l'évêque. Jules courut seul vers la petite porte, de lui si bien connue, qui, du jardin, communiquait à l'escalier des pensionnaires. Il fit tout au monde pour l'ébranler, mais elle était solidement fermée. Il chercha ses gens, qui n'eurent garde de répondre, ils mouraient; il rencontra dans l'obscurité profonde trois domestiques de Campireali contre lesquels il se défendit à coups de dague.

Il courut sous le vestibule, vers la porte de fer, pour appeler ses soldats; il trouva cette porte fermée: les deux bras de fer si lourds avaient été mis en place et cadenassés par les vieux jardiniers qu'avait réveillés la cloche de la petite sœur.

—Je suis coupé, se dit Jules.—Il le dit à ses hommes; ce fut en vain qu'il essaya de forcer un des cadenas avec son épée : s'il eût réussi, il enlevait un des bras de fer et ouvrait un des ventaux de la porte. Son épée se cassa dans l'anneau du cadenas; au même instant il fut blessé à l'épaule par un des domestiques venus du jardin; il se retourna, et, acculé contre la porte de fer, il se sentit attaqué par plusieurs hommes. Il se défendait avec sa dague; par bonheur, comme l'obscurité était complète, presque tous les coups d'épée portaient dans sa cotte de mailles. Il fut blessé douloureusement au genou; il s'élança sur un des hommes qui s'était trop fendu pour lui porter ce coup d'épée, il le tua d'un coup de dague dans la figure, et eut le bonheur de s'emparer de son épée. Alors il se crut sauvé; il se plaça au côté gauche de la porte, du côté de la cour. Ses gens qui étaient accourus tirèrent cinq ou six coups de pistolet à travers les barreaux de fer de la porte et firent fuir les domestiques. On n'y voyait sous ce vestibule qu'à la clarté produite par les coups de pistolet.

— Ne tirez pas de mon côté, criait Jules à ses gens.

— Vous voilà pris comme dans une souricière, lui dit le caporal d'un grand sang-froid, parlant à travers les barreaux; nous avons trois hommes tués. Nous allons démolir le jambage de la porte du côté opposé à celui où vous êtes; ne vous approchez pas, les balles vont tomber sur nous; il paraît qu'il y a des ennemis dans le jardin?

— Les coquins de domestiques de Campireali, dit Jules.

Il parlait encore au caporal, lorsque des coups de pistolet, dirigés sur le bruit et venant de la partie du vestibule qui conduisait au jardin, furent tirés sur eux. Jules se réfugia dans la loge de la tourière qui était à gauche en entrant; à sa grande joie, il y trouva une lampe presque imperceptible qui brûlait devant l'image de la Madone; il la prit avec beaucoup de précautions pour ne pas l'éteindre; il s'aperçut avec chagrin qu'il tremblait. Il regarda sa blessure au genou, qui le faisait beaucoup souffrir; le sang coulait en abondance.

En jetant les yeux autour de lui, il fut bien surpris de reconnaître, dans une femme qui était évanouie sur un fauteuil de bois, la petite Marietta, la camériste de confiance d'Hélène; il la secoua vivement.

— Eh quoi! seigneur Jules, s'écria-t-elle en pleurant; est-ce que vous voulez tuer la Marietta, votre amie?

— Bien loin de là; dis à Hélène que je lui demande pardon d'avoir troublé son repos, et qu'elle se souvienne de l'*Ave Maria* du Monte-Cavi. Voici un bouquet que j'ai cueilli dans son jardin d'Albano; mais il est un peu taché de sang; lave-le avant de le lui donner.

A ce moment, il entendit une décharge de coups d'arquebuse dans le passage; les *bravi* des religieuses attaquaient ses gens.

— Dis-moi donc où est la clé de la petite porte? dit-il à la Marietta.

— Je ne la vois pas; mais voici les clés des cadenas des bras de fer qui maintiennent la grande porte. Vous pourrez sortir.

Jules prit les clés et s'élança hors de la loge.

— Ne travaillez plus à démolir la muraille, dit-il à ses soldats, j'ai enfin la clé de la porte.

Il y eut un moment de silence complet, pendant qu'il essayait d'ouvrir un cadenas avec l'une des petites clés; il s'était trompé de clé, il prit l'autre; enfin, il ouvrit le cadenas; mais, au moment où il soulevait le bras de fer, il reçut presque à bout portant un coup de pistolet dans le bras droit. Aussitôt il sentit que ce bras lui refusait le service.

— Soulevez le valet de fer, cria-t-il à ses gens; il n'avait pas be-

soin de le leur dire. A la clarté du coup de pistolet, ils avaient vu l'extrémité recourbée du bras de fer à moitié hors de l'anneau attaché à la porte. Aussitôt trois ou quatre mains vigoureuses soulevèrent le bras de fer; lorsque son extrémité fut hors de l'anneau, on le laissa tomber. Alors on put entr'ouvrir l'un des battans de la porte; le caporal entra, et dit à Jules en parlant fort bas :

— Il n'y a plus rien à faire, nous ne sommes plus que trois ou quatre sans blessure, cinq sont morts.

— J'ai perdu du sang, reprit Jules, je sens que je vais m'évanouir; dites-leur de m'emporter.

Comme Jules parlait au brave caporal, les soldats du corps-de-garde tirèrent encore trois ou quatre coups d'arquebuse, et le caporal tomba mort. Par bonheur, Ugone avait entendu l'ordre donné par Jules, il appela par leurs noms deux soldats qui enlevèrent le capitaine. Comme il ne s'évanouissait point, il leur ordonna de le porter au fond du jardin, à la petite porte. Cet ordre fit jurer les soldats; ils obéirent toutefois.

— Cent sequins à qui ouvre cette porte! s'écria Jules.

Mais elle résista aux efforts de trois hommes furieux. Un des vieux jardiniers, établi à une fenêtre du second étage, leur tirait force coups de pistolet, qui servaient à éclairer leur marche.

Après les efforts inutiles contre la porte, Jules s'évanouit tout-à-fait; Ugone dit aux soldats d'emporter le capitaine au plus vite. Pour lui, il entra dans la loge de la sœur tourière, il jeta à la porte la petite Marietta, en lui ordonnant d'une voix terrible de se sauver et de ne jamais dire qui elle avait reconnu. Il tira la paille du lit, cassa quelques chaises et mit le feu à la chambre. Quand il vit le feu bien allumé, il se sauva à toutes jambes, au milieu des coups d'arquebuse tirés par les *bravi* du couvent.

Ce ne fut qu'à plus de cent cinquante pas de la Visitation qu'il trouva le capitaine, entièrement évanoui, qu'on emportait à toute course. Quelques minutes après on était hors de la ville, Ugone fit faire halte : il n'avait plus que quatre soldats avec lui; il en renvoya deux dans la ville, avec l'ordre de tirer des coups d'arquebuse de cinq minutes en cinq minutes. — Tâchez de retrouver vos camarades blessés, leur dit-il, sortez de la ville avant le jour; nous allons suivre le sentier de la *Croce-Rossa*. Si vous pouvez mettre le feu quelque part, n'y manquez pas.

Lorsque Jules reprit connaissance, l'on se trouvait à trois lieues de la ville, et le soleil était déjà fort élevé sur l'horizon. Ugone lui

fit son rapport. — Votre troupe ne se compose plus que de cinq hommes, dont trois blessés. Deux paysans qui ont survécu ont reçu deux sequins de gratification chacun et se sont enfuis; j'ai envoyé les deux hommes non blessés au bourg voisin chercher un chirurgien. — Le chirurgien, vieillard tout tremblant, arriva bientôt monté sur un âne magnifique; il avait fallu le menacer de mettre le feu à sa maison pour le décider à marcher. On eut besoin de lui faire boire de l'eau-de-vie pour le mettre en état d'agir, tant sa peur était grande. Enfin il se mit à l'œuvre; il dit à Jules que ses blessures n'étaient d'aucune conséquence.—Celle du genou n'est pas dangereuse, ajouta-t-il; mais elle vous fera boiter toute la vie, si vous ne gardez pas un repos absolu pendant quinze jours ou trois semaines.—Le chirurgien pansa les soldats blessés. Ugone fit un signe de l'œil à Jules; on donna deux sequins au chirurgien, qui se confondit en actions de graces; puis, sous prétexte de le remercier, on lui fit boire une telle quantité d'eau-de-vie, qu'il finit par s'endormir profondément. C'était ce qu'on voulait. On le transporta dans un champ voisin, on enveloppa quatre sequins dans un morceau de papier que l'on mit dans sa poche : c'était le prix de son âne, sur lequel on plaça Jules et l'un des soldats blessé à la jambe. On alla passer le moment de la grande chaleur dans une ruine antique au bord d'un étang; on marcha toute la nuit en évitant les villages, fort peu nombreux sur cette route, et enfin le surlendemain, au lever du soleil, Jules, porté par ses hommes, se réveilla au centre de la forêt de la Faggiola, dans la cabane de charbonnier qui était son quartier-général.

F. DE LAGENEVAIS.

*(La fin à un prochain numéro.)*

# DE L'IRLANDE.

## PREMIÈRE PARTIE.

Tandis que par toute l'Europe le droit est sorti des violences de la conquête, et que les élémens les plus hostiles ont enfanté par leur fusion des nationalités fortes et compactes, une union s'est formée qui, après sept siècles de durée, ne semble guère plus étroite qu'au premier jour. Il est une contrée où la civilisation des temps modernes a dépassé les rigueurs qu'infligèrent aux nations les barbares vomis sur le monde romain, où les vaincus perdirent avec l'indépendance les droits même que la nature départit à tous les êtres. Déclaré incapable de posséder comme de transmettre, ne pouvant se relever par son travail de l'exhérédation qui pesait sur lui, l'homme n'y tint plus à la vie que par l'espoir de la vengeance. Destitué de tous les droits de la famille, placé en dehors de la société civile, il devint de plus en plus étranger à ses transactions, et finit par repousser comme odieuses toutes les obligations qu'elle impose. Redescendu jusqu'à la barbarie, sa haine y puisa des ressources aussi terribles qu'inattendues : alors les vainqueurs s'arrêtèrent à leur tour et commencèrent à pénétrer le danger de leur œuvre.

Ils comprirent qu'il n'y avait pas de milieu entre une extermination physiquement impossible et un système au moins partiel de redressement. Dans ces demeures dont les possesseurs venaient de succomber sous la forfaiture, on ne pouvait reposer la nuit sans entendre siffler des balles ou voir se dresser dans l'ombre un furtif in-

cendie. Ce sol dont on s'était emparé restait sans culture aux mains de ses nouveaux maîtres, malgré l'éclat de sa verdure et la fraîcheur de ses eaux : et comment n'en eût-il pas été ainsi? La population indigène, privée de toute propriété, et sans aucune garantie pour celle qu'elle acquerrait au prix de ses sueurs, était devenue incapable de contracter une obligation légale en même temps qu'elle restait sans motif d'excitation pour elle-même. La verge du despotisme avait touché l'Irlande et y avait tout desséché jusqu'à la racine. Aussi l'égoïsme ramena-t-il, sinon vers la justice, du moins vers une politique moins meurtrière. On rendit quelques droits de propriété à ces ilotes, afin d'être en mesure de traiter avec eux, à peu près comme le planteur des Antilles soigne la santé de ses esclaves pour profiter de leur travail.

On espérait d'abord limiter des concessions dont on cherchait la mesure dans son propre intérêt; mais les gouvernemens ne s'arrêtent pas plus dans la voie des réparations que dans celle de l'iniquité. Un premier redressement en appelle nécessairement un autre, car chaque conquête accomplie donne plus d'autorité aux réclamations, plus de force pour les faire valoir.

Aussi vit-on s'engager dès cette époque, entre les vainqueurs et les vaincus, une lutte dont le dernier terme devait être l'égalité parfaite des uns avec les autres. Pour la soutenir, l'Angleterre s'appuya sur sa puissance et sa richesse, l'Irlande sur sa misère et son désespoir : l'une entendant maintenir son système d'oppression avec d'autant plus de rigueur qu'elle était contrainte, par les nécessités même de sa politique, de faire dans l'ordre civil des concessions plus nombreuses; l'autre faisant de sa turbulence le dernier rempart de sa nationalité et acquérant de plus en plus la conviction que le secret de sa délivrance était dans celui de sa force.

Cette lutte a rempli la seconde moitié du dernier siècle et tout le commencement de celui-ci. L'Irlande a poursuivi la conquête de sa liberté tantôt par la force, tantôt par les voies légales, mais toujours en se montrant menaçante. Soit qu'elle ait dû à l'insurrection d'Amérique le rapport des lois pénales, à la révolution française ses premiers droits politiques, à une association puissante et aux complications de l'Europe sa récente émancipation religieuse, elle peut dire qu'elle a tout conquis en inspirant la crainte et qu'elle n'a rien obtenu de la justice de sa cause.

Une telle conviction laisserait au sein de tous les peuples les germes d'une irritation peut-être éternelle. Qu'est-ce donc lorsque la contrée

la plus malheureuse de l'Europe, arrivée au but de ses longs efforts, au terme suprême de ses espérances, commence à entrevoir que le poids de ses longues douleurs doit continuer de l'accabler? Qu'est-ce lorsqu'il lui reste démontré que ses maux ont des racines plus profondes que la haine même de ses ennemis?

Telle est pourtant l'impression qu'on reçoit tout d'abord en regardant de près aux affaires d'Irlande. Un examen quelque peu sérieux rend difficile d'espérer que la solution des questions parlementaires aujourd'hui débattues, en admettant même la conclusion la plus favorable, puisse rendre à ce pays une tranquillité dont il a perdu l'habitude et jusqu'au souvenir. La loi ne réformera point, par sa seule autorité, des mœurs héréditaires; elle ne changera pas, de bien long-temps du moins, des usages invétérés qui arrêtent l'essor de toute culture et atteignent la prospérité publique à sa source. Il y a en Irlande des causes de souffrance désormais indépendantes des griefs politiques, quoique dans l'origine ceux-ci aient pu les provoquer; il en est d'autres qui tiennent à son génie autant qu'à sa fortune, à sa nature autant qu'à son histoire : ces causes s'enlacent aux racines même de sa nationalité. Les analyser l'une après l'autre, en indiquant ce qu'on peut attendre d'un bon gouvernement et ce qu'il faut laisser au temps et à la Providence; expliquer pourquoi cette population s'accroît à proportion de sa misère plus rapidement qu'elle ne le ferait en raison de sa prospérité; pressentir l'action qu'exercera l'Irlande sur les destinées de la Grande-Bretagne, lorsque les questions qui les divisent auront été vidées, ce serait là le sujet d'une belle et philosophique étude : elle occupe en ce moment un écrivain de talent auquel on doit de brillans aperçus sur l'Amérique du Nord (1), et nous ne pouvons, pour notre compte, présenter qu'une trop rapide esquisse d'un tableau à peine entrevu. Celle-ci est devenue néanmoins le complément obligé de travaux antérieurs sur l'Angleterre, la conséquence d'une appréciation qui resterait incomplète sans elle.

L'Irlande est appelée à exercer sur l'esprit public, au sein de la Grande-Bretagne, une influence dont les résultats sont encore incalculables. Au ressort de l'agitation qu'elle ne brisera qu'après s'être mise sur le pied d'une pleine égalité avec sa dominatrice et s'être assuré une représentation proportionnée à son importance, elle substituera celui du mouvement démocratique dont ses députés de-

(1) M. Gustave de Beaumont.

viendront les organes au sein du parlement anglais. L'Irlande entamera l'unité de l'Angleterre aristocratique et protestante par la violence de ses passions politiques, destinées à survivre à la lutte nationale, et par le prosélytisme inhérent à sa foi religieuse; elle sera pour l'édifice du *Church and State* comme un dissolvant irrésistible et une antithèse vivante.

Jusqu'ici ce pays a toujours montré l'insurrection en perspective; admis bientôt à la plénitude des droits politiques, il s'appuiera sur une force plus redoutable, sur la puissance d'une idée. Par l'Irlande et par l'union législative, on peut l'affirmer déjà sans témérité, périra la constitution britannique, qui traverserait de longs siècles encore si des mains anglaises devaient seules l'attaquer. Sous les coups de cette contrée si long-temps esclave succombera l'aristocratie anglicane avec les institutions politiques et religieuses qui la protégent : pressentiment qui, depuis long-temps, n'échappe ni à l'une ni à l'autre; destinée singulière qui explique la haine de celle-ci, et que celle-là pourra présenter aux nations comme un éclatant exemple de la justice divine.

Quel évènement a donc élevé entre deux peuples que tous leurs intérêts matériels rapprochent, cette infranchissable barrière? Comment ces deux sources n'ont-elles pas depuis long-temps confondu leurs eaux dans un même océan, et d'où vient qu'on peut, dès à présent, pressentir entre ces deux élémens une guerre qui, plus que toute autre cause, hâtera la chute du plus durable édifice élevé par la main des hommes?

Ce n'est pas du fait de la conquête normande que l'Irlande souffre et gémit au temps actuel; ce n'est pas l'expédition de Henri II et la bulle d'Adrien IV qui ont, depuis deux siècles, placé ce pays dans une attitude presque constante d'insurrection. La perte d'une nationalité primitive est chose douloureuse sans aucun doute, et les peuples reportent long-temps leur pensée vers ce souvenir, comme les hommes vers leur jeunesse; mais les écrivains les plus chaleureusement dévoués au culte des causes vaincues confessent, sans hésiter, que la suite des âges cicatrise de telles blessures. Le nier serait prétendre que les bourgeois de Londres maudissent à l'heure qu'il est la mémoire des compagnons de Guillaume-le-Bâtard, bien qu'ils ne manquent jamais de dire avec plus d'orgueil que de vérité : nos ancêtres les Normands; ce serait admettre que les Gaulois gardent encore rancune aux Francs, les Espagnols aux Goths, les Italiens aux Lombards. La chrétienté s'est constituée par la conquête;

les peuples auxquels manquèrent ses épreuves, ont marché, nul ne l'ignore, d'un pas moins ferme dans cette grande route de la civilisation européenne dont l'invasion fut le point de départ et dont les révolutions politiques sont les étapes. Quelles qu'aient été les souffrances du peuple anglo-saxon, il n'est douteux pour personne que l'Angleterre ne doive ses glorieuses destinées à cet esprit normand qui l'a si fortement organisée à l'intérieur, en même temps qu'il lui imprimait au dehors une impulsion énergique. Si l'expédition de Henri II a eu pour l'Irlande des résultats très différens, c'est qu'elle s'est produite dans des conditions aussi très différentes; et l'on doit bien moins plaindre les Irlandais d'avoir été soumis par un peuple supérieur en puissance et prédestiné à de grandes choses, que de ne pas s'être trouvé en mesure de recueillir les fruits produits ailleurs par de tels évènemens.

La conquête d'Érin par les princes de la maison de Plantagenet était la conséquence forcée de l'établissement de la monarchie normande dans l'île voisine. Comme la plupart des grands évènemens historiques, elle est sortie des faits eux-mêmes, bien plus que des combinaisons d'une politique habile. Avant que le fils de Mathilde se décidât à joindre à ses nombreux domaines d'Angleterre et de Normandie, d'Anjou, de Poitou et de Guienne, la pauvre seigneurie d'Irlande, l'occupation du littoral de ce pays par des aventuriers anglais était irrévocablement consommée. Les Strougbow, les Fitz-Stephen, les Fitz-Gerald, et leurs compagnons bardés de fer, avaient déjà pris pied dans cette île, et dès long-temps la barbarie et l'imprévoyance des chefs indigènes, en lutte éternelle les uns contre les autres, avaient porté un coup mortel à la cause de l'indépendance. Pressée entre les Norvégiens depuis plus d'un siècle maîtres de ses ports, et les chevaliers entreprenans qui, chaque jour, appelaient à leur aide de nouveaux auxiliaires, l'Irlande devait entrer par une voie ou par une autre dans le mouvement européen à part duquel elle avait vécu jusqu'alors. En allant recevoir à Dublin l'hommage de ses vassaux anglais que leurs succès militaires ou leurs alliances rendaient déjà possesseurs de vastes domaines en Irlande, Henri II ne fit que régulariser un fait, à bien dire consommé; il rattacha au trône du suzerain les anneaux brisés de la grande chaîne féodale.

La cour de Rome suivit les inspirations d'une politique analogue en sanctionnant l'invasion normande. Peut-être l'intérêt pieux qui s'attache aux nationalités éteintes a-t-il, sous ce rapport, égaré l'opinion, et altéré en quelque chose le caractère de cette période

historique. On a reproché avec amertume au pape Adrien d'avoir donné les mains à la sujétion de la nation irlandaise, qui jusqu'alors s'était tenue isolée de Rome comme du reste du monde, mettant son indépendance sous la garde de sa barbarie. Mais d'où serait donc sortie cette magnifique unité que l'Europe dut au saint-siége, si celui-ci ne s'était fait le centre des intérêts comme des idées, et s'il n'avait osé préférer parfois aux individualités faibles et sans ressort les races dépositaires des germes de puissance et d'avenir? Rome a toujours cherché à s'appuyer sur la force, nous l'accordons sans peine au grand écrivain qui a dressé contre sa politique l'acte le plus spécieux d'accusation (1); mais un tel système ne s'explique-t-il pas par la seule raison que l'unité était le but de tous ses efforts et sa préoccupation la plus constante? Comment Grégoire VII eût-il réalisé son œuvre immense, la restauration de la société spirituelle au sein de l'Europe dominée par la force militaire, si ce pontife et ses successeurs à la tiare n'avaient rallié à la tige de la chrétienté toutes ces individualités indépendantes, toutes ces églises éparses, branches sans sève plus d'à moitié fanées, lorsque Hildebrand fonda le système européen sur le hardi développement de l'idée catholique?

Quelque poétiques tableaux qu'on se plaise à tracer de la position antérieure de l'Irlande, dont les monastères, en effet, servirent un moment de refuge à la science religieuse pendant la crise continentale des v^e^ et vi^e^ siècles, il est incontestable que vers le temps où la flotte anglaise débarqua sur ses rivages, protégée par une bulle pontificale, le clergé irlandais touchait à un degré d'ignorance voisin de la barbarie. Les plaintes éloquentes de saint Bernard et une multitude de faits constatés par tous les documens contemporains attestent qu'une réforme, opérée dans le but de rattacher l'Irlande au saint-siége, pouvait seule y sauver cette discipline ecclésiastique par laquelle le catholicisme a vécu jusqu'à nos jours. Que Rome ait cédé à cette pensée, qu'elle ait fait acte de déférence envers un pouvoir qu'il était nécessaire de ménager, que ces vues diverses se soient plus ou moins combinées pour déterminer sa conduite, c'est là un problème que le publiciste n'a pas intérêt à résoudre; mais ce qui doit rester bien établi pour arriver à une appréciation exacte des évènemens, en remontant jusqu'à leur principe, c'est l'entraînement qui poussait la Grande-Bretagne sur l'Irlande, l'impossibilité où était un peuple à peu près sauvage de garder long-temps son indépen-

(1) M. Augustin Thierry.

dance entre les *ostmen* de la Mer du Nord et les fiers barons d'Angleterre.

Pourquoi le fait de la conquête qui, au bout de quelques siècles, amena la fusion des Saxons et des Normands, n'a-t-il produit en Irlande qu'une oppression continuée jusqu'à nos jours? D'où vient que tant de douleurs sont demeurées stériles, et que les fils n'ont pas recueilli le prix du sang de leurs pères?

Lorsque la bataille de Hastings eut livré aux Normands le royaume anglo-saxon, ce pays possédait une unité d'organisation dont l'Irlande était entièrement dépourvue au temps de l'invasion de Henri II. Si cette unité contribua à rendre plus prompte la soumission de l'Angleterre après la défaite du roi Harold, inconvénient inhérent à tous les pouvoirs centralisés, elle dut aussi donner aux vaincus bien plus de moyens pour agir à la longue sur les conquérans, en exerçant sur ceux-ci une influence égale à celle qu'ils subissaient eux-mêmes. Aussi avons-nous montré (1), sous les premiers successeurs de Guillaume, l'élément saxon intervenant d'une manière énergique dans la politique anglaise, et décidant par son propre poids l'issue des plus grands évènemens. Quels qu'eussent été les terribles effets de la conquête, il y eut, dès ce moment, en Angleterre, action et réaction réciproque. Les deux intérêts partout en présence se combinèrent étroitement, et un esprit nouveau, qui ne fut ni le pacifique esprit saxon, ni le belliqueux esprit normand, mais un composé de l'un et de l'autre, sortit bientôt de ces épreuves sanglantes, et vint prendre en Europe la place éminente qu'il y occupe encore. De plus, l'Angleterre, résidence des rois et des plus puissans seigneurs, absorba bientôt le duché de Normandie, comme le principal absorbe l'accessoire; la terre conquise devint métropole de la terre conquérante; et ceci ne contribua pas peu à effacer les traces de la violence, en constituant enfin dans ses conditions normales la puissante nationalité britannique.

Pour apprécier le caractère de la conquête de Henri II, continuée par ses successeurs jusqu'à Élisabeth et Cromwell, il faut prendre, à bien dire, le contre-pied de tout cela. Pendant qu'en Angleterre les divers royaumes saxons étaient réunis sous un même sceptre, et passaient dès-lors tous ensemble sous les lois du vainqueur, l'anarchie dévorait l'Irlande où des chefs nombreux revendiquaient tour à tour une suprématie contestée. Des luttes perpétuelles, des ven-

(1) *De l'Angleterre*, etc., première partie, n° du 15 octobre 1838.

geances de cannibales, étaient le résultat quotidien d'un état de choses qui, s'il donnait peut-être à l'étranger plus de facilité pour vaincre, lui interdisait de tirer aucun fruit durable de sa victoire. A ces causes d'éternelle mobilité venaient se joindre des coutumes antiques dont l'influence rendait impossible toute organisation permanente de la société, et qui maintenait la population dans des habitudes pastorales et presque nomades.

Au premier rang de ces institutions dont la funeste action s'est fait sentir jusque dans les temps modernes, un historien judicieux (1) place, avec raison, le *tanistry* et le *gavelkind*. On sait que l'organisation par clan existait en Irlande comme parmi toutes les populations gaëliques, et que la loi du *tanistry* combinait de la façon la plus fâcheuse le droit héréditaire avec celui d'élection, en n'accordant au tanist qu'un titre éventuel, toujours soumis à la sanction des membres de son clan. Les querelles domestiques qu'une telle loi ne pouvait manquer de susciter et qui se vidaient toujours par la force, entretenaient ainsi dans la nation un esprit opposé à tout établissement assis sur des bases solides. Le *gavelkind* était un mode de tenure d'après lequel les terres étaient partagées sans condition de primogéniture, non pas en descendant directement à tous les enfans, selon nos idées modernes, mais en faisant d'abord retour au clan où elles étaient réunies en une masse commune. Alors, à des époques déterminées, le *canfinny* en faisait une nouvelle répartition, dans laquelle il assignait, peut-être selon des règles aujourd'hui inconnues, peut-être selon son caprice, leur portion respective aux divers chefs de famille. Un tel système, par l'incertitude qu'il laissait planer sur la propriété, était, on le comprend, aussi funeste à tous les progrès de l'agriculture que contraire à toute organisation régulière de la société. Cette coutume se maintint, jusqu'au temps de Jacques I^er^, au sein des populations indigènes; et sir John Davies, lord chef justice d'Irlande sous ce règne, dans un livre qui est encore la source la plus abondante et la plus sûre d'informations (2), affirme même que, de son temps, on reconnaissait à leur aridité absolue les districts où s'appliquait alors le *gavelkind*.

Livré à des luttes interminables et à des habitudes désordonnées, le peuple irlandais, sans arts, sans industrie, habitant des huttes construites en terre, et ne voyant s'élever sur son littoral que quelques

(1) Le docteur John Lingard, tom. I, chap. v.

(2) *Davies' Discovery of the true causes why Ireland were never entirely subdued, till his majesty' happy reign.*

villes construites par des pirates norvégiens, ou de rares forteresses bâties par les envahisseurs anglais, était donc, au XII^e siècle, en arrière de toutes les nations qui convoitaient son sol fertile. Cette situation ne lui permit pas de préparer contre l'invasion une résistance régulière et sérieuse. Mais, chose bien plus grave, elle eut pour effet de la laisser hors de tout contact avec les vainqueurs. Aussi, préservé de leur poursuite par sa pauvreté même, réfugié dans ses montagnes et ses marais inaccessibles, continua-t-il d'y vivre de la vie de ses pères. Reculant de quelques lieues dans l'intérieur de son île, il put rester sans relation avec la royauté étrangère campée sur ses rivages.

Celle-ci ne songea pas d'abord à pousser loin ses avantages. N'en eût-elle pas d'ailleurs été empêchée par la faiblesse de ses moyens et le petit nombre de ses soldats? Henri débarquant à Waterford pour recevoir, dans un palais de bois construit pour la circonstance, l'hommage de ses chevaliers devenus grands feudataires, et celui de quelques chefs que leurs querelles intestines avaient associés à sa fortune, ne ressemblait nullement à Guillaume de Normandie débarquant à Pevensey, et jurant, en saisissant de ses mains la terre saxonne, qu'elle « serait sienne par la splendeur de Dieu. » L'un était suivi d'une cour, l'autre d'une armée; l'un voulait de l'encens, l'autre de la puissance. Celui-ci trouva un peuple avancé en civilisation, de la propriété duquel il s'empara sans hésitation comme sans pitié, ne laissant pas une terre, pas un château, pas une personne, sans les faire entrer de force dans l'ensemble de son vaste système; celui-là eut affaire à des peuplades qui s'enfuirent devant lui, et que ses successeurs ne surent point atteindre au centre de leurs intérêts et dans l'intimité de leur vie pastorale. La conquête de l'Angleterre fut terrible dans ses effets immédiats, mais elle porta des fruits rapides, car il y avait pour les deux races des points par où se prendre et s'assimiler. La conquête de l'Irlande ne fut d'abord ni oppressive ni sanglante; mais, au lieu d'enfanter une nationalité nouvelle, son seul effet fut de jeter sur une rive lointaine une colonie qui perdit l'esprit national sans en acquérir un autre, et d'arrêter, par l'établissement de ce foyer permanent d'irritation, les progrès naturels de la race indigène. La nationalité anglo-saxonne expira pour renaître; la nationalité irlandaise se maintint en face d'un élément trop faible pour l'absorber, trop fort pour ne pas s'efforcer de consolider son établissement par l'extension de ses conquêtes et l'emploi de tous les moyens.

La royauté anglaise éprouva, dès l'origine, un double embarras

dans sa politique à l'égard de l'Irlande. Les chefs indigènes qui, pour obtenir des secours contre leurs rivaux, avaient été conduits à la reconnaître, croyaient en faire assez pour le roi de l'île voisine en lui rendant quelques devoirs insignifians, et en l'entourant d'un sauvage cortége lorsqu'il apparaissait en personne dans sa seigneurie d'Irlande. Ces chefs entendaient, du reste, continuer d'appliquer leurs antiques coutumes; et jusque dans les limites du *Pale*, barrière que ne dépassaient pas les envahisseurs, les clans alliés maintenaient avec un saint respect les lois des Bréhons, en face des statuts rendus par le parlement irlandais ou importés d'Angleterre. D'un autre côté, les seigneurs auxquels la couronne avait accordé une investiture à peu près nominale, et dont elle avait subi les conditions plutôt qu'elle n'avait fait les siennes avec eux, ne prirent conseil que de leur ambition, toutes les fois qu'il put s'agir d'étendre leurs domaines, même au mépris de la foi jurée. Ils se mirent bien plus en peine de leurs intérêts particuliers que des intérêts de l'établissement anglais en Irlande. De là des violences qui contribuèrent à faire triompher des cupidités personnelles, mais au prix d'une haine chaque jour plus vive et de périls plus imminens. Dans cette lamentable histoire, les torts de la royauté tiennent bien plus à son éloignement et à sa faiblesse qu'à de mauvais desseins et à des préméditations condamnables. L'Irlande, pour être juste, aurait bien moins à lui reprocher une oppression systématique qu'une impuissance peut-être plus désastreuse encore.

Les natifs, de plus en plus pressés par les seigneurs, s'adressèrent vainement au trône pour en recevoir une protection qu'il eût, sans doute, été dans ses désirs comme dans ses intérêts de leur accorder, mais que l'indépendance à peu près complète des grands feudataires irlandais, dans le cours des XIII[e] et XIV[e] siècles, rendait évidemment impossible. Privés dès-lors de tout espoir de redressement, ils ne comptèrent plus que sur eux-mêmes; et chaque rocher du rivage, chaque forêt de l'intérieur devint une citadelle dans cette guerre acharnée qu'alimenta le sang de tant de générations, et dont les feux mal éteints ont failli si souvent se rallumer de nos jours.

Tant que les dissensions religieuses ne vinrent pas intéresser les passions populaires dans les affaires d'Irlande et donner à celles-ci un caractère tout nouveau, l'Angleterre fit des vœux toujours sincères, et des efforts quelquefois efficaces pour hâter les progrès et la pacification de la vaste contrée nominalement soumise à sa puissance. Nous venons de dire qu'à cet égard elle manqua de force; il

suffit de songer au temps pour ne pas s'étonner qu'elle manquât aussi de lumière.

Au lieu d'asseoir les destinées de la terre conquise sur la fusion graduelle des deux races, elle procéda par des voies tout opposées. Pendant qu'elle maintenait avec rigueur l'oppression des natifs, on la vit concéder à un certain nombre d'entre ceux-ci, pour prix de leur soumission ou de leurs services, le titre et la qualité d'Anglais avec tous les priviléges attachés au sang des vainqueurs; système analogue à celui qui prévalait dans l'Amérique espagnole et portugaise, où des *noirs* étaient déclarés *blancs* par lettres patentes, et relevés ainsi de la flétrissure qui les atteignait au berceau. Que ne valait pas une telle prérogative en un siècle et en un pays où le bénéfice sacré de la justice et des lois était restreint à ceux qui pouvaient invoquer une origine anglaise ou une concession équivalente? Les sauvages natifs (*the wild Irish*), pour parler la langue officielle qui s'est conservée presque jusqu'à nos jours, restaient en effet en dehors d'une société qui ne les connaissait que comme les objets d'une guerre éternelle. En parcourant l'histoire de ce pays, on tombe à chaque instant sur des faits et sur des textes que l'on dirait détachés des tables d'airain de la loi décemvirale.

Cette manière de relever de leur déchéance quelques chefs et quelques tribus était sans doute vicieuse en soi, puisqu'elle maintenait ce qu'il aurait fallu détruire. Cependant elle eût fini par produire des résultats avantageux, si ce mode de naturalisation avait pu recevoir toute l'extension que les rois d'Angleterre auraient vraisemblablement essayé de lui donner; car rien n'établit que ces princes ou leurs lieutenans en Irlande se refusassent à faire jouir du bénéfice de la loi anglaise les Irlandais qui le réclamaient. Mais un invincible obstacle à cette émancipation se rencontra dans un corps que l'histoire peut justement flétrir comme le principal instrument des calamités de sa patrie, le parlement anglo-irlandais. Celui-ci repoussa toujours avec véhémence l'admission des indigènes au bénéfice du droit commun; il maintint avec un soin jaloux la réprobation légale qui légitimait par elle seule ses plus coupables violences. Ce fut ainsi qu'on le vit, sous Édouard I^er^ et sous Édouard III, résister énergiquement aux vœux de la royauté, et se refuser d'étendre à des clans qui la sollicitaient comme une grace, la jouissance d'une législation dont l'effet eût été de rendre leurs propriétés moins précaires et leurs têtes plus respectées.

La constitution irlandaise s'était naturellement façonnée sur le pa-

tron des institutions de l'île voisine, encore que l'élément monarchique dût exercer en Irlande une bien moindre action que dans la Grande-Bretagne. Au bord de la Tamise, la royauté partout présente opposait des forces organisées dans le sein même des vieilles populations saxonnes aux ambitieuses coalitions de ses vassaux normands; au bord du Shannon, la royauté absente était représentée par un délégué contraint de traiter avec des hommes chez lesquels l'orgueil de leur descendance anglaise et un mépris profond de l'Irlande s'unissaient à des mœurs que le contact de la barbarie avait rendues plus d'à moitié sauvages; fonctionnaire revêtu d'un pouvoir à peine reconnu dans les comtés attenant à la capitale, et condamné à servir les passions de colons ignorans et méprisables, au lieu d'être l'agent éclairé d'une politique nationale.

Le parlement de Dublin était originairement composé des grands feudataires et des évêques, auxquels on adjoignit plus tard des députés de ces villes maritimes dont la population, mi-partie anglaise et mi-partie norvégienne, avait pris des accroissemens de plus en plus rapides. Cette législature exerçait un pouvoir sur lequel le parlement d'Angleterre, comme conseil immédiat du souverain, prétendit toujours un droit de suprématie, motif en raison duquel il y eut également appel des cours de justice de Dublin à celle du banc du roi à Londres.

Pendant sa longue carrière, la législature irlandaise agit constamment sous la même préoccupation. Elle voulait en même temps atteindre par ses lois de fer la race indigène, dont l'anéantissement était le dernier mot de sa politique, et prévenir tout contact de la population coloniale avec ce peuple voué à une impitoyable extermination. De là des statuts dont le sens véritable échappe à qui ne les embrasse pas de ce point de vue, et ne comprend pas que les envahisseurs de l'Irlande mirent autant de soin à se tenir séparés de la population native que ceux de l'Angleterre en prirent pour l'absorber dans une commune unité. C'est ainsi que dans le cours du XIV^e^ siècle (1) des lois sont portées pour interdire, sous peine de haute trahison et de confiscation, tout mariage entre Anglais et Irlandais, tout rapport établi, soit par l'allaitement, soit en tenant des nouveau-nés sur les fonts du baptême, genre d'affinité que ce peuple estimait aussi étroite et plus sacrée que la paternité même. D'autres statuts écartent les fils d'Érin de toutes les maisons reli-

(1) Assemblée de Kilkenny, 1367.

gieuses, de tous les bénéfices ecclésiastiques, et poursuivent avec rigueur leurs bardes, ces dépositaires inspirés des traditions nationales.

Cependant les coups portés aux indigènes par les colons renfermés dans l'enceinte du *pale* ne suffisaient pas pour atteindre un but trop hautement avoué; car un peuple a la vie dure, et les nations ont plus à redouter le suicide que l'assassinat. Ces tentatives, impuissantes autant que cruelles, n'avaient pour résultat définitif que de couper court, chez ces peuples, à tous les progrès qu'ils eussent faits sans doute dans une situation plus tranquille : aussi reculaient-ils dans la barbarie à mesure que l'Europe s'avançait vers la civilisation des temps modernes. Dans le cours du XV[e] siècle, l'Angleterre, tout entière à ses vues ambitieuses sur la France, puis déchirée par la guerre civile, n'entretint en Irlande que quelques bandes sans discipline; elle n'y envoya que de rares subsides, auxquels il fallait suppléer par le pillage. Les liens déjà si faibles qui unissaient les deux contrées se relâchèrent de plus en plus, et, à l'avénement de Henri VII, l'autorité royale n'était reconnue que dans une partie des quatre comtés de Dublin, Kildare, Louth et Meath, et ne s'étendait pas à plus de trente milles dans l'intérieur. Mais de cette époque date pour l'Irlande l'ouverture d'une ère entièrement nouvelle. Après avoir souffert de l'abandon et de l'oubli du gouvernement anglais, elle allait ressentir les maux bien plus terribles qu'un pouvoir tyrannique inflige à l'objet d'une haine implacable et d'une persévérance acharnée.

C'est du sein des discordes civiles que sortent les royautés énergiques, et l'anarchie fut toujours le creuset où se trempa le despotisme. La maison de Tudor appliqua à l'Irlande la force immense que les malheurs des temps lui avaient donnée en Angleterre. A ses efforts prolongés jusqu'à la mort d'Élisabeth, la Grande-Bretagne dut une conquête jusqu'alors illusoire, et qui ne date en réalité que du commencement du XVII[e] siècle. Pendant la lutte entre les maisons d'York et de Lancastre, la petite colonie anglo-irlandaise avait lié son sort à la fortune de la rose blanche. Tous les prétendans et tous les aventuriers politiques, Lambert Simnel comme Perkin-Warbec, avaient essayé de s'en faire un point d'appui; il fallait donc, pour arriver à cette consolidation du pouvoir absolu, qui fut la pensée et l'œuvre des Tudors, s'occuper enfin sérieusement de l'Irlande, et la lier étroitement au nouveau système imposé à la mère-patrie. Des forces de plus en plus considérables furent dirigées vers

cette île; des subsides plus abondans furent transmis à ses gouverneurs, et bientôt cette politique porta ses fruits. Le célèbre statut de Drogheda, appelé loi de Poyning, du nom du lord-lieutenant qui représentait alors la royauté, limita d'une manière fort étroite les pouvoirs de l'assemblée irlandaise; il reconnut la haute suprématie du parlement anglais, et l'initiative absolue du conseil d'Angleterre en toute matière législative.

Ces conquêtes légales furent suivies de victoires arrachées par des moyens plus terribles. Tandis que la hache d'Henri VIII et d'Élisabeth faisait tomber en Irlande la tête des grands vassaux anglais, leurs armées, pénétrant enfin au cœur du pays, imposaient aux chefs indigènes des soumissions qui devenaient effectives du jour où l'on se montrait fort et résolu. Après que l'Angleterre eut triomphé de la grande insurrection de Tyrone, l'Irlande comprit que c'en était fait à jamais de sa sauvage indépendance, et que le temps était venu où son génie devait reculer devant un autre. L'érection de ce pays en royaume, opérée par Henri VIII (1), constate l'importance croissante que l'Angleterre attachait à sa colonie, et sa ferme volonté de la lier plus étroitement à la couronne.

La conviction, de plus en plus générale, qu'une plus longue résistance devenait impossible devant des forces aussi imposantes, aurait frayé à l'obéissance des voies faciles, si un nouvel obstacle ne s'était élevé entre les deux pays à l'époque même où leur réunion semblait possible; obstacle plus insurmontable encore que tous ceux par lesquels ils avaient été jusqu'alors séparés.

Les nombreux armemens de Henri VIII, la belle armée confiée par Élisabeth à la présomptueuse imprudence du comte d'Essex, auraient réduit l'Irlande à l'obéissance, et la résignation serait bientôt sortie de cette obéissance même, s'il ne s'était agi que d'une conquête territoriale, alors inévitable, et d'une domination politique que les plus farouches ennemis de l'Angleterre se sentaient désormais trop faibles pour repousser. Mais, en important les lois britanniques en Irlande, on prétendit aussi y importer un évangile nouveau, et l'on exigea simultanément de ce peuple le sacrifice de sa foi et celui de sa nationalité. Élisabeth n'admettait pas, et peut-être estelle absoute à cet égard par l'opinion unanime de son temps, que la souveraineté politique n'entraînât pas la souveraineté religieuse, et qu'il fût loisible à des sujets de professer d'autres croyances que celles

(1) 1541.

du pouvoir lui-même. L'acte de suprématie fut donc envoyé en Irlande, où il souleva des résistances dont ni les révolutions ni les siècles n'ont triomphé. Si les évêques des villes du littoral, soumis à la royauté parce qu'ils étaient choisis par elle, firent, avec ceux d'Angleterre, assaut de complaisance et de bassesse, une vigoureuse résistance s'organisa dans tout le clergé indigène; résistance à laquelle s'associa la plus grande partie du clergé anglo-irlandais lui-même. La réformation rencontra les plus sérieux obstacles dans les limites même du *pale*, où un établissement de quatre siècles avait créé aux colons des intérêts complètement distincts de ceux de l'île voisine.

Les natifs, étrangers aux mœurs comme à la langue de l'Angleterre, et sur lesquels les apôtres de la réforme ne pouvaient exercer aucune action; les vieux colons, blessés dans leur foi autant que dans leur liberté politique par le despotisme des théories anglicanes, et qui n'avaient pas respiré dans les palais des Tudors l'air de la servitude, se trouvèrent avoir un intérêt commun à défendre, une idée nationale où se rattacher ensemble et pour la première fois. De là, cette nécessité où se vit réduite l'Angleterre de fonder, pour ainsi dire, un établissement nouveau, en superposant de nouvelles colonies à celles qui avaient commencé, depuis le XII^e^ siècle, l'œuvre si difficile, de la soumission de l'Irlande. Jacques I^er^ voua tout son règne à cette pensée, qui eut pour objet d'implanter des populations nombreuses et avancées en civilisation au centre d'un pays jusqu'alors barbare et souvent désert. Chaque fois qu'un chef indigène se refusait à faire hommage à la couronne, ou qu'un prétexte quelconque permettait d'employer contre lui l'arme légale de la forfaiture, des domaines, qui souvent étaient des provinces, se trouvaient concédés à des compagnies d'industriels protégés par une force militaire. Ainsi se fondèrent successivement, au commencement du XVII^e^ siècle, les établissemens anglais dans toutes les parties de l'île; ainsi fut organisée la grande colonie d'Ulster, le principal point d'appui du protestantisme en Irlande, après la rébellion des deux principaux chefs du nord, sur lesquels la couronne ne confisqua pas moins de cinq cent mille acres de terre.

Le mode d'après lequel s'opérèrent ces concessions ne manquait pas d'habileté, et leurs résultats ont exercé sur les habitudes générales de la population une influence encore sensible. Ces terres étaient divisées en lots n'excédant jamais deux mille acres, et ne s'élevant pas, pour l'ordinaire, à plus de moitié de cette étendue. Diverses conditions étaient imposées aux concessionnaires : les prin-

cipales consistaient à implanter, dans un délai fixé, sur les domaines ainsi octroyés, un nombre déterminé de familles anglaises ou écossaises, et à y construire des maisons fortifiées, qui servaient à la fois de points de défense et de bâtimens d'exploitation. Partout où prévalut ce système, la soumission des indigènes fut garantie; réduits dès-lors à vivre en parias, sous des maîtres usurpateurs du sol de leurs pères, ils formèrent cette classe de laboureurs sans capitaux et sans industrie, qui pullule dans les provinces irlandaises.

Mais des évènemens d'un caractère plus sombre allaient tracer en lettres de sang l'acte de séparation de l'Angleterre et de l'Irlande.

La grande insurrection de 1641 éclata, provoquée par une résistance générale à l'oppression civile et religieuse. Les vieux colons, contraints de plier sous l'acte de suprématie, ou de subir des pénalités terribles; les indigènes, dépouillés de leurs domaines et traqués au pied des autels, mirent en oubli leur vieille haine, et marchèrent ensemble contre les nouveaux envahisseurs que l'Angleterre jetait chaque jour sur ces tristes rivages. On connaît cette lutte sans exemple dans l'histoire des nations, qui aboutit à confiner un peuple tout entier dans une seule province, vaste sépulcre ouvert à ceux qui survécurent à la destruction de la patrie. La spoliation et le glaive se lassèrent de choisir, et pour Cromwell l'Irlande n'eut vraiment qu'une seule tête. La confiscation atteignit la nation tout entière, et le sol fut bouleversé jusqu'aux abîmes. Alors s'établit dans ce pays un nouvel intérêt à côté de ceux qui le divisaient déjà si profondément, l'intérêt presbytérien, qui partage aujourd'hui avec l'église épiscopale la population protestante de l'Irlande en deux parties à peu près égales. Des soldats furent les missionnaires de ce culte; et, si leur épée ne lui fit pas de prosélytes, elle leur procura des lambeaux de cette terre mise au pillage. Derniers venus à cette vaste curée, les puritains surent se faire la part bonne et la conserver au milieu des vicissitudes du temps.

La restauration trouva la population irlandaise à moitié détruite et à moitié transplantée, les titres de propriété anéantis, la haine et le désespoir au fond de toutes les ames. Elle ne s'engagea pas dans le dédale de tels redressemens, et, sanctionnant des iniquités que leur immensité même dérobait à l'action de la justice humaine, elle ne trouva guère, dans tout cela, que l'occasion de servir des intérêts particuliers dans des vues d'égoïsme et de parti. Après 1688, Jacques II, accueilli en Irlande bien moins par sympathie pour lui-même que comme instrument de vengeance contre l'Angleterre, essaya de

relever l'intérêt catholique et national si cruellement écrasé. Mais la bataille de la Boyne rendit bientôt aux ennemis de l'Irlande une prépondérance qu'ils ont maintenue si long-temps, et dont ils défendent aujourd'hui les restes avec des efforts désespérés.

Si Guillaume III usa personnellement envers les vaincus d'une modération qui tenait à son caractère et plus encore à sa politique, les whigs des XVII[e] et XVIII[e] siècles, préparant à leurs successeurs du XIX[e] siècle le devoir d'une expiation tardive et incomplète, épuisèrent sur ce peuple tout ce que la haine sait emprunter de froides cruautés à l'arsenal d'une légalité tyrannique. Les terres échappées aux confiscations des époques antérieures, dix-huit cent mille acres environ, subirent cette fois la forfaiture, cette loi fatale d'un pays où le sol a manqué sous les pas de toutes les générations, pendant le cours de six siècles. L'Irlande, secondée par les armes de la France, avait obtenu, dans la capitulation militaire de Limerick, une promesse de tolérance, si ce n'est de liberté religieuse. Mais entre deux peuples dont l'un se croit le propriétaire de l'autre, il ne saurait y avoir de droit public; car aucun titre n'invalide une domination primordiale, une souveraineté en quelque sorte naturelle. Aussi le gouvernement anglais, à l'instigation du parlement protestant d'Irlande, ne tarda-t-il pas à fouler aux pieds ces articles célèbres, et à soumettre la presque totalité de la population irlandaise au code qui, dans la Grande-Bretagne, écrasait une faible minorité catholique.

Pendant le règne de Guillaume et celui de la reine Anne, dans le temps où la liberté de l'Angleterre brillait du plus vif éclat, où son génie s'épanouissait sous des formes élégantes, au siècle des beaux esprits et des philosophes, quand le goût des plaisirs et le scepticisme semblaient éteindre le fanatisme en atteignant à leur source les croyances elles-mêmes, un peuple civilisé entreprit de continuer, par les lois, l'œuvre d'anéantissement que ses rudes ancêtres avaient commencée par les armes. De là un système d'incapacités civiles et politiques entre lesquelles il suffira de rappeler les dispositions les plus propres à affecter l'ensemble de la société et à expliquer des mœurs dont l'Europe s'étonne sans trop chercher à les comprendre.

L'obligation de souscrire à la suprématie religieuse de la royauté et de prêter le serment contre la transsubstantiation, obligation imposée à l'Irlande aussi bien qu'à l'Angleterre, avait laissé les sept huitièmes de sa population sans organes au sein de la législature anglicane de Dublin. L'enlèvement de la franchise électorale aux ca-

tholiques, opéré plus tard en pleine paix (1), et sans la triste excuse de la nécessité, même sans celle du péril, interdit désormais à la masse de la nation de concourir au choix des membres d'un parlement qu'elle dut regarder, à toutes les époques de son histoire, comme son ennemi naturel et irréconciliable. On va voir si ce sentiment fut justifié par les actes législatifs qui, après la révolution libérale de 1688, et jusqu'à la fin du siècle dernier, ont régi en Irlande la condition des personnes.

Tout mariage entre catholique et protestant possédant des propriétés en Irlande était déclaré nul, sous peine de mort pour le prêtre qui l'aurait consacré. Lorsqu'une telle union avait lieu, l'éducation des enfans appartenait de droit à celui des époux professant la religion réformée. Aucun catholique ne pouvait être tuteur, tenir une école ou enseigner même dans une maison privée, et les pénalités les plus graves atteignaient quiconque envoyait ses enfans sur le continent pour être élevé dans la religion romaine. Lorsque le fils d'un père catholique embrassait la religion anglicane, il pouvait s'approprier, du vivant de son père, son héritage immobilier, en lui payant une simple rente. En cas d'ouverture d'une succession à laquelle étaient appelés des héritiers de deux croyances, elle passait en totalité à ceux professant la religion protestante. Si tous les enfans étaient catholiques, la division des terres s'opérait entre eux par portions égales, contrairement à ce qui avait lieu pour les familles protestantes que le droit de primogéniture tendait à maintenir. Tout catholique était privé du droit d'acheter une propriété territoriale, il ne pouvait même la prendre à long bail, et tout fermier de cette religion, dont le bénéfice excédait de plus d'un tiers le prix de la location, pouvait être dépossédé sur la réclamation d'un protestant subrogé à son lieu et place. Il était interdit aux catholiques d'avoir des armes même pour leur défense personnelle, et les magistrats pouvaient en tout temps pénétrer dans leur demeure pour constater des contraventions à cet égard. Tout protestant convoitant le cheval d'un catholique avait le droit de s'en emparer, en lui payant cinq livres sterling, montant de sa valeur légalement présumée. Les chevaux des fermiers catholiques étaient saisis de droit pour le service de la milice en cas de guerre. Ajoutons que, bien que les catholiques fussent appelés dans cette circonstance à payer la dette de leur sang, lorsque la guerre se faisait *contre une puissance*

(1) 1727.

*catholique*, ils devaient désintéresser leurs concitoyens protestans de tous dommages par eux encourus à raison des opérations militaires ou maritimes. Enfin, pour compléter cet horrible code qui, selon la belle expression de Burke, ne conservait la vie aux hommes que pour insulter dans leur personne à tous les droits de l'humanité, ces lois étaient appliquées sur le verdict de jurys composés de protestans, et par des magistrats appartenant exclusivement à la religion anglicane (1).

Depuis l'avénement de la maison d'Hanovre et les insurrections de l'Écosse, en 1715 et en 1747, mouvemens auxquels l'Irlande ne prit pas la part la plus légère, encore qu'ils devinssent pour elle la cause de nouvelles humiliations, ce pays subit en silence des rigueurs sans exemple comme sans excuse. On put croire à cette époque qu'il était enfin frappé au cœur, et qu'il avait perdu jusqu'à la force de se plaindre. Ses enfans, dispersés chez toutes les nations comme les juifs auxquels Clarendon les comparait trop justement, versaient leur sang pour toutes les causes et sur tous les champs de bataille. Sa bourgeoisie végétait humble et cachée dans les services les plus obscurs du barreau où il lui était interdit de s'asseoir; ses prêtres, enregistrés dans chaque circonscription, voyaient leur tête menacée s'ils en franchissaient la limite; ses populations rurales, sous la double excitation de leur misère et de leur profond abaissement, contractaient des habitudes invétérées de désordre, et comme une haine implacable contre l'ordre social tout entier. C'est à ce point que tant de persécutions avaient conduit les dominateurs de l'Irlande, et leur système devenait la cause de leur perplexité, le principe même de leur ruine.

Les confiscations du dernier siècle avaient fait passer dans les mains des protestans la presque totalité du sol; mais que valait le sol au milieu d'une population de mendians, qui, le jour, vous tendaient la main, et la nuit enfonçaient les portes de vos demeures? Quel profit tirer d'une terre qui ne trouvait point d'acheteur, et qu'un fermier catholique ne pouvait même prendre à bail? Quelles transactions passer avec le petit nombre de propriétaires catholiques, lorsqu'un fils, en devenant apostat, pouvait exproprier son père, et même an-

(1) Cette législation est résumée par M. Hallam d'après les statuts du parlement irlandais (*Constit. Hist.*, IV, chap. XXXVIII). On peut aussi la voir présentée sous des couleurs plus vives dans le puissant pamphlet dont l'apparition fut, en Angleterre, l'un des grands événemens de l'époque; œuvre prodigieuse de style et de sagacité historique, et dont le seul tort est d'être signé d'un nom qui en infirme la valeur. — Will. Cobbett's, *Hist. of the protest. reform in England and Ireland*, letter XV.

nuler toutes les conventions hypothécaires arrêtées par lui? De tels résultats éclairèrent même la haine la plus aveugle. Quelle que fût la violence avec laquelle le corps des protestans exigea le maintien des lois pénales et des incapacités civiles, on s'empressait individuellement d'y réclamer des exceptions, dans l'intérêt et pour la sûreté des relations personnelles. De là, une multitude de conventions secrètes et de fraudes de tous genres, sorte de contrebande judiciaire, imposée par l'extrême rigueur de la loi, comme la contrebande marchande est déterminée par l'élévation des tarifs. Le gouvernement dut agir à cet égard comme les particuliers eux-mêmes. Si jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle il ne se passa guère d'années sans que le parlement de Dublin n'acquît quelque titre de plus aux malédictions de sa patrie, le pouvoir ne put manquer de fermer les yeux sur la non-exécution d'un code qui, pris au pied de la lettre, eût entraîné la dissolution immédiate de la société. Mais, lors même que les lois n'étaient pas vigoureusement appliquées, elles restaient comme un obstacle à toutes les ambitions légitimes, comme une menace perpétuelle et un stygmate de servitude: c'était le gage d'une dépendance sans cesse rappelée par l'insolence des vainqueurs, alors même que leur égoïsme leur imposait l'obligation d'en atténuer les effets.

C'était surtout parmi les laboureurs indigènes que le mal était profond et que les mœurs allaient s'altérant de plus en plus par l'établissement d'anarchiques habitudes, passées désormais à l'état chronique dans le tempérament de ce peuple. Suppléant à leur faiblesse par un ensemble qui n'a jamais été surpassé, cherchant une distraction à leur misère dans la sombre poésie dont le crime et le péril enivrent l'ame et la fascinent, les paysans formèrent, sur tous les points de l'Irlande, ces associations secrètes qui, sous le nom de *Whiteboys*, de *Rightboys*, d'*Oakboys*, de *Thrashers*, de *Rockistes*, etc., ont exercé, depuis 1760 jusqu'à ce moment, une influence aussi redoutable que mystérieuse.

Aucune pensée politique proprement dite ne présidait à ces complots formés la nuit au fond d'une forêt, et qui ne se révélaient au matin qu'à la vue d'un domaine en flammes ou d'un cadavre gisant au bord d'une route écartée. Punir les rigueurs exercées soit par les intendans, soit surtout par les collecteurs de dîmes, empêcher la clôture des terrains consacrés à la vaine pâture, obtenir des terres à un prix modéré de location, s'en assurer la jouissance contre quiconque songerait à en débouter les tenanciers actuels; tel était le but de ces associations que le secret et l'audace rendaient

également formidables. Dégradées aux yeux de la loi et par elle-même, ces populations se vengeaient en demandant à un effroyable système une protection qu'il leur était interdit, depuis des siècles, d'attendre de magistrats ennemis nés de leur foi, de leur patrie et de leur race; ne pouvant plus sauver l'Irlande, leur instinct les poussait à en rendre la possession dommageable et terrible, comme ces marins qui mettent le feu aux poudres lorsque l'ennemi est monté à bord.

Cette étrange organisation, dont le mobile a échappé aux plus minutieuses enquêtes parlementaires, a semé sur ce sol plus de dangers que le pionnier américain n'en rencontre dans les forêts habitées par l'Indien, le voyageur dans le désert où l'Arabe déploie ses tentes : effroyable jurisprudence populaire, qui, si elle est atroce dans ses résultats, s'explique trop bien lorsqu'on remonte à son principe, à travers tant de confiscations et de massacres.

Il suffit de jeter un regard sur la condition présente de ce peuple, telle que les vicissitudes du passé l'ont faite, pour comprendre cet accord qui, en face des propriétaires et des magistrats, rend tous les paysans solidaires, à ce point que, dans une nuit, sur une étendue de plusieurs milles, tous prêtent le même serment, reçoivent le même mot d'ordre, s'arment pour le même fait, et rentrent, ce fait consommé, dans leur silence et dans leur repos (1).

Jusqu'au rapport de l'union en 1800, le parlement irlandais s'était abstenu d'ouvrir aucune enquête sur les causes de la misère et de la turbulence des classes agricoles : il ne voulait pas lire dans ses résultats l'éclatante condamnation de ses actes. En 1824, les deux chambres du parlement d'Angleterre, sérieusement occupées du gouvernement de l'Irlande, instituèrent des comités chargés de recueillir des témoignages sur cette question, la plus grave entre toutes celles dont est saisie la législature britannique. De nouvelles enquêtes furent ouvertes en 1832 et 1834 sur tous les intérêts relatifs à ce pays, la réforme de l'église, les dîmes, l'instruction populaire, etc., et ces volumineuses *Evidences* présentent en ce moment une masse de renseignemens matériellement plus considérables que ce qui a peut-être jamais été recueilli dans aucun temps et dans aucun pays.

Sans entrer maintenant dans l'examen spécial de ces questions, il

(1) Voyez Wakefield, *Account of Ireland*, et surtout, pour ce qui concerne les associations et les troubles locaux, le récent et curieux ouvrage de M. George Cornwall-Lewis : *On the Disturbances in Ireland and the Irish church question*. Ce livre présente un résumé très judicieux des principales *Evidences* parlementaires recueillies en 1824, 1832 et 1834.

convient de s'arrêter un moment aux résultats généraux mis en lumière par les documens publiés, en tant que ces résultats trouvent leur explication naturelle et nécessaire dans les faits historiques que nous venons de rappeler.

L'une des premières conséquences des incapacités affectant la masse de la population irlandaise avait été d'établir l'usage général des sous-locations à court délai, puisque le fermier catholique ne pouvait prendre des terres à bail au-delà d'un terme déterminé. Leur résultat nécessaire fut de priver de tout capital la classe agricole, et de lui enlever ce qui fait le nerf de l'agriculture anglaise, ce qui lui a permis de prendre des développemens prodigieux. De plus, les restrictions imposées jusqu'au siècle dernier, dans l'intérêt de la Grande-Bretagne, au commerce de l'Irlande, l'interdiction d'exporter ses blés, son bétail et ses laines, seules richesses d'un peuple sans industrie, avaient hâté une ruine que les lois civiles auraient suffi pour consommer.

Par suite de l'impossibilité où était placée la population rurale de prendre en son nom et à son compte des tenues de quelque valeur, le sol entier se trouva subdivisé en petites portions à peu près égales, et chaque fermier la reçut en sous-location d'un fermier-général (*middleman*), spéculateur sans entrailles, qui remplaça pour lui le propriétaire absent et inconnu. Aucune famille n'étant en mesure de faire d'avances de quelque importance pour l'achat du mobilier de culture, chacune d'elle se trouva occuper à peu près l'espace qu'elle pouvait labourer par ses propres bras. Il y eut peu ou point de laboureurs à gage, parce que les tenanciers étaient trop pauvres pour solder en argent le prix des journées de travail, et tout le monde devint fermier, mais fermier misérable, sans autre perspective que de demander au sol de quoi alimenter une vie de souffrances. Lorsqu'on se trouva dans le cas de recourir à des bras étrangers, l'usage prévalut même de les payer en terres, c'est-à-dire de donner quelques acres en échange d'un nombre déterminé de journées de travail, et ceci hâta de plus en plus la subdivision de tenures déjà trop petites.

Dès-lors, dans un pays où l'argent ne circule jamais, ainsi que l'attestent pour plusieurs comtés nombre de témoignages produits devant les comités d'enquête, dans une contrée où toute industrie est ignorée, où toute autre ressource que le travail agricole échappe à l'activité humaine, il fallut nécessairement mourir de faim lorsqu'on n'eut pas sa petite part de terre. Aussi, dans plusieurs provinces irlandaises, la culture des céréales est-elle aujourd'hui abandonnée

comme exigeant trop d'avances, et remplissant moins sûrement le seul objet que se propose le laboureur, celui de vivre. Cette préoccupation est, en effet, la seule que connaisse le malheureux paysan d'Irlande; il ne nourrit pas d'autre espérance, il n'entretient pas d'autre pensée que celle-là.

Un pareil état de choses était grave en tout temps; il devint horrible lorsque la population, augmentant dans une proportion sans exemple, les familles se touchèrent jusque dans les comtés les plus sauvages. On vit alors un peuple affamé employer tous les moyens, jusqu'aux plus odieux, pour conserver des lambeaux de terre dont le prix de location dépassa dans la pauvre Irlande le fermage même de la riche Angleterre.

Ici se présenterait le problème de cette multiplication sans exemple, problème que nous ne tenterons pas de résoudre, quoique les faits que nous venons d'indiquer y projettent peut-être quelque lumière.

Le partage égal, universellement consacré parmi la population irlandaise, l'usage de morceler le sol affermé entre tous les enfans, lorsqu'ils sont en âge de fonder une famille, enfin l'impossibilité absolue de vivre autrement qu'en bêchant quelques sillons chacun pour son propre compte, ont amené les choses au point de transformer le sol de l'Irlande en un vaste champ de pommes de terre. D'un autre côté, l'on comprend que ces habitudes de petite culture aient été le plus puissant stimulant à l'accroissement de la population, et que des familles se soient établies à mesure que les tenures se sont subdivisées. Dans les comtés de Clare et de Limerick, entre autres, on cite d'innombrables exemples de fermes de trois cents et cinq cents acres, primitivement tenues à bail de quarante ans par une seule famille, et qui se trouvent maintenant morcelées entre vingt ou trente ménages nouveaux, en raison du partage et des précoces mariages des enfans (1).

De récentes mesures législatives ont mis des bornes au droit désastreux de subdiviser et de sous-louer les fermages, et sont probablement destinées à exercer sur l'avenir une influence favorable. Mais les faits actuels subsistent; les résultats sortis d'une oppression séculaire pressent de toutes parts le législateur; ils font trembler chaque jour sur la sécurité du lendemain. L'Irlande où le capital agri-

(1) Voyez, parmi le grand nombre d'excellens travaux consacrés à l'Irlande par l'*Edinburgh-Review*, une dissertation complète sur la situation des classes agricoles dans ses rapports avec la législation civile. Janvier 1825.

cole est presque nul, où la misère peut exploiter tant de haines contenues, tant de souvenirs brûlans, possède une population plus dense que celle des plus riches contrées du globe. Sa moyenne pour les provinces de Leinster, d'Ulster et de Munster, dépasse le chiffre qu'elle atteint en Angleterre et en Belgique, couvertes l'une et l'autre de vastes et opulentes cités; et les marais même du Connaught, où l'on ne rencontre pas une ville d'importance, sont plus peuplés que les comtés d'Ecosse, en y comprenant Édimbourg, Glasgow, Paisley, Perth et Dundee! Que sera-ce donc de l'avenir si cette population doublée depuis un demi-siècle, et qui dépasse aujourd'hui huit millions d'hommes, continue à s'accroître dans une disproportion effrayante avec les produits de la culture et de l'industrie? Quelles lois changeront les coutumes invétérées d'un peuple accoutumé à accorder aux lois si peu d'empire, et près duquel le pouvoir n'eut jamais le droit d'arguer de ses bienfaits pour se concilier l'obéissance?

Il est une analogie que nous ne pouvons nous empêcher de consigner ici. En signalant l'absence de toute industrie en Irlande, en exposant les résultats inhérens au système de la petite culture, nos souvenirs nous reportent vers un coin de terre cher à nos affections, où les mêmes usages existent et déterminent des effets à peu près semblables. La France aussi a son Irlande dans quelques parties de la Bretagne, cantons reculés où la condition du pauvre *penty* rappelle d'une manière frappante celle du malheureux *cottier* irlandais. Le salaire de l'un n'est guère plus élevé que celui de l'autre, et le plus souvent il ne le touche point en espèces, obligé qu'il est de payer par son travail la location de sa cabane et des quelques arpens qu'il ensemence en pommes de terre pour nourrir ses nombreux enfans, en chanvre, pour couvrir leur nudité. Trop souvent, le paysan armoricain ignore presque aussi complètement que le fils d'Érin les plus humbles jouissances de la vie matérielle; et pourtant quelle différence entre ces deux êtres! quel contraste au moins entre ces deux pays! L'un est la partie la plus pacifique de la France; l'autre, la terre la plus agitée de l'Europe; ici, pleine sécurité pour les personnes, prompte soumission à la loi, résignation facile à tous les sacrifices qu'elle impose; là, le meurtre et l'incendie journellement employés par le pauvre contre le riche, la loi méconnue, les magistrats traités en ennemis publics; ici, des mœurs douces et comme impassibles; là, des mœurs rudes jusqu'à la férocité.

Cependant ces deux peuples, dont la condition physique est rap-

prochée par tant de circonstances, sont animés d'une même foi religieuse; ils reçoivent les mêmes enseignemens de la bouche d'un clergé également populaire. D'où vient donc cette opposition profonde dans l'ensemble de la condition sociale? Comment l'expliquer autrement que par les antécédens historiques et le testament de vengeance légué en Irlande aux générations à venir? Le Breton se résigne sans effort à une pauvreté dont rien ne vient aggraver le poids; il ne se croit pas, comme l'Irlandais, dépouillé par la tyrannie; sa pensée ne se berce pas des rêves d'une félicité primitive et de la dangereuse poésie d'un âge d'or. La religion, qui, pour lui, n'a que des paroles de paix, répand sur sa vie la sérénité, si ce n'est le bonheur, et la pensée chrétienne se produit en son ame sans mélange d'amers ressouvenirs et d'impressions haineuses. Les propriétaires sont ses soutiens, au lieu de lui apparaître comme des ennemis héréditaires; ses prêtres répandent sur lui le surplus d'une aisance que la charité publique rend abondante, et les souffrances de son corps n'atteignent pas son ame dans la plus noble partie d'elle-même. Le fils de la Bretagne ne voit pas s'élever à côté de sa cabane l'opulente demeure de l'étranger, ou près de son modeste presbytère la maison d'un ministre dont il doit alimenter le luxe par son travail, et le clocher de son église chérie monte seul et fier au-dessus des habitations des hommes. Il peut se promener avec orgueil sur ses grèves et dans ses bruyères; aucun monument de servitude n'y vient humilier son regard, et du haut du *dolmen* druidique le souvenir de ses pères descend sur lui sans nuage.

Le passé, voilà ce qui pèse si douloureusement sur l'Irlande; c'est là l'obstacle que l'Angleterre n'écartera qu'à force de patience et de temps, de persévérance et de sincérité. En vain tous les systèmes ont-ils été appliqués, toutes les combinaisons épuisées, tout, hors la justice, hors la ferme volonté d'effacer enfin jusqu'aux dernières traces de la suprématie religieuse et politique, en admettant les deux peuples à la pleine jouissance des mêmes droits, sur le pied d'une parfaite égalité. Après avoir fait, pendant deux siècles, du parlement de Dublin une machine de guerre, et comme un instrument de servitude pour la masse de la population indigène, l'Angleterre espéra rendre la soumission de l'Irlande plus facile en lui retirant ce triste et dernier simulacre d'indépendance. Cependant M. Pitt avait à peine obtenu le vote de l'union (1), sur le coup d'une insurrection à peine

(1) L'acte d'union régissant aujourd'hui les rapports des deux royaumes et leur organisa-

domptée, que les agitations locales se renouvelèrent de tous côtés, et que le sort de l'Irlande sembla rester, comme par le passé, à la merci de la première invasion heureuse. De nombreuses améliorations furent apportées sans doute au sort de ce pays, son commerce fut dégagé d'entraves odieuses, son agriculture reçut des encouragemens réitérés, des sommes considérables y furent dépensées par la législature britannique; celle-ci, en dotant l'institution ecclésiastique de Mainooth, donna même un premier gage de respect à la foi de la majorité nationale, se départissant, cette fois, d'un principe jusqu'alors immuable pour elle. Tous ces bienfaits semblèrent perdus, toutes ces avances parurent inutiles. L'émancipation catholique elle-même, si long-temps invoquée comme le terme de toutes les dissensions, l'ouverture d'une ère de réconciliation et de paix, l'émancipation fut conquise enfin sur les ennemis acharnés de l'Irlande, et elle était à peine votée, que ce pays voyait s'aigrir tous ses maux, s'élargir toutes ses blessures, et que, de 1830 à 1834, il parut près de s'abîmer dans le désordre. Est-ce donc à dire qu'on doive y désespérer de l'avenir, et que l'Irlande soit désormais incapable de correspondre aux bienfaits d'un gouvernement réparateur? Rien ne justifierait de telles craintes, et nous l'établirons une autre fois, tout en constatant ce qui reste dans ce pays de maux peut-être irréparables. Comment s'en étonner en repòrtant sa pensée vers l'histoire? comment ignorer que la justice d'un jour ne prévaut pas contre une tyrannie séculaire?

L. DE CARNÉ.

(*La dernière partie à un prochain n°.*)

tion intérieure, on doit en rappeler les dispositions proposées par M. Pitt en 1799, et votées l'année suivante.

Les deux îles sont unies en un seul royaume, sous le nom de royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

La succession à la couronne reste telle qu'elle était. Le royaume-uni est représenté par un parlement commun, dans lequel un nombre de pairs et de membres des communes non encore réglé siège pour l'Irlande.

Les églises d'Angleterre et d'Irlande sont maintenues telles qu'elles sont établies par la loi.

Les sujets irlandais de sa majesté britannique ont les mêmes priviléges que ceux de la Grande-Breta ne pour le commerce et la navigation.

Les mêmes droits sont acquittés par l'Angleterre et l'Irlande. Le paiement de l'intérêt de la dette de chaque royaume est toujours effectué séparément par l'Irlande et par l'Angleterre. Les dépenses ordinaires du royaume-uni sont payées en commun par les deux îles, d'après des proportions convenues et fixées.

Toutes les lois en vigueur et toutes les cours ecclésiastiques et civiles de chaque royaume n'éprouveront que les changemens dont la nécessité serait démontrée par la suite au parlement-uni.

Lors du vote définitif, il fut stipulé que l'Irlande fournirait au parlement quatre pairs spirituels et vingt-huit pairs temporels, et cent représentans à la chambre des communes. Nous avons dit ailleurs que le *reform-bill* avait élevé ce nombre à cent cinq. C'est contre cette fixation que proteste aujourd'hui l'Irlande.

# QUELQUES DOCUMENS

## INÉDITS

# SUR ANDRÉ CHÉNIER.

Voilà tout à l'heure vingt ans que la première édition d'André Chénier a paru; depuis ce temps, il semble que tout ait été dit sur lui; sa réputation est faite; ses œuvres, lues et relues, n'ont pas seulement charmé, elles ont servi de base à des théories plus ou moins ingénieuses ou subtiles, qui elles-mêmes ont déjà subi leur épreuve, qui ont triomphé par un côté vrai et ont été rabattues aux endroits contestables. En fait de raisonnemens et d'*esthétique,* nous ne recommencerions donc pas à parler de lui, à ajouter à ce que nous avons dit ailleurs, à ce que d'autres ont dit mieux que nous. Mais il se trouve qu'une circonstance favorable nous met à même d'introduire sur son compte la seule nouveauté possible, c'est-à-dire quelque chose de positif.

L'obligeante complaisance et la confiance de son neveu, M. Gabriel de Chénier, nous ont permis de consulter et de transcrire ce qu'il nous a paru convenable dans le précieux résidu de manuscrits qu'il possède; c'est à lui donc que nous devons d'avoir pénétré à fond dans le cabinet de travail d'André, d'être entré dans cet *atelier du fondeur* dont il nous parle, d'avoir exploré les ébauches du peintre, et d'en pouvoir sauver quelques pages de plus, moins inachevées qu'il n'avait

semblé jusqu'ici : heureux d'apporter à notre tour aujourd'hui un nouveau petit affluent à cette pure gloire!

Et d'abord rendons, réservons au premier éditeur l'honneur et la reconnaissance qui lui sont dus. M. de Latouche, dans son édition de 1819, a fait des manuscrits tout l'usage qui était possible et désirable alors; en choisissant, en élaguant avec goût, en étant sobre surtout de fragmens et d'ébauches, il a agi dans l'intérêt du poète et comme dans son intention, il a servi sa gloire. Depuis lors, dans l'édition de 1833, il a été jugé possible d'introduire de nouvelles petites pièces, de simples restes qui avaient été négligés d'abord : c'est ce genre de travail que nous venons poursuivre, sans croire encore l'épuiser. Il en est un peu avec les manuscrits d'André Chénier comme avec le panier de cerises de M^me^ de Sévigné : on prend d'abord les plus belles, puis les meilleures restantes, puis les meilleures encore, puis toutes.

La partie la plus riche et la plus originale des manuscrits porte sur les poèmes inachevés : *Suzanne*, *Hermès*, *l'Amérique*. On a publié dans l'édition de 1833 les morceaux en vers et les canevas en prose du poème de *Suzanne*. Je m'attacherai ici particulièrement au poème d'*Hermès*, le plus philosophique de ceux que méditait André, et celui par lequel il se rattache le plus directement à l'idée de son siècle.

André, par l'ensemble de ses poésies connues, nous apparaît, avant 89, comme le poète surtout de l'art pur et des plaisirs, comme l'homme de la Grèce antique et de l'élégie. Il semblerait qu'avant ce moment d'explosion publique et de danger où il se jeta si généreusement à la lutte, il vécût un peu en dehors des idées, des prédications favorites de son temps, et que, tout en les partageant peut-être pour les résultats et les habitudes, il ne s'en occupât point avec ardeur et préméditation. Ce serait pourtant se tromper beaucoup que de le juger un artiste si désintéressé; et l'*Hermès* nous le montre aussi pleinement et aussi chaudement de son siècle, à sa manière, que pouvaient l'être Raynal ou Diderot.

La doctrine du XVIII^e^ siècle était, au fond, le matérialisme, ou le panthéisme, ou encore le naturisme, comme on voudra l'appeler; elle a eu ses philosophes, et même ses poètes en prose, Boulanger, Buffon; elle devait provoquer son Lucrèce. Cela est si vrai, et c'était tellement le mouvement et la pente d'alors de solliciter un tel poète, que, vers 1780 et dans les années qui suivent, nous trouvons trois talens occupés du même sujet et visant chacun à la gloire difficile d'un

poème sur la nature des choses. Le Brun tentait l'œuvre d'après Buffon; Fontanes, dans sa première jeunesse, s'y essayait sérieusement, comme l'attestent deux fragmens, dont l'un surtout (tome I, p. 381) est d'une réelle beauté. André Chénier s'y poussa plus avant qu'aucun, et, par la vigueur des idées comme par celle du pinceau, il était bien digne de produire un vrai poème didactique dans le grand sens.

Mais la révolution vint; dix années, fin de l'époque, s'écroulèrent brusquement avec ce qu'elles promettaient, et abîmèrent les projets ou les hommes; les trois *Hermès* manquèrent: la poésie du XVIII[e] siècle n'eut pas son Buffon. Delille ne fit que rimer gentiment les *trois règnes*.

Toutes les notes et tous les papiers d'André Chénier, relatifs à son *Hermès*, sont marqués en marge d'un delta; un chiffre, ou l'une des trois premières lettres de l'alphabet grec, indique celui des trois chants auquel se rapporte la note ou le fragment. Le poème devait avoir trois chants, à ce qu'il semble : le premier sur l'origine de la terre, la formation des animaux, de l'homme; le second sur l'homme en particulier, le mécanisme de ses sens et de son intelligence, ses erreurs depuis l'état sauvage jusqu'à la naissance des sociétés, l'origine des religions; le troisième sur la société politique, la constitution de la morale et l'invention des sciences. Le tout devait se clore par un exposé du système du monde selon la science la plus avancée.

Voici quelques notes qui se rapportent au projet du premier chant et le caractérisent :

« Il faut magnifiquement représenter la terre sous l'emblème métaphorique d'un grand animal qui vit, se meut et est sujet à des changemens, des révolutions, des fièvres, des dérangemens dans la circulation de son sang. »

« Il faut finir le chant I[er] par une magnifique description de toutes les espèces animales et végétales naissant; et, au printemps, la terre *prægnans;* et, dans les chaleurs de l'été, toutes les espèces animales et végétales se livrant aux feux de l'amour et transmettant à leur postérité les semences de vie confiées à leurs entrailles. »

Ce magnifique et fécond printemps, alors, dit-il,

> Que la terre est nubile et brûle d'être mère,

devait être imité de celui de Virgile au livre II des *Géorgiques : Tùm Pater omnipotens*, etc., etc., quand Jupiter

> De sa puissante épouse emplit les vastes flancs.

Ces notes d'André sont toutes semées ainsi de beaux vers tout faits, qui attendent leur place.

C'est là, sans doute, qu'il se proposait de peindre « toutes les espèces à qui la nature ou les plaisirs (*per Veneris res*) ont ouvert les portes de la vie. »

« Traduire quelque part, se dit-il, le *magnum crescendi immissis certamen habenis.* »

Il revient, en plus d'un endroit, sur ce système naturel des atomes, ou, comme il les appelle, des *organes secrets vivans*, dont l'infinité constitue

L'Océan éternel où bouillonne la vie.

« Ces atomes de vie, ces semences premières, sont toujours en égale quantité sur la terre et toujours en mouvement. Ils passent de corps en corps, s'alambiquent, s'élaborent, se travaillent, fermentent, se subtilisent dans leur rapport avec le vase où ils sont actuellement contenus. Ils entrent dans un végétal, ils en sont la sève, la force, les sucs nourriciers. Ce végétal est mangé par quelque animal; alors ils se transforment en sang et en cette substance qui produira un autre animal et qui fait vivre les espèces... Ou, dans un chêne, ce qu'il y a de plus subtil se rassemble dans le gland.

« Quand la terre forma les espèces animales, plusieurs périrent par plusieurs causes à développer. Alors d'autres corps organisés (car les *organes vivans secrets* meuvent les végétaux, *minéraux* (1) et tout) héritèrent de la quantité d'atomes de vie qui étaient entrés dans la composition de celles qui s'étaient détruites, et se formèrent de leurs débris. »

Qu'une élégie à Camille ou l'ode *à la Jeune Captive* soient plus flatteuses que ces plans de poésie physique, je le crois bien; mais il ne faut pas moins en reconnaître et en constater la profondeur, la portée poétique aussi. André est ici le contemporain et comme le disciple de Lamarck et de Cabanis (2).

Il ne l'est pas moins de Boulanger et de tout son siècle par l'explication qu'il tente de l'origine des religions, au second chant. Il n'en distingue pas même le nom de celui de la superstition pure, et

(1) C'est peut-être *animaux* qu'il a voulu dire; mais je copie.

(2) Qu'on ne s'étonne pas trop de voir le nom d'André ainsi mêlé à des idées physiologiques. Parmi les physiologistes, il en est un qui, par le brillant de son génie et la rapidité de son destin, fut comme l'André Chénier de la science; et, dans la liste des jeunes illustres, diversement ravis avant l'âge, je dis volontiers : Vauvenargues, Barnave, André, Hoche et Bichat.

ce qui se rapporte à cette partie du poème, dans ses papiers, est volontiers marqué en marge du mot flétrissant (δεισιδαιμονία). Ici l'on a peu à regretter qu'André n'ait pas mené plus loin ses projets; il n'aurait en rien échappé, malgré toute sa nouveauté de style, au lieu commun d'alentour, et il aurait reproduit, sans trop de variante, le fond de d'Holbach ou de l'*Essai sur les Préjugés :*

« Tout accident naturel dont la cause était inconnue, un ouragan, une inondation, une éruption de volcan, étaient regardés comme une vengeance céleste....

« L'homme égaré de la voie, effrayé de quelques phénomènes terribles, se jeta dans toutes les superstitions, le feu, les démons.... Ainsi le voyageur, dans les terreurs de la nuit, regarde et voit dans les nuages des centaures, des lions, des dragons, et mille autres formes fantastiques. Les superstitions prirent la teinture de l'esprit des peuples, c'est-à-dire des climats. Rapide multitude d'exemples. Mais l'imitation et l'autorité changent le caractère. De là souvent un peuple qui aime à rire ne voit que diable et qu'enfer. »

Il se réservait pourtant de grands et sombres tableaux à retracer : « Lorsqu'il sera question des sacrifices humains, ne pas oublier ce que partout on a appelé les jugemens de Dieu, les fers rouges, l'eau bouillante, les combats particuliers. Que d'hommes dans tous les pays ont été immolés pour un éclat de tonnerre ou telle autre cause !...

Partout sur des autels j'entends mugir Apis,
Bêler le Dieu d'Ammon, aboyer Anubis. »

Mais voici le génie d'expression qui se retrouve : « Des opinions puissantes, un vaste échafaudage politique ou religieux, ont souvent été produits par une idée sans fondement, une rêverie, un vain fantôme,

Comme on feint qu'au printemps, d'amoureux aiguillons
La cavale agitée erre dans les vallons,
Et, n'ayant d'autre époux que l'air qu'elle respire,
Devient épouse et mère au souffle du zéphyre. »

J'abrége les indications sur cette portion de son sujet qu'il aurait aimé à étendre plus qu'il ne convient à nos directions d'idées et à nos désirs d'aujourd'hui ; on a peine pourtant, du moment qu'on le peut, à ne pas vouloir pénétrer familièrement dans sa secrète pensée :

« La plupart des fables furent sans doute des emblèmes et des apologues des sages ( expliquer cela comme Lucrèce au livre III ). C'est

ainsi que l'on fit tels et tels dogmes, tels et tels dieux... mystères... initiations. Le peuple prit au propre ce qui était dit au figuré. C'est ici qu'il faut traduire une belle comparaison du poète Lucile, conservée par Lactance (Inst. div., liv. I, ch. XXII) :

Ut pueri infantes credunt signa omnia ahena
Vivere et esse homines, sic isti omnia ficta
Vera putant (1).......

Sur quoi le bon Lactance, qui ne pensait pas se faire son procès à lui-même, ajoute, avec beaucoup de sens, que les enfans sont plus excusables que les hommes faits : *Illi enim simulacra homines putant esse, hi deos* (2). »

Ce second chant devait renfermer le tableau des premières misères, des égaremens et des anarchies de l'humanité commençante. Les déluges, qu'il s'était d'abord proposé de mettre dans le premier chant, auraient sans doute mieux trouvé leur cadre dans celui-ci :

« Peindre les différens déluges qui détruisirent tout... La mer Caspienne, lac Aral et Mer Noire réunis... l'éruption par l'Hellespont... Les hommes se sauvèrent au sommet des montagnes :

Et vetus inventa est in montibus anchora summis.
(*Ovide*, liv. XV.)

La ville d'*Ancyre* fut fondée sur une montagne où l'on trouva une *ancre*. » Il voulait peindre les autels de pierre, alors posés au bord de la mer, et qui se trouvent aujourd'hui au-dessus de son niveau, les membres des grands animaux primitifs errant au gré des ondes,

(1) Comme les enfans prennent les statues d'airain au sérieux et croient que ce sont des hommes vivans, ainsi les superstitieux prennent pour vérités toutes les chimères.

(2) « Car ils ne prennent ces images que pour des hommes, et les autres les prennent pour des dieux. » — L'opposition entre ces pensées d'André et celles que nous ont laissées Vauvenargues ou Pascal, s'offre naturellement à l'esprit; lui-même il n'est pas sans y avoir songé, et sans s'être posé l'objection. Je trouve cette note encore : « Mais quoi? tant de grands hommes ont cru tout cela... Avez-vous plus d'esprit, de sens, de savoir?... Non; mais voici une source d'erreur bien ordinaire: beaucoup d'hommes, invinciblement attachés aux préjugés de leur enfance, mettent leur gloire, leur piété, à prouver aux autres un système avant de se le prouver à eux-mêmes. Ils disent : Ce système, je ne veux point l'examiner pour moi. Il est vrai, il est incontestable, et, de manière ou d'autre, il faut que je le démontre. — Alors, plus ils ont d'esprit, de pénétration, de savoir, plus ils sont habiles à se faire illusion, à inventer, à unir, à colorer les sophismes, à tordre et défigurer tous les faits pour en étayer leur échafaudage... Et pour ne citer qu'un exemple et un grand exemple, il est bien clair que, dans tout ce qui regarde la métaphysique et la religion, Pascal n'a jamais suivi une autre méthode. » Cela est beaucoup moins clair pour nous aujourd'hui que pour André, qui ne voyait Pascal que dans l'atmosphère d'alors, et, pour ainsi dire, à travers Condorcet.

et leurs os, déposés en amas immenses sur les côtes des continens. Il ne voyait, dans les pagodes souterraines, d'après le voyageur Sonnerat, que les habitacles des septentrionaux qui arrivaient dans le midi et fuyaient, sous terre, les fureurs du soleil. Il eût expliqué, par quelque chose d'analogue peut-être, la base impie de la religion des Éthiopiens et le vœu présumé de son fondateur :

Il croit (aveugle erreur!) que de l'ingratitude
Un peuple tout entier peut se faire une étude,
L'établir pour son culte, et de dieux bienfaisans
Blasphémer de concert les augustes présens.

A ces époques de tâtonnemens et de délires, avant la vraie civilisation trouvée, que de vies humaines en pure perte dépensées! « Que de générations, l'une sur l'autre entassées, dont l'amas

Sur les temps écoulés invisible et flottant
A tracé dans cette onde un sillon d'un instant! »

Mais le poète veut sortir de ces ténèbres, il en veut tirer l'humanité. Et ici se serait placée probablement son étude de l'homme, l'analyse des sens et des passions, la connaissance approfondie de notre être, tout le parti enfin qu'en pourront tirer bientôt les habiles et les sages. Dans l'explication du mécanisme de l'esprit humain, gît l'esprit des lois.

André, pour l'analyse des sens, rivalisant avec le livre IV de Lucrèce, eût été le disciple exact de Locke, de Condillac et de Bonnet : ses notes, à cet égard, ne laissent aucun doute. Il eût insisté sur les langues, sur les mots : « rapides Protées, dit-il, ils revêtent la teinture de tous nos sentimens. Ils dissèquent et étalent toutes les moindres de nos pensées, comme un prisme fait les couleurs. »

Mais les beautés d'idées ici se multiplient; le moraliste profond se déclare et se termine souvent en poète :

« Les mêmes passions générales forment la constitution générale des hommes. Mais les passions, modifiées par la constitution particulière des individus, et prenant le cours que leur indique une éducation vicieuse ou autre, produisent le crime ou la vertu, la lumière ou la nuit. Ce sont mêmes plantes qui nourrissent l'abeille ou la vipère; dans l'une elles font du miel, dans l'autre du poison. Un vase corrompu aigrit la plus douce liqueur.

« L'étude du cœur de l'homme est notre plus digne étude :

Assis au centre obscur de cette forêt sombre

Qui fuit et se partage en des routes sans nombre,
Chacune autour de nous s'ouvre : et de toute part
Nous y pouvons au loin plonger un long regard. »

Belle image que celle du philosophe ainsi dans l'ombre, au carrefour du labyrinthe, comprenant tout, immobile! Mais le poète n'est pas immobile long-temps :

« En poursuivant dans toutes les actions humaines les causes que j'y ai assignées, souvent je perds le fil, mais je le retrouve :

Ainsi, dans les sentiers d'une forêt naissante,
A grands cris élancée, une meute pressante,
Aux vestiges connus dans les zéphirs errans,
D'un agile chevreuil suit les pas odorans.
L'animal, pour tromper leur course suspendue,
Bondit, s'écarte, fuit, et la trace est perdue.
Furieux, de ses pas cachés dans ces déserts
Leur narine inquiète interroge les airs,
Par qui bientôt frappés de sa trace nouvelle,
Ils volent à grands cris sur sa route fidèle. »

La pensée suivante, pour le ton, fait songer à Pascal; la brusquerie du début nous représente assez bien André en personne, causant :

« L'homme juge toujours les choses par les rapports qu'elles ont avec lui. C'est bête. Le jeune homme se perd dans un tas de projets comme s'il devait vivre mille ans. Le vieillard qui a usé la vie est inquiet et triste. Son importune envie ne voudrait pas que la jeunesse l'usât à son tour. Il crie : Tout est vanité! — Oui, tout est vain sans doute, et cette manie, cette inquiétude, cette fausse philosophie, venue malgré toi lorsque tu ne peux plus remuer, est plus vaine encore que tout le reste. »

« La terre est éternellement en mouvement. Chaque chose naît, meurt et se dissout. Cette particule de terre a été du fumier, elle devient un trône, et, qui plus est, un roi. Le monde est une branloire perpétuelle, dit Montaigne; (à cette occasion, les conquérans, les bouleversemens successifs des invasions, des conquêtes, d'ici de là...). Les hommes ne font attention à ce roulis perpétuel que quand ils en sont les victimes : il est pourtant toujours. L'homme ne juge les choses que dans le rapport qu'elles ont avec lui. Affecté d'une telle manière, il appelle un accident un bien; affecté de telle autre manière, il l'appellera un mal. La chose est pourtant la même, et rien n'a changé que lui.

Et si le bien existe, il doit seul exister! »

Je livre ces pensées hardies à la méditation et à la sentence de chacun, sans commentaire. André Chénier rentrerait ici dans le système de l'optimisme de Pope, s'il faisait intervenir Dieu; mais, comme il s'en abstient absolument, il faut convenir que cette morale va plutôt à l'éthique de Spinosa, de même que sa physiologie corpusculaire allait à la philosophie zoologique de Lamarck.

Le poète se proposait de clore le morceau des sens par le développement de cette idée : « Si quelques individus, quelques générations, quelques peuples, donnent dans un vice ou dans une erreur, cela n'empêche que l'ame et le jugement du genre humain tout entier ne soient portés à la vertu et à la vérité, comme le bois d'un arc, quoique courbé et plié un moment, n'en a pas moins un désir invincible d'être droit et ne s'en redresse pas moins dès qu'il le peut. Pourtant, quand une longue habitude l'a tenu courbé, il ne se redresse plus; cela fournit un autre emblème :

. . . . . . Trahitur pars longa catenæ (*Perse*) (1).
. . . . . . . . . . . . Et traîne
Encore après ses pas la moitié de sa chaîne. »

Le troisième chant devait embrasser la politique et la religion utile qui en dépend, la constitution des sociétés, la civilisation enfin, sous l'influence des illustres sages, des Orphée, des Numa, auxquels le poète assimilait Moïse. Les fragmens, déjà imprimés, de l'*Hermès*, se rapportent plus particulièrement à ce chant final : aussi je n'ai que peu à en dire.

« Chaque individu dans l'état sauvage, écrit Chénier, est un tout indépendant; dans l'état de société, il est partie du tout, il vit de la vie commune. Ainsi, dans le chaos des poètes, chaque germe, chaque élément est seul et n'obéit qu'à son poids. Mais, quand tout cela est arrangé, chacun est un tout à part, et en même temps une partie du grand tout. Chaque monde roule sur lui-même et roule aussi autour du centre. Tous ont leurs lois à part, et toutes ces lois diverses tendent à une loi commune et forment l'univers....

Mais ces soleils assis dans leur centre brûlant,
Et chacun roi d'un monde autour de lui roulant,
Ne gardent point eux-même une immobile place.

(1) Satire V: l'image, dans Perse, est celle du chien qui, après de violens efforts, arrache sa chaîne, mais en tire un long bout après lui.

Chacun avec son monde emporté dans l'espace,
Ils cheminent eux-même : un invincible poids
Les courbe sous le joug d'infatigables lois,
Dont le pouvoir sacré, nécessaire, inflexible,
Leur fait poursuivre à tous un centre irrésistible. »

C'était une bien grande idée à André que de consacrer ainsi ce troisième chant à la description de l'ordre dans la société d'abord, puis à l'exposé de l'ordre dans le système du monde, qui devenait l'idéal réfléchissant et suprême.

Il établit volontiers ses comparaisons d'un ordre à l'autre : « On peut comparer, se dit-il, les âges instruits et savans, qui éclairent ceux qui viennent après, à la queue étincelante des comètes. »

Il se promettait encore de « comparer les premiers hommes civilisés, qui vont civiliser leurs frères sauvages, aux éléphans privés qu'on envoie apprivoiser les farouches; et par quels moyens ces derniers? » — Hasard charmant! l'auteur du *Génie du Christianisme*, celui même à qui l'on a dû de connaître d'abord le charme poétique d'André et *la Jeune Captive* (1), a rempli comme à plaisir la comparaison désirée, lorsqu'il nous a montré les missionnaires du Paraguay, remontant les fleuves en pirogues, avec les nouveaux catéchumènes qui chantaient de saints cantiques : « Les néophytes répétaient les airs, dit-il, comme des oiseaux privés chantent pour attirer dans les rets de l'oiseleur les oiseaux sauvages. »

Le poète, pour compléter ses tableaux, aurait parlé prophétiquement de la découverte du Nouveau-Monde : « O Destins, hâtez-vous d'amener ce grand jour qui... qui....; mais non, Destins, éloignez ce jour funeste, et s'il se peut, qu'il n'arrive jamais! » Et il aurait flétri les horreurs qui suivirent la conquête. Il n'aurait pas moins présagé Gama et triomphé avec lui des périls amoncelés que lui opposa en vain

Des derniers Africains le cap noir de tempêtes!

On a l'épilogue de l'*Hermès* presque achevé : toute la pensée philosophique d'André s'y résume et s'y exhale avec ferveur :

O mon fils, mon *Hermès*, ma plus belle espérance;
O fruit des longs travaux de ma persévérance,

(1) M. de Châteaubriand tenait cette pièce de Mme de Beaumont, sœur de M. de La Luzerne, sous qui André avait été attaché à l'ambassade d'Angleterre : elle-même avait directement connu le poète.

Toi, l'objet le plus cher des veilles de dix ans,
Qui m'as coûté des soins et si doux et si lents;
Confident de ma joie et remède à mes peines;
Sur les lointaines mers, sur les terres lointaines,
Compagnon bien-aimé de mes pas incertains,
O mon fils, aujourd'hui quels seront tes destins?
Une mère long-temps se cache ses alarmes;
Elle-même à son fils veut attacher ses armes :
Mais, quand il faut partir, ses bras, ses faibles bras
Ne peuvent sans terreur l'envoyer aux combats.
Dans la France, pour toi, que faut-il que j'espère?
Jadis, enfant chéri, dans la maison d'un père
Qui te regardait naître et grandir sous ses yeux,
Tu pouvais sans péril, disciple curieux,
Sur tout ce qui frappait ton enfance attentive
Donner un libre essor à ta langue naïve.
Plus de père aujourd'hui! Le mensonge est puissant,
Il règne : dans ses mains luit un fer menaçant.
De la vérité sainte il déteste l'approche;
Il craint que son regard ne lui fasse un reproche,
Que ses traits, sa candeur, sa voix, son souvenir,
Tout mensonge qu'il est, ne le fassent pâlir.
Mais la vérité seule est une, est éternelle;
Le mensonge varie, et l'homme trop fidèle
Change avec lui : pour lui les humains sont constans,
Et roulent, de mensonge en mensonge flottans...

Ici, il y a lacune; le canevas en prose y supplée : « Mais, quand le temps aura précipité dans l'abîme ce qui est aujourd'hui sur le faîte, et que plusieurs siècles se seront écoulés l'un sur l'autre dans l'oubli, avec tout l'attirail des préjugés qui appartiennent à chacun d'eux, pour faire place à des siècles nouveaux et à des erreurs nouvelles,...

Le français ne sera dans ce monde nouveau
Qu'une écriture antique et non plus un langage;
O si tu vis encore, alors peut-être un sage,
Près d'une lampe assis, dans l'étude plongé,
Te retrouvant poudreux, obscur, demi-rongé,
Voudra creuser le sens de tes lignes pensantes :
Il verra si, du moins, tes feuilles innocentes
Méritaient ces rumeurs, ces tempêtes, ces cris
Qui vont sur toi, sans doute, éclater dans Paris;...

« alors, peut-être... on verra si... et si, en écrivant, j'ai connu d'autre passion

Que l'amour des humains et de la vérité ! »

Ce vers final, qui est toute la devise, un peu fastueuse, de la philosophie du XVIII^e^ siècle, exprime aussi l'entière inspiration de l'*Hermès*. En somme, on y découvre André sous un jour assez nouveau, ce me semble, et à un degré de passion philosophique et de prosélytisme sérieux auquel rien n'avait dû faire croire, de sa part, jusqu'ici. Mais j'ai hâte d'en revenir à de plus riantes ébauches, et de m'ébattre avec lui, avec le lecteur, comme par le passé, dans sa renommée gracieuse.

Les petits dossiers restans, qui comprennent des plans et des esquisses d'idylles ou d'élégies, pourraient fournir matière à un triage complet; j'y ai glané rapidement, mais non sans fruit. Ce qu'on y gagne surtout, c'est de ne conserver aucun doute sur la manière de travailler d'André; c'est d'assister à la suite de ses projets, de ses lectures, et de saisir les moindres fils de la riche trame qu'en tous sens il préparait. Il voulait introduire le génie antique, le génie grec, dans la poésie française, sur des idées ou des sentimens modernes : tel fut son vœu constant, son but réfléchi; tout l'atteste. *Je veux qu'on imite les anciens*, a-t-il écrit en tête d'un petit fragment du poème d'Oppien sur *la Chasse* (1); il ne fait pas autre chose. Il se reprend aux anciens de plus haut qu'on n'avait fait sous Racine et Boileau; il y revient comme un jet d'eau à sa source, et par delà le Louis XIV; sans trop s'en douter, et avec plus de goût, il tente de nouveau l'œuvre de Ronsard (2). Les *Analecta* de Brunck, qui avaient paru en 1776, et qui contiennent toute la fleur grecque en ce qu'elle a d'exquis, de simple, même de mignard ou de sauvage, devinrent la lecture la plus habituelle d'André; c'était son livre de chevet et son bréviaire. C'est de là qu'il a tiré sa jolie épigramme traduite d'Événus de Paros :

Fille de Pandion, ô jeune Athénienne, etc. (3);

et cette autre épigramme d'Anyté :

(1) Édition de 1833, tom. II, pag. 319.

(2) M. Patin, dans sa leçon d'ouverture publiée le 16 décembre 1838 (*Revue de Paris*), a rapproché exactement la tentative de Chénier de l'œuvre d'Horace chez les Latins.

(3) Édition de 1833, tom. II, pag. 344.

O Sauterelle, à toi, rossignol des fougères, etc. (1),

qu'il imite en même temps d'Argentarius. La petite épitaphe qui commence par ce vers :

Bergers, vous dont ici la chèvre vagabonde, etc. (2),

est traduite, ce qu'on n'a pas dit, de Léonidas de Tarente. En comparant et en suivant de près ce qu'il rend avec fidélité, ce qu'il élude, ce qu'il rachète, on voit combien il était pénétré de ces graces. Ses papiers sont couverts de projets d'imitations semblables. En lisant une épigramme de Platon sur Pan qui joue de la flûte, il en remarque le dernier vers où il est question des *Nymphes hydriades;* je ne connaissais pas encore ces nymphes, se dit-il; et on sent qu'il se propose de ne pas s'en tenir là avec elles. Il copie de sa main une épigramme de Myro la Byzantine qu'il trouve charmante, adressée aux *Nymphes amadryades* par un certain Cléonyme qui leur dédie des statues dans un lieu planté de pins. Ainsi il va quêtant partout son butin choisi. Tantôt, ce sont deux vers d'une petite idylle de Méléagre sur le printemps :

L'alcyon sur les mers, près des toits l'hirondelle,
Le cygne au bord du lac, sous le bois Philomèle;

tantôt, c'est un seul vers de Bion (Épithalame d'Achille et de Deïdamie) :

Et les baisers secrets et les lits clandestins;

il les traduit exactement et se promet bien de les enchasser quelque part un jour (3). Il guettait de l'œil, comme une enviable proie, les excellens vers de Denys le géographe, où celui-ci peint les femmes de Lydie dans leurs danses en l'honneur de Bacchus, et les jeunes filles qui sautent et bondissent *comme des faons nouvellement allaités*,

Lacte mero mentes perculsa novellas;

*et les vents, frémissant autour d'elles, agitent sur leurs poitrines leurs tuniques élégantes*. Il voulait imiter l'idylle de Théocrite dans laquelle la courtisane Eunica se raille des hommages d'un pâtre; chez André, c'eût été une contre-partie probablement; on aurait vu une fille des

(1) *Ibid.*, pag. 344.
(2) *Ibid.*, pag. 327.
(3) A mesure qu'il en augmente son trésor, il n'est pas toujours sûr de ne pas les avoir employés déjà : « Je crois, dit-il en un endroit, avoir déjà mis ce vers quelque part, mais je ne puis me souvenir où. »

champs raillant un *beau* de la ville, et lui disant : Allez, vous préférez

Aux belles de nos champs vos belles citadines.

La troisième élégie du livre IV de Tibulle, dans laquelle le poète suppose Sulpicie éplorée, s'adressant à son amant Cérinthe et le rappelant de la chasse, tentait aussi André, et il en devait mettre une imitation dans la bouche d'une femme. Mais voici quelques projets plus esquissés sur lesquels nous l'entendrons lui-même :

« Il ne sera pas impossible de parler quelque part de ces mendians charlatans qui demandaient pour la mère des dieux, et aussi de ceux qui, à Rhodes, mendiaient pour la corneille et pour l'hirondelle; et traduire les deux jolies chansons qu'ils disaient en demandant cette aumône et qu'Athénée a conservées. »

Il était si en quête de ces gracieuses chansons, de ces *noëls* de l'antiquité, qu'il en allait chercher d'analogues jusque dans la poésie chinoise, à peine connue de son temps : il regrette qu'un missionnaire habile n'ait pas traduit en entier le *Chi-King*, le livre des vers, ou du moins ce qui en reste. Deux pièces, citées dans le treizième volume de la grande Histoire de la Chine qui venait de paraître, l'avaient surtout charmé. Dans une ode sur l'amitié fraternelle, il relève les paroles suivantes : « Un frère pleure son frère avec des larmes véritables. Son cadavre fût-il suspendu sur un abîme à la pointe d'un rocher ou enfoncé dans l'eau infecte d'un gouffre, il lui procurera un tombeau. »

« Voici, ajoute-t-il, une chanson écrite sous le règne d'Yao, 2,350 ans avant Jésus-Christ. C'est une de ces petites chansons que les Grecs appellent *scholies :* Quand le soleil commence sa course, je me mets au travail; et, quand il descend sous l'horizon, je me laisse tomber dans les bras du sommeil. Je bois l'eau de mon puits, je me nourris des fruits de mon champ. Qu'ai-je à gagner ou à perdre à la puissance de l'empereur? »

Et il se promet bien de la traduire dans ses *Bucoliques*. Ainsi tout lui servait à ses fins ingénieuses; il extrayait de partout la Grèce.

Est-ce un emprunt, est-ce une idée originale que ces lignes riantes que je trouve parmi les autres et sans plus d'indication? « O ver luisant lumineux,.... petite étoile terrestre,.... ne te retire point encore.... prête-moi la clarté de ta lampe pour aller trouver ma mie qui m'attend dans le bois! »

Pindare, cité par Plutarque au traité *de l'Adresse et de l'Instinct*

*des Animaux*, a décrit, dans une comparaison, les dauphins qui sont sensibles à la musique; André voulait encadrer l'image ainsi : « On peut faire un petit *quadro* d'un jeune enfant assis sur le bord de la mer, sous un joli paysage. Il jouera sur deux flûtes :

Deux flûtes sur sa bouche, aux antres, aux Naïades,
Aux Faunes, aux Sylvains, aux belles Oréades,
Répètent des amours. . . . . . . . . .

Et les dauphins accourent vers lui. » En attendant il avait traduit les vers de Pindare :

Comme, aux jours de l'été, quand d'un ciel calme et pur
Sur la vague aplanie étincelle l'azur,
Le dauphin sur les flots sort et bondit et nage,
S'empressant d'accourir vers l'aimable rivage
Où, sous des doigts légers, une flûte aux doux sons
Vient égayer les mers de ses vives chansons;
Ainsi. . . . . . . . . . . . .

André, dans ses notes, emploie, à diverses reprises, cette expression : *j'en pourrai faire un* QUADRO ; cela veut dire un petit tableau peint; car il était peintre aussi, comme il nous l'a appris dans une élégie :

Tantôt de mon pinceau les timides essais
Avec d'autres couleurs cherchent d'autres succès.

Et quel plus charmant motif de tableau que cet enfant nu, sous l'ombrage, au bord d'une mer étincelante, et les dauphins arrivant aux sons de sa double flûte divine ! En l'indiquant, j'y vois comme un défi que quelqu'un de nos jeunes peintres relèvera.

Ailleurs, ce n'est plus le gracieux enfant, c'est Andromède exposée au bord des flots, qui appelle la muse d'André : il cite et transcrit les admirables vers de Manilius à ce sujet, au v<sup>e</sup> livre des *Astronomiques;* ce supplice d'où la grace et la pudeur n'ont pas disparu, ce charmant visage confus, allant chercher une blanche épaule qui le dérobe :

Supplicia ipsa decent; niveâ cervice reclinis
Molliter ipsa suæ custos est sola figuræ.
Defluxere sinus humeris, fugitque lacertos
Vestis, et effusi scopulis lusere capilli.
Te circùm alcyones pennis planxere volantes, etc.

André remarque que c'est en racontant l'histoire d'Andromède à la

troisième personne que le poète lui adresse brusquement ces vers : *Te circùm*, etc., sans la nommer en aucune façon. « C'est tout cela, ajoute-t-il, qu'il faut imiter. Le traducteur met les alcyons volant autour de *vous, infortunée Princesse*. Cela ôte de la grace. » Je ne crois pas abuser du lecteur en l'initiant ainsi à la rhétorique secrète d'André (1).

*Nina ou la Folle par amour*, ce touchant drame de Marsollier, fut représentée, pour la première fois, en 1786; André Chénier put y assister; il dut être ému aux tendres sons de la romance de Dalayrac :

Quand le bien-aimé reviendra
Près de sa languissante amie, etc.

Ceci n'est qu'une conjecture, mais que semble confirmer et justifier le canevas suivant qui n'est autre que le sujet de Nina, transporté en Grèce, et où se retrouve jusqu'à l'écho des rimes de la romance.

« La jeune fille qu'on appelait *la Belle de Scio*... Son amant mourut... elle devint folle... elle courait les montagnes (la peindre d'une manière antique). — (J'en pourrai, un jour, faire un tableau, un *quadro*)... et, long-temps après elle, on chantait cette chanson faite par elle dans sa folie :

Ne reviendra-t-il pas? Il reviendra sans doute.
Non, il est sous la tombe : il attend, il écoute.
Va, Belle de Scio, meurs! il te tend les bras;
Va trouver ton amant : il ne reviendra pas! »

Et, comme *post-scriptum*, il indique en anglais la chanson du quatrième acte d'*Hamlet* que chante Ophélia dans sa folie : avide et pure abeille, il se réserve de pétrir tout cela ensemble (2)!

Fidèle à l'antique, il ne l'était pas moins à la nature; si, en imitant les anciens, il a l'air souvent d'avoir senti avant eux, souvent,

(1) Il disait encore dans ce même exquis sentiment de la diction poétique : « La huitième épigramme de Théocrite est belle (Épitaphe de Cléonice); elle finit ainsi : Malheureux Cléonice, sous le propre coucher des Pléïades, *cum Pleiadibus occidisti*. Il faut la traduire et rendre l'opposition de paroles... la mer t'a reçu avec elles (les Pléïades). »

(2) André était comme La Fontaine, qui disait :

J'en lis qui sont du Nord et qui sont du Midi.

Il lisait tout. M. Piscatori père, qui l'a connu avant la révolution, m'a raconté qu'un jour, particulièrement, il l'avait entendu causer avec feu et se développer sur Rabelais. Ce qu'il en disait a laissé dans l'esprit de M. Piscatori une impression singulière de nouveauté et d'éloquence. Cette étude qu'il avait faite de Rabelais me justifierait, s'il en était besoin, de l'avoir autrefois rapproché longuement de Régnier.

lorsqu'il n'a l'air que de les imiter, il a réellement observé lui-même. On sait le joli fragment :

Fille du vieux pasteur, qui, d'une main agile,
Le soir remplis de lait trente vases d'argile,
Crains la génisse pourpre, au farouche regard...

Eh bien! au bas de ces huit vers bucoliques, on lit sur le manuscrit: vu *et fait à Catillon près Forges, le* 4 *août* 1792, *et écrit à Gournay le lendemain*. Ainsi le poète se rafraîchissait aux images de la nature, à la veille du 10 août (1).

Deux fragmens d'idylles, publiés dans l'édition de 1833, se peuvent compléter heureusement, à l'aide de quelques lignes de prose qu'on avait négligées; je les rétablis ici dans leur ensemble.

## LES COLOMBES.

Deux belles s'étaient baisées... Le poète berger, témoin jaloux de leurs caresses, chante ainsi :

« Que les deux beaux oiseaux, les colombes fidèles,
Se baisent. Pour s'aimer les dieux les firent belles.
Sous leur tête mobile, un cou blanc, délicat,
Se plie, et de la neige effacerait l'éclat.
Leur voix est pure et tendre, et leur ame innocente,
Leurs yeux doux et sereins, leur bouche caressante.
L'une a dit à sa sœur : — Ma sœur. . . . . .

(Ma sœur, en un tel lieu, croissent l'orge et le millet...)

L'autour et l'oiseleur, ennemis de nos jours,
De ce réduit, peut-être, ignorent les détours,
Viens.....

(Je te choisirai moi-même les graines que tu aimes, et mon bec s'entrelacera dans le tien.)

. . . . . . . . . . . . . . . .
L'autre a dit à sa sœur : Ma sœur, une fontaine
Coule dans ce bosquet. . . . . . . .

(1) On se plait à ces moindres détails sur les grands poètes aimés. A la fin de l'idylle intitulée *la Liberté*, entre le chevrier et le berger, on lit sur le manuscrit : *Commencée le vendredi au soir* 10, *et finie le dimanche au soir* 12 *mars* 1787. La pièce a un peu plus de cent cinquante vers. On a là une juste mesure de la verve d'exécution d'André : elle tient le milieu, pour la rapidité, entre la lenteur un peu avare des poètes sous Louis XIV et le train de Mazeppa d'aujourd'hui.

(L'oie ni le canard n'en ont jamais souillé les eaux, ni leurs cris.... Viens; nous y trouverons une boisson pure, et nous y baignerons notre tête et nos ailes, et mon bec ira polir ton plumage. — Elles vont, elles se promènent en roucoulant au bord de l'eau; elles boivent, se baignent, mangent; puis, sur un rameau, leurs becs s'entrelacent. Elle se polissent leur plumage l'une à l'autre.)

Le voyageur, passant en ces fraîches campagnes,
Dit (1) : O les beaux oiseaux! ô les belles compagnes!
Il s'arrêta long-temps à contempler leurs jeux;
Puis, reprenant sa route et les suivant des yeux,
Dit : Baisez, baisez-vous, colombes innocentes,
Vos cœurs sont doux et purs et vos voix caressantes;
Sous votre aimable tête, un cou blanc, délicat,
Se plie, et de la neige effacerait l'éclat. »

L'édition de 1833 (tome II, page 339) donne également cette épitaphe d'un amant ou d'un époux, que je reproduis, en y ajoutant les lignes de prose qui éclairent le dessein du poète :

Mes mânes à Clytie. — Adieu, Clytie, adieu.
Est-ce toi dont les pas ont visité ce lieu?
Parle, est-ce toi, Clytie, ou dois-je attendre encore?
Ah! si tu ne viens pas seule ici, chaque aurore,
Rêver au peu de jours où j'ai vécu pour toi,
Voir cette ombre qui t'aime et parler avec moi,
D'Élysée à mon cœur la paix devient amère,
Et la terre à mes os ne sera plus légère.
Chaque fois qu'en ces lieux un air frais du matin
Vient caresser ta bouche et voler sur ton sein,
Pleure, pleure, c'est moi; pleure, fille adorée;
C'est mon ame qui fuit sa demeure sacrée,
Et sur ta bouche encore aime à se reposer.
Pleure, ouvre-lui tes bras et rends-lui son baiser.

(Entre autres manières dont cela peut être placé, écrit Chénier, en voici une : un voyageur, en passant sur un chemin, entend des pleurs et des gémissemens. Il s'avance, il voit au bord d'un ruisseau une jeune femme échevelée, toute en pleurs, assise sur un tombeau, une main appuyée sur la pierre, l'autre sur ses yeux. Elle s'enfuit à l'approche du voyageur qui lit sur la tombe cette épitaphe. Alors il prend des

(1) Ce voyageur est-il le même que le berger du commencement? ou entre-t-il comme personnage dans la chanson du berger? Je le croirais plutôt, mais ce n'est pas bien clair.

fleurs et de jeunes rameaux, et les répand sur cette tombe en disant : O jeune infortunée... (quelque chose de tendre et d'antique); puis il remonte à cheval et s'en va la tête penchée et mélancoliquement, il s'en va

Pensant à son épouse et craignant de mourir.

Ce pourrait être le voyageur qui compte lui-même à sa famille ce qu'il a vu le matin).

Mais c'est assez de fragmens : donnons une pièce inédite entière, une perle retrouvée, *la jeune Locrienne*, vrai pendant de *la jeune Tarentine*. A son brusque début, on l'a pu prendre pour un fragment, et c'est ce qui l'aura fait négliger; mais André aime ces entrées en matière imprévues, dramatiques : c'est la jeune Locrienne qui achève de chanter :

« Fuis, ne me livre point. Pars avant son retour;
« Lève-toi; pars, adieu; qu'il n'entre, et que ta vue
« Ne cause un grand malheur, et je serais perdue!
« Tiens, regarde, adieu, pars : ne vois-tu pas le jour? »

Nous aimions sa naïve et riante folie.
Quand soudain, se levant, un sage d'Italie
Maigre, pâle, pensif, qui n'avait point parlé,
Pieds nus, la barbe noire, un sectateur zélé
Du muet de Samos qu'admire Métaponte,
Dit : « Locriens perdus, n'avez-vous pas de honte?
Des mœurs saintes jadis furent votre trésor.
Vos vierges, aujourd'hui riches de pourpre et d'or,
Ouvrent leur jeune bouche à des chants adultères.
Hélas! qu'avez-vous fait des maximes austères
De ce berger sacré que Minerve autrefois
Daignait former en songe à vous donner des lois. »
Disant ces mots, il sort.... Elle était interdite,
Son œil noir s'est mouillé d'une larme subite;
Nous l'avons consolée, et ses ris ingénus,
Ses chansons, sa gaîté, sont bientôt revenus.
Un jeune Thurien (1), aussi beau qu'elle est belle,
(Son nom m'est inconnu), sortit presque avec elle :
Je crois qu'il la suivit et lui fit oublier
Le grave Pythagore et son grave écolier.

(1) *Thurii*, colonie grecque fondée aux environs de Sybaris, dans le golfe de Tarente, par les Athéniens.

Parmi les ïambes inédits, j'en trouve un dont le début rappelle, pour la forme, celui de la gracieuse élégie; c'est un brusque reproche que le poète se suppose adressé par la bouche de ses adversaires, et auquel il répond soudain en l'interrompant :

« Sa langue est un fer chaud; dans ses veines brûlées
Serpentent des fleuves de fiel. »
J'ai, douze ans en secret dans les doctes vallées,
Cueilli le poétique miel :

Je veux un jour ouvrir ma ruche tout entière;
Dans tous mes vers on pourra voir
Si ma Muse naquit haineuse et meurtrière.
Frustré d'un amoureux espoir,

Archiloque aux fureurs du belliqueux ïambe
Immole un beau-père menteur;
Moi, ce n'est point au col d'un perfide Lycambe
Que j'apprête un lacet vengeur.

Ma foudre n'a jamais tonné pour mes injures.
La patrie allume ma voix;
La paix seule aguerrit mes pieuses morsures,
Et mes fureurs servent les lois.

Contre les noirs Pithons et les Hydres fangeuses,
Le feu, le fer, arment mes mains;
Extirper sans pitié ces bêtes vénéneuses,
C'est donner la vie aux humains.

Sur un petit feuillet, à travers une quantité d'abréviations et de mots grecs substitués aux mots français correspondans, mais que la rime rend possibles à retrouver, on arrive à lire cet autre ïambe écrit pendant les fêtes théâtrales de la révolution après le 10 août; l'excès des précautions indique déjà l'approche de la terreur :

Un vulgaire assassin va chercher les ténèbres;
Il nie, il jure sur l'autel;
Mais nous, grands, libres, fiers, à nos exploits funèbres,
A nos turpitudes célèbres,
Nous voulons attacher un éclat immortel.

De l'oubli taciturne et de son onde noire
Nous savons détourner le cours.
Nous appelons sur nous l'éternelle mémoire;
Nos forfaits, notre unique histoire,
Parent de nos cités les brillans carrefours.

O gardes de Louis, sous les voûtes royales
Par nos ménades déchirés,
Vos têtes sur un fer ont, pour nos bacchanales,
Orné nos portes triomphales
Et ces bronzes hideux, nos monumens sacrés.

Tout ce peuple hébété que nul remords ne touche,
Cruel, même dans son repos,
Vient sourire aux succès de sa rage farouche,
Et, la soif encore à la bouche,
Ruminer tout le sang dont il a bu les flots.

Arts dignes de nos yeux! pompe et magnificence
Dignes de notre liberté,
Dignes des vils tyrans qui dévorent la France,
Dignes de l'atroce démence
Du stupide David qu'autrefois j'ai chanté.

Depuis l'aimable enfant au bord des mers, qui joue de la double flûte aux dauphins accourus, nous avons touché tous les tons. C'est peut-être au lendemain même de ce dernier ïambe rutilant, que le poète, en quelque secret voyage à Versailles, adressait cette ode heureuse à Fanny :

Mai de moins de roses, l'automne
De moins de pampres se couronne,
Moins d'épis flottent en moissons,
Que sur mes lèvres, sur ma lyre,
Fanny, tes regards, ton sourire,
Ne font éclore de chansons.

Les secrets pensers de mon ame
Sortent en paroles de flamme,
A ton nom doucement émus :
Ainsi la nacre industrieuse
Jette sa perle précieuse,
Honneur des sultanes d'Ormuz.

Ainsi, sur son mûrier fertile,
Le ver du Cathay mêle et file
Sa trame étincelante d'or.
Viens, mes muses pour ta parure
De leur soie immortelle et pure
Versent un plus riche trésor.

Les perles de la poésie
Forment sous leurs doigts d'ambroisie
D'un collier le brillant contour.
Viens, Fanny : que ma main suspende
Sur ton sein cette noble offrande...

La pièce reste ici interrompue; pourtant je m'imagine qu'il n'y manque qu'un seul vers, et possible à deviner; je me figure qu'à cet appel flatteur et tendre, au son de cette voix qui lui dit *Viens*, Fanny s'est approchée en effet, que la main du poète va poser sur son sein nu le collier de poésie, mais que tout d'un coup les regards se troublent, se confondent, que la poésie s'oublie, et que le poète comblé s'écrie ou plutôt murmure en finissant :

Tes bras sont le collier d'amour (1)!

Il résulte, pour moi, de cette quantité d'indications et de glanures que je suis bien loin d'épuiser, il doit résulter pour tous, ce me semble, que, maintenant que la gloire de Chénier est établie et permet, sur son compte, d'oser tout désirer, il y a lieu véritablement à une édition plus complète et définitive de ses œuvres, où l'on profiterait des travaux antérieurs en y ajoutant beaucoup. J'ai souvent pensé à cet *idéal* d'édition pour ce charmant poète, qu'on appellera, si l'on veut, le classique de la décadence, mais qui est, certes, notre plus grand classique en vers depuis Racine et Boileau. Puisque je suis aujourd'hui dans les esquisses et les projets d'idylle et d'élégie, je veux esquisser aussi ce projet d'édition qui est parfois mon idylle. En tête donc, se verrait, pour la première fois, le portrait d'André d'après le précieux tableau que possède M. de Cailleux, et qu'il vient, dit-on, de faire graver, pour en assurer l'image unique aux amis du poète. Puis on recueillerait les divers morceaux et les témoignages intéressans sur André, à commencer par les courtes, mais consacrantes paroles, dans lesquelles l'auteur du *Génie du Christianisme* l'a tout d'abord révélé à la France, comme dans l'auréole de l'échafaud. Viendrait alors la notice que M. de Latouche a mise dans l'édition de 1819, et d'autres morceaux écrits depuis, dans lesquels ce serait une gloire pour nous que d'entrer pour une part, mais où surtout il ne faudrait pas omettre quelques pages de M. Brizeux, insérées autrefois au *Globe* sur le portrait, une lettre de M. De Latour sur une édi-

(1) Ou peut-être et plus simplement :
Ton sein est le trône d'amour !

tion de Malherbe annotée en marge par André (*Revue de Paris* 1834), le jugement porté ici même par M. Planche, et enfin quelques pages, s'il se peut, détachées du poétique épisode de *Stello* par M. de Vigny. On traiterait, en un mot, André comme un *ancien*, sur lequel on ne sait que peu, et aux œuvres de qui on rattache pieusement et curieusement tous les jugemens, les indices et témoignages. Il y aurait à compléter peut-être, sur plusieurs points, les renseignemens biographiques; quelques personnes qui ont connu André vivent encore; son neveu, M. Gabriel de Chénier, à qui déjà nous devons tant pour ce travail, a conservé des traditions de famille bien précises. Une note qu'il me communique m'apprend quelques particularités de plus sur la mère des Chénier, cette spirituelle et belle Grecque, qui marqua à jamais aux mers de Bysance l'étoile d'André. Elle s'appelait Santi-L'homaka; elle était propre sœur (chose piquante!) de la grand'mère de M. Thiers. Il se trouve ainsi qu'André Chénier est oncle, à la mode de Bretagne, de M. Thiers par les femmes, et on y verra, si l'on veut, après coup, un pronostic. André a pris de la Grèce le côté poétique, idéal, rêveur, le culte de la muse au sein des doctes vallées : mais n'y aurait-il rien, dans celui que nous connaissons, de la vivacité, des hardiesses et des ressources quelque peu versatiles d'un de ces hommes d'état qui parurent vers la fin de la guerre du Péloponèse, et, pour tout dire en bon langage, n'est-ce donc pas quelqu'un des plus spirituels princes de la parole athénienne?

Mais je reviens à mon idylle, à mon édition oisive. Il serait bon d'y joindre un petit précis contenant, en deux pages, l'histoire des manuscrits. C'est un point à fixer (prenez-y garde), et qui devient presque douteux à l'égard d'André, comme s'il était véritablement un ancien. Il s'est accrédité, parmi quelques admirateurs du poète, un bruit, que l'édition de 1833 semble avoir consacré; on a parlé de trois portefeuilles, dans lesquels il aurait classé ses diverses œuvres par ordre de progrès et d'achèvement : les deux premiers de ces portefeuilles se seraient perdus, et nous ne posséderions que le dernier, le plus misérable, duquel pourtant on aurait tiré toutes ces belles choses. J'ai toujours eu peine à me figurer cela. L'examen des manuscrits restans m'a rendu cette supposition de plus en plus difficile à concevoir. Je trouve, en effet, sans sortir du résidu que nous possédons, les diverses manières des trois prétendus portefeuilles : par exemple, l'idylle intitulée *la Liberté* s'y trouve d'abord dans un simple canevas de prose, puis en vers, avec la date

précise du jour et de l'heure où elle fut commencée et achevée. La préface que le poète aurait esquissée pour le portefeuille perdu, et qui a été produite pour la première fois dans l'édition de 1833 (tome I, page 23), prouverait au plus un projet de choix et de copie au net, comme en méditent tous les auteurs. Bref, je me borne à dire, sur *les trois portefeuilles*, que je ne les ai jamais bien conçus; qu'aujourd'hui que j'ai vu l'unique, c'est moins que jamais mon impression de croire aux autres, et que j'ai en cela pour garant l'opinion formelle de M. G. de Chénier, dépositaire des traditions de famille, et témoin des premiers dépouillemens. Je tiens de lui une note détaillée sur ce point; mais je ne pose que l'essentiel, très peu jaloux de contredire. André Chénier voulait ressusciter la Grèce; pourtant il ne faudrait pas, autour de lui, comme autour d'un manuscrit grec retrouvé au XVI^e^ siècle, venir allumer, entre amis, des guerres de commentateurs : ce serait pousser trop loin la renaissance (1).

Voilà pour les préliminaires; mais le principal, ce qui devrait former le corps même de l'édition désirée, ce qui, par la difficulté d'exécution, la fera, je le crains, long-temps attendre, je veux dire le commentaire courant qui y serait nécessaire, l'indication complète des diverses et multiples imitations, qui donc l'exécutera? L'érudition, le goût d'un Boissonnade, n'y seraient pas de trop, et de plus il y aurait besoin, pour animer et dorer la scholie, de tout ce jeune amour moderne que nous avons porté à André. On ne se figure pas jusqu'où André a poussé l'imitation, l'a compliquée, l'a condensée; il a dit dans une belle épître :

Un juge sourcilleux, épiant mes ouvrages,
Tout à coup, à grands cris, dénonce vingt passages
Traduits de tel auteur qu'il nomme; et, les trouvant,
Il s'admire et se plaît de se voir si savant.
Que ne vient-il vers moi? Je lui ferai connaître
Mille de mes larcins qu'il ignore peut-être.
Mon doigt sur mon manteau lui dévoile à l'instant
La couture invisible et qui va serpentant,
Pour joindre à mon étoffe une pourpre étrangère....

Eh bien! en consultant les manuscrits, nous avons été *vers lui*, et lui-

(1) Pour certaines variantes du premier texte, on m'a parlé d'un curieux exemplaire de M. Jules Lefebvre, qui serait à consulter, ainsi que le docte possesseur. Je crois néanmoins qu'il ne faudrait pas, en fait de variantes, remettre en question ce qui a été un parti pris avec goût. Toute édition d'écrits posthumes et inachevés est une espèce de toilette qui a demandé quelques épingles : prenez garde de venir épiloguer après coup là-dessus.

même nous a étonné par la quantité de ces industrieuses coutures qu'il nous a révélées çà et là. Quand il n'a l'air que de traduire un morceau d'Euripide sur Médée :

> Au sang de ses enfans, de vengeance égarée,
> Une mère plongea sa main dénaturée, etc.,

il se souvient d'Ennius, de Phèdre, qui ont imité ce morceau ; il se souvient des vers de Virgile (églogue VIII), qu'il a, dit-il, autrefois traduits étant au collége. A tout moment, chez lui, on rencontre ainsi de ces réminiscences à triple fond, de ces imitations à triple *suture*. Son Bacchus, *Viens, ô divin Bacchus ! ô jeune Thyonée !* est un composé du Bacchus des *Métamorphoses*, de celui des *Noces de Thétis et de Pélée ;* le Silène de Virgile s'y ajoute à la fin (1). Quand on relit un auteur ancien, quel qu'il soit, et qu'on sait André par cœur, les imitations sortent à chaque pas. Dans ce fragment d'élégie :

> Mais, si Plutus revient de sa source dorée
> Conduire dans mes mains quelque veine égarée,
> A mes signes, du fond de son appartement,
> Si ma blanche voisine a souri mollement....

je croyais n'avoir affaire qu'à Horace :

> Nunc et latentis proditor intimo
> Gratus puellæ risus ab angulo ;

et c'est à Perse qu'on est plus directement redevable :

> . . . . Visa est si fortè pecunia, sive
> Candida vicini subrisit molle puella,

(1) Je trouve ces quatre beaux vers inédits sur Bacchus :

> C'est le dieu de Nisa, c'est le vainqueur du Gange,
> Au visage de vierge, au front ceint de vendange,
> Qui dompte et fait courber sous son char gémissant
> Du Lynx aux cent couleurs le front obéissant...

J'en joindrai quelques autres sans suite, et dans le gracieux hasard de l'atelier qu'ils encombrent et qu'ils décorent :

> Bacchus, Hymen, ces dieux toujours adolescens...
> Vous, du blond Anio Naïade au pied fluide ;
> Vous, filles du Zéphyre et de la Nuit humide,
> Fleurs....
> Syrinx parle et respire aux lèvres du berger...
> Et le dormir suave au bord d'une fontaine...
> Et la blanche brebis de laine appesantie...

Cor tibi ritè salit. . . . . . . (1).

Au sein de cette future édition difficile, mais possible, d'André Chénier, on trouverait moyen de retoucher avec nouveauté les profils un peu évanouis de tant de poètes antiques; on ferait passer devant soi toutes les fines questions de la poétique française; on les agiterait à loisir. Il y aurait là, peut-être, une gloire de commentateur à saisir encore; on ferait son œuvre et son nom, à bord d'un autre, à bord d'un charmant navire d'ivoire. J'indique, je sens cela, et je passe. Apercevoir, deviner une fleur ou un fruit derrière la haie qu'on ne franchira pas, c'est là le train de la vie.

Ai-je trop présumé pourtant, en un moment de grandes querelles politiques et de formidables assauts, à ce qu'on assure, de croire intéresser le monde avec ces débris de mélodie, de pensée et d'étude, uniquement propres à faire mieux connaître un poète, un homme, lequel, après tout, vaillant et généreux entre les généreux, a su, au jour voulu, à l'heure du danger, sortir de ses doctes vallées, combattre sur la brèche sociale, et mourir?

SAINTE-BEUVE.

(1) On a quelquefois trouvé bien hardi ce vers du *Mendiant* :

Le toit s'égaie et rit de mille odeurs divines;

il est traduit des *Noces de Thétis et de Pélée* :

Queis permulsa domus jucundo risit odore.

On est tenté de croire qu'André avait devant lui, sur sa table, ce poème entr'ouvert de Catulle, quand il renouvelait dans la même forme le poème mythologique. Puis, deux vers plus loin à peine, ce n'est plus Catulle; on est en plein Lucrèce :

Sur leurs bases d'argent, des formes animées
Élèvent dans leurs mains des torches enflammées...

Si non aurea sunt juvenum simulacra per ædes
Lampadas igniferas manibus retinentia dextris.

On a un échantillon de ce qu'il faudrait faire sur tous les points.

# REVUE LITTÉRAIRE.

## *DIANE ET LOUISE,*

PAR M. F. SOULIÉ.

Sous le titre général de *Six mois de Correspondance*, M. Frédéric Soulié a réuni deux récits parfaitement distincts. L'histoire de Diane de Chivri et l'histoire de Louise Cerneil forment deux romans complets. Le premier de ces deux romans est, selon nous, très supérieur au second. Quant au cadre épistolaire dans lequel l'auteur a cru devoir les placer, nous ne saurions l'approuver. Les motifs qui ont décidé son choix nous semblent sans valeur. Ayant à faire, sur la société au milieu de laquelle nous vivons, de tristes révélations, il n'a pas voulu que le lecteur pût le confondre avec ses personnages, et pour éviter ce désagrément, pour échapper en même temps aux accusations et aux louanges, pour défier le reproche de perfidie et de fatuité, il a placé ces deux récits dans la bouche de deux amis. A notre avis, cette fiction est fort inutile et n'empêchera pas le lecteur de se livrer à des conjectures de toute sorte. Ceux qui ne se contentent pas d'être émus et qui veulent savoir l'origine de leurs émotions, qui ne croient à la légitimité de leur plaisir qu'après avoir fait la part de l'imagination et la part de la réalité, ne manqueront pas, malgré la présence des deux narrateurs derrière lesquels M. Soulié se réfugie, de mettre sur le compte de l'auteur la moitié ou les deux tiers des sentimens et des aventures qui remplissent ces deux volumes. Ce cadre épistolaire, tel du moins que l'a conçu M. Soulié, offre d'ailleurs un autre inconvénient. Il offre au lecteur des personnages qui ne peuvent

l'intéresser, et il fatigue l'attention par des détails mesquins et puérils. Il nous importe peu assurément que M. Édouard Corbey paie quatre francs par jour une chambre dans un hôtel garni, et qu'en additionnant ses dépenses de la journée il trouve un total de vingt-deux francs. Le chiffre de sa pension et de ses appointemens ne nous intéresse pas davantage. Quant à la société provinciale dans laquelle Honoré Cimaise se trouve introduit, elle offrirait peut-être des originaux dignes de figurer dans un roman; mais, pour mériter notre attention, il faudrait que ces personnages eussent le temps de poser devant nous, d'agir et de vivre sous nos yeux. Or, c'est précisément ce qui n'arrive pas. A peine ont-ils paru qu'ils disparaissent, et leur souvenir n'est qu'un embarras qui porte préjudice au récit. Les malices et les médisances de M^me^ du Hauterre excitent notre impatience, parce qu'elles ne servent à rien; pour la prendre au sérieux, pour l'écouter avec intérêt, nous aurions besoin de la voir se mêler à l'action.

Après avoir présenté ces réserves, qu'on ne saurait sans injustice accuser de malveillance, nous sommes heureux de pouvoir, sans manquer à la franchise, recommander *Diane de Chivri* comme un récit très intéressant. Ce roman une foi entamé, il est difficile de l'abandonner avant d'avoir achevé la dernière page. Tous les personnages ont un rôle nettement déterminé et demeurent fidèles au caractère que l'auteur leur a donné. M^me^ de Kermic est une figure vénérable, pleine de grandeur et de simplicité; Diane de Chivri, sa petite-fille, est dessinée avec une vérité touchante. Elle nous émeut et nous charme chaque fois qu'elle entre en scène, et l'auteur a été assez heureux pour ne pas faire d'une aveugle de seize ans un personnage de mélodrame. Diane, dans sa mélancolie, dans son désespoir, ne se laisse jamais aller à la déclamation. Dans ses accens les plus douloureux, elle ne cesse jamais d'être vraie. C'est, à notre avis, une des figures les plus gracieuses et les plus intéressantes que M. Soulié ait jamais conçues, et nous souhaitons sincèrement qu'il nous en offre souvent de pareilles. Le père et les trois frères de Diane, M. de Chivri, George, Philippe et Martial, ne sont pas moins habilement tracés. Le père est d'une sévérité inflexible; George et Philippe se dévouent sans réserve à la réhabilitation de leur famille, et jouent leur vie avec une loyauté chevaleresque pour laver la honte de leur sœur. Quant à Martial, que son père et ses frères refusent d'initier à leurs projets de vengeance, il montre un orgueil plein de noblesse, une impatience, une curiosité qui contraste heureusement avec sa nature chétive et souffrante. Il justifie son indiscrétion, il revendique ses droits avec une hardiesse au-dessus de son âge et se concilie rapidement notre sympathie. M. de Furières, qui se donne pour Léonard Asthon, est d'une lâcheté misérable; mais ce type, si hideux qu'il soit, n'est cependant pas impossible, et quoiqu'il semble appartenir au mélodrame, nous concevons cependant qu'il figure dans un roman très sérieux et très vraisemblable. Quant à Léonard Asthon, il résume toutes les vertus que peuvent rêver les héroïnes les plus exigeantes. Il est brave,

loyal, généreux; beauté, grace, jeunesse, intelligence, rien ne lui manque, et nous serions tenté d'accuser la magnificence avec laquelle l'auteur l'a doté, si toutes ces vertus ne trouvaient leur emploi.

La fable dans laquelle se meuvent ces personnages est rapide et bien nouée. Les amours de Diane et du misérable qu'elle prend pour Léonard Asthon, sont racontées très simplement, et avec une naïveté qui n'a rien de factice. Les progrès de la passion dans le cœur de Diane sont analysés sagement, avec une finesse qui ne va jamais jusqu'à la ténuité. La ruse imaginée par Diane, pour sauver son amant qu'elle croit proscrit, est très hardie, mais très bien dite. Cette jeune fille, qui se résigne à la honte parce qu'elle ne pourrait appeler à son secours sans perdre l'homme qu'elle aime et qui abuse si lâchement de sa faiblesse, est digne à la fois d'admiration et de pitié. Les derniers momens de M^me^ de Kermic, et l'aveu qu'elle fait à son gendre, à ses petits-fils, en présence de Diane agenouillée, composent un tableau vraiment pathétique. C'est une scène de désespoir et de sanglots, de honte et de prières, d'étonnement et de colère, qui offrait de grandes difficultés, et que M. Soulié a très habilement racontée. L'arrivée de Martial au château de Grandpin, et son entrevue avec Diane, sont d'un effet déchirant. La provocation adressée à Léonard Asthon, par George de Chivri, et le duel terrible qui enlève à M. de Chivri ses deux fils aînés, ne laissent pas languir un seul instant l'attention. L'arrivée inattendue de Martial sur le lieu du combat, la lutte qui s'établit entre Martial et son père, accroissent encore l'émotion du lecteur. L'entretien de Léonard Asthon avec Diane de Chivri est conduit avec un talent très remarquable, et renferme des paroles très belles. Au moment où Diane, sûre que l'homme qui lui parle n'est pas l'homme qu'elle a aimé, appelle sur lui le regard de Dieu, et se plaint de ne pouvoir épier sa rougeur pour juger sa loyauté, le lecteur comprend que l'auteur est en pleine vérité. Le jugement qui proclame l'innocence de Léonard Asthon, et dessille les yeux de M. de Chivri, n'offre rien de bien neuf, mais ne fait pas tache dans le récit. Quant au dénouement, qui se prépare au Théâtre-Italien et s'accomplit au bois de Vincennes, il a le tort très grave d'arriver après coup. Pour que ce dénouement produisît un effet complet, il eût fallu que M. de Furières fût reconnu par Léonard Asthon avant le mariage de Diane et de Léonard. Quand Léonard a offert à Diane une réparation qu'il ne lui devait pas, personne ne s'inquiète plus de M. de Furières, et le châtiment qu'il subit paraît presque un hors-d'œuvre.

*Louise* est loin d'offrir le même intérêt que *Diane*. Non-seulement le sujet de ce second récit n'est pas choisi avec le même bonheur que le sujet du premier, mais la manière dont nous sommes amené à connaître la vie et les malheurs de Louise Cerneil a quelque chose qui excite le dégoût plus encore que l'impatience. A quoi bon nous introduire au milieu de personnages qui parlent entre eux une sorte d'argot inintelligible pour le plus grand nombre des lecteurs? Cet échange de paroles grossières et incohérentes n'ajoute rien

à l'intérêt du récit, et ne sert qu'à nous rendre plus sévère. Personne, je crois, ne sera tenté de m'accuser de pruderie; toutes les fois qu'il m'est arrivé de juger une œuvre littéraire, j'ai mis la morale hors de cause. Ce n'est donc pas au nom de la morale que je blâme les premiers chapitres de Louise Cerneil; c'est au nom du goût. Les amans et les amies de Louise, vrais ou non, ne nous inspirent aucun intérêt, et parlent d'ailleurs un langage que la plupart des lecteurs ne comprendront pas. Quoique le personnage de Mathilde ne soit pas intimement lié au récit, je ne considère cependant pas comme inutile le dialogue de Louise et de Mathilde. Ces deux femmes, qui sont arrivées, par le désordre, au même isolement, aux mêmes souffrances, comprennent diversement leur condition, et leur franchise n'est pas sans profit pour le lecteur. Mathilde apprécie avec une grande justesse l'amour que peuvent inspirer les femmes perdues. On ne peut nier qu'elle ne donne à Louise des conseils pleins de raison. Si Louise veut garder long-temps près d'elle Adolphe Silas, il faut qu'elle consente à ne pas le posséder tout entier; si elle essaie de l'enlever au monde, de l'enchaîner, elle ne fera que hâter le jour de l'abandon. Mais pourquoi n'avoir pas placé dans la bouche du narrateur l'histoire entière de Louise? Pourquoi sommes-nous obligés, pour connaître la suite de cette histoire, de lire un manuscrit dérobé par Louise elle-même au secrétaire d'Adolphe Silas, tandis que son amant cuve son ivresse? Cette fiction est très inutile, et, loin d'ajouter à la vraisemblance du récit, nous rappelle que nous lisons un roman. L'histoire de Louise, jugée en elle-même, abstraction faite des petits moyens auxquels l'auteur a eu recours, est très vulgaire et très languissante. Une fille qui se vend par vanité, pour porter à son tour les parures éclatantes qui l'ont éblouie, n'offre à l'imagination du romancier que des ressources bien mesquines. Pour nous intéresser, pour nous émouvoir, il faut qu'elle se passionne, qu'elle aime un homme environné de l'estime du monde, et qu'elle trouve dans son avilissement, dans le mépris général qui l'a flétrie, un obstacle infranchissable. Telle est, en effet, la situation de Louise en face d'Adolphe Silas. M. Soulié a bien compris que, sans cette lutte douloureuee, Louise serait pour nous un personnage insignifiant. Mais cette lutte est indiquée plutôt que racontée; c'est à peine si nous l'entrevoyons. Aussi n'hésitons-nous pas à dire que le sujet choisi par M. Soulié n'est pas traité. La question poétique est posée, mais elle demeure entière, et nous espérons qu'un jour l'auteur la reprendra, pour la développer, pour la résoudre, dans un roman rapide et vrai comme *Diane de Chivri*.

Je ne sais pourquoi M. Soulié s'est cru obligé de nous raconter la vie du père de Louise. Tous ces détails, placés ailleurs, auraient au moins le mérite de la singularité. On s'intéresserait peut-être à la destinée d'un helléniste assez mal avisé pour épouser une danseuse de corde, réduit à la misère pour s'être laissé battre par sa femme, et n'ayant plus d'autre ressource que d'offrir ses traits flétris par la souffrance aux peintres qui ont à représenter des anachorètes. Mais quel rapport y a-t-il entre cette biographie et celle de

Louise Cerneil? Les aventures du professeur d'Angoulême n'ont rien de commun avec les aventures de sa fille. Vouloir étreindre dans le faisceau d'un même récit les malheurs du père et les malheurs de la fille, c'est méconnaître une des lois fondamentales de l'invention, l'unité d'intérêt. C'est la vie de Louise que nous désirons connaître, et nous tenons fort peu à suivre les études archéologiques de son père. Qu'il prenne docilement l'attitude que lui commande le peintre qui le paie, ou qu'il lui prête le secours de son érudition, peu nous importe vraiment, et nous donnerions de grand cœur toute cette biographie pour assister à la lutte d'Adolphe et de Louise. Mais, au lieu de cette lutte que nous attendions, que l'auteur nous devait, puisque c'est là, et là seulement, que se trouve le germe du roman, M. Soulié nous a donné les souffrances vulgaires de Louise pendant les jours qu'elle passe près d'un homme qu'elle n'a jamais aimé, à qui elle s'est vendue.

Des personnages tels que Louise Cerneil peuvent très bien ne pas plaire à tout le monde; aussi faut-il un grand talent, et surtout une rare délicatesse, pour racheter ce qu'il y a de hardi dans une telle donnée. Quand je parle de délicatesse, je ne prétends pas conseiller au romancier d'éluder les parties douloureuses du sujet; loin de là, je pense qu'il faut accepter franchement tous les élémens du personnage, toutes les plaies de la vie qu'on se propose de peindre. La délicatesse n'exclut pas la franchise. Mais en traitant de tels sujets, il ne faut jamais oublier que le vice pris en lui-même n'est pas une matière poétique. La poésie commence avec la passion et finit avec elle. Mettez la courtisane aux prises avec le rêveur, je le veux bien; mais ne perdez jamais de vue les limites poétiques de la donnée que vous avez choisie. La peinture du vice et de la dégradation, quelque habileté que vous puissiez déployer, n'offrira jamais qu'un intérêt languissant. Ce qu'il faut nous montrer, si vous voulez demeurer fidèle à votre dessein, c'est le duel de la honte et du mépris, c'est la transformation de la femme dégradée, c'est la courtisane purifiée, régénérée par la passion. Or, M. Soulié, en nous racontant l'histoire de Louise Cerneil, ne paraît pas avoir compris les conditions inexorables de son sujet. Il s'est complu à tracer des portraits, et il n'a pas songé à grouper ses personnages de façon à composer un tableau. Il a pris la peine de nous expliquer longuement le caractère d'Adolphe Silas, et il n'a tiré aucun parti de ces développemens.

Il y a donc une grande différence entre *Diane* et *Louise*; autant le premier de ces récits est rapide, animé, intéressant, autant le second est languissant et vulgaire. Toutefois, nous sommes forcé d'avouer que l'histoire même de Diane, malgré l'intérêt général qu'elle ne manquera pas d'exciter, n'est qu'une ébauche heureuse. C'est un livre qu'on ne peut quitter qu'après l'avoir achevé; c'est là sans doute un mérite considérable, mais qui ne saurait classer *Diane* parmi les œuvres littéraires. Ce récit obtiendra certainement un succès de curiosité; mais personne n'éprouvera le besoin de le relire. Pourquoi, sinon parce que les plus belles scènes sont indiquées plutôt que faites? Les incidens sont noués avec vigueur, mais le style n'a

rien de précis ni de définitif. On sent presque à chaque page que l'auteur se contente d'un à peu près; qu'il pourrait mieux faire; qu'il ne se donne pas la peine de trier ses pensées; qu'il accepte avec empressement toutes celles qui lui arrivent, qu'il ne prend pas le temps de se montrer sévère.

Nous insistons d'autant plus volontiers sur ce reproche, qu'il peut s'appliquer au plus grand nombre des œuvres contemporaines. M. Soulié est coupable envers ses lecteurs, coupable envers lui-même; mais il a pour s'excuser, sinon pour se justifier, des exemples imposans. Quand l'auteur des *Méditations* et des *Harmonies* pétrit à la hâte un poème de douze mille vers, peut-on s'étonner que M. Soulié se contente d'une ébauche et ne prenne pas le temps de traiter le sujet qu'il a choisi, selon l'étendue de ses facultés. Il est pour nous hors de doute que M. Soulié est capable d'une œuvre très supérieure à *Diane de Chivri*. Mais, pour accomplir cette œuvre, que nous souhaitons, que nous espérons, il faut qu'il se résigne à ne pas improviser. S'il veut faire en trois mois l'œuvre d'une année, il sera toujours au-dessous de lui-même. Il aura beau s'évertuer, fouiller dans ses souvenirs, feuilleter la mémoire de ses amis, il ne donnera jamais sa mesure. Il sera toujours forcé de s'avouer qu'il n'a pas mené à bout sa pensée. Tant qu'il mettra son imagination en coupe réglée, il sera pour lui-même un juge plus sévère que nous.

Le procès que j'entame ici contre M. Soulié est d'une gravité que personne ne méconnaîtra. Ce qui manque, en effet, aux écrivains de nos jours, ce n'est ni la sagacité, ni l'invention, ni le savoir, ni le sentiment de l'élégance; c'est la patience. Pour ne pas laisser échapper l'inspiration, chacun se croit obligé d'improviser. Pour éviter la sécheresse, on s'interdit les ratures. On est si pressé d'écrire, qu'on ne prend pas le temps de penser; mais ce régime est mortel, et les plus fortes intelligences succombent sous le poids de cette perpétuelle improvisation. Peu à peu toutes les idées, à peine entrevues, finissent par avoir la même valeur. Le hasard décide en maître souverain de la composition et du style. Quelquefois nous gagnons à cette loterie capricieuse un poème éclatant; mais la beauté vraie, la beauté complète n'est jamais l'œuvre du hasard, et notre admiration pour ces poèmes improvisés n'est pas exempte de regrets.

On reproche à la poésie française du XVII^e siècle sa régularité, sa monotonie, sa froideur; ces accusations ne sont pas absolument injustes. Mais il faut bien reconnaître que ces œuvres, qui nous paraissent, à de certaines heures, immobiles et muettes, ont une valeur que nous chercherions vainement dans la plupart des poèmes de notre temps. Elles ont une vie qui leur est propre, qui défie nos railleries, qui résiste à l'analyse, et cette vie est fille de la patience. Elles nous semblent parfois guindées dans leur majesté; mais il nous arrive souvent de les contempler avec une joie sérieuse, parce qu'elles ne manquent jamais d'exprimer une pensée.

Or, la pensée qui respire dans les œuvres poétiques du XVII^e siècle n'est pas née en une heure, en un jour. Elle s'est développée lentement; elle s'est

épanouie comme s'épanouissent les plantes; elle a mûri comme les fruits de nos vergers, sous le soleil et la rosée. Refuser le secours du temps et condamner l'intelligence au régime de l'improvisation, ce n'est donc pas moins que nier les lois qui président au développement des facultés humaines, comme aux transformations de tous les êtres vivans que nous avons sous les yeux. C'est une gageure insensée, proposée par l'orgueil et acceptée par l'ignorance.

En voyant se multiplier autour de nous les ébauches boiteuses, en écoutant les bégaiemens confus qui se donnent pour des paroles, comment ne pas se demander la raison du rapide oubli qui envahit toutes ces œuvres promises à la durée? Faudra-t-il révoquer en doute le progrès continu de l'intelligence humaine? A Dieu ne plaise! Les hommes de notre temps ne valent pas moins que les hommes du XVII[e] siècle; mais ils se proposent une tâche que nos aïeux n'ont jamais rêvée; ils ont rayé de leur mémoire l'idée de temps, ils tentent l'impossible et il est tout simple qu'ils soient déçus dans leurs folles espérances. Lorsqu'ils voudront échanger le régime de l'orgueil et de l'improvisation contre le régime de la modestie et de la patience, ils produiront des œuvres durables.

*Diane* et *Louise*, qui nous ont suggéré ces réflexions, n'échapperont sans doute pas à la destinée commune de la plupart des œuvres contemporaines. Elles seront oubliées, et pour elles l'oubli ne sera pas une injustice. Que M. Soulié descende en lui-même, qu'il interroge sa conscience littéraire, et qu'il se demande sincèrement s'il a fait tout ce qu'il pouvait faire: nous avons l'assurance qu'il jugera comme nous les deux récits qu'il vient de nous donner. Notre franchise lui paraîtra peut-être exagérée: au milieu des louanges complaisantes qui accueillent chacun de ses ouvrages, notre voix lui semblera bien sévère; mais l'avenir prendra soin de nous justifier, et M. Soulié, dès qu'il aura renoncé à l'improvisation, sera le premier à proclamer notre équité.

GUSTAVE PLANCHE.

# DU PROJET DE LOI

SUR

# LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

# ET LA CONTREFAÇON.

L'intelligence a de nos jours cause gagnée. Toute production de l'esprit offrant une base à des opérations commerciales est une valeur, et à ce titre constitue une propriété. C'est un principe que le sens commun élève au-dessus de la controverse, et que la reconnaissance tardive des peuples de l'Europe a généralement inscrit dans les lois. Mais si le droit des auteurs est incontestable, il n'est pas moins évident que la propriété qui en résulte, est d'une nature particulière, et qu'on ne saurait, sans de grands inconvéniens, lui appliquer la loi qui régit la possession des objets matériels. Nous éviterons de retomber dans cette discussion. La matière nous paraît épuisée par le rapport que M. de Salvandy vient de lire à la chambre des pairs. La règle d'équité, les considérations d'intérêt public, la législation établie en France et à l'étranger, les avis des commissions successives y sont résumés avec une dignité de langage qui en fait le convenable préambule d'une charte littéraire. La proposition du gouvernement tient un milieu équitable entre le décret impérial qui assure aux héritiers *directs* d'un auteur un privilége de vingt ans, et le vœu de la dernière commission qui conclut à ce que le terme de l'exploitation au bénéfice des représentans légitimes fût porté à cinquante ans. Le nouveau projet de loi garantit le droit de publier ou d'autoriser la publication d'un

ouvrage, à l'auteur pendant toute sa vie, et après la mort de celui-ci, à ses héritiers ou cessionnaires, pendant trente ans. Cette disposition s'applique également aux ouvrages destinés à la représentation scénique, aux produits des arts du dessin, aux compositions musicales. Le terme proposé concilie, selon nous, la reconnaissance due au génie, les intérêts du commerce, et les droits du public qui, ainsi qu'il est dit ingénieusement dans le rapport, entre toujours pour quelque chose dans la composition et le succès d'un livre. La possession littéraire absolue, et perpétuellement transmissible, serait choquante, peut-être même impraticable : elle donnerait bientôt de scandaleux démentis au sens moral de la loi qui a pour but de faire rejaillir sur les noms célèbres cette sorte de considération attachée à la fortune. Assurément, pour les ouvrages qui doivent retentir dans la postérité, une exploitation de trente ans après la mort de l'auteur est plus que suffisante pour assurer honorablement l'avenir d'une famille. Les cinq premiers titres du projet de loi obtiendront sans difficulté la sanction des chambres. Si quelques réclamations devaient être faites, ce serait en faveur des libraires auxquels on demande cinq exemplaires pour le dépôt légal (1), au lieu de deux qu'on exige aujourd'hui. L'impôt qui résulterait de cette mesure serait doublement onéreux, et par la valeur positive des ouvrages déposés, et par la multiplication, plus nuisible qu'on ne l'imagine, des lieux de lecture gratuite.

Malheureusement, les dispositions qui, pour ainsi dire, donnent un état civil à la littérature, ne concernent qu'un petit nombre de privilégiés. Les ouvrages assez fortement constitués pour donner lieu, après un demi-siècle, à une opération commerciale, ne seront jamais que de rares exceptions. Le plus notable intérêt de la loi nouvelle réside, selon nous, dans les derniers articles. Ce sont ceux qui ont rapport à la contrefaçon, véritable plaie qui ronge indistinctement la noblesse littéraire et le menu peuple d'écrivains groupés autour d'elle. La contrefaçon est un de ces ennemis publics contre lesquels chacun devrait s'armer. Pour notre part, c'est après avoir réfléchi longuement sur les divers moyens de répression proposés jusqu'ici, après avoir recueilli des renseignemens, et consulté l'expérience des libraires, que nous nous croyons en mesure de présenter quelques observations utiles.

Établissons d'abord une importante distinction entre la contrefaçon intérieure et la contrefaçon étrangère. La première, qui s'exerce clandestinement et qui présente ordinairement les caractères du faux matériel, a toujours été réprouvée et poursuivie comme un délit. Il paraît néanmoins que, sous l'ancienne législation, les libraires de province étaient souvent réduits au triste métier de faussaires. Ne pouvant disputer à leurs confrères de Paris l'autorisation de publier les livres nouveaux, ni, pour les anciens ouvrages, le renouvellement des priviléges épuisés, ils protestaient par un abus cou-

(1) Le chiffre des exemplaires à déposer fut fixé à 2 en 1617, puis élevé à 8 en 1708, réduit à 2 en 1793, porté à 5 en 1812, et enfin ramené, par une ordonnance royale du 9 janvier 1828, à 2 exemplaires pour les imprimés et à 3 pour les planches gravées.

pable contre un monopole odieux. Mais depuis que la Convention, en légitimant le droit des auteurs, eut livré à la libre concurrence un *domaine public* à exploiter, la reproduction frauduleuse des livres est devenue très rare chez nous. Si elle est encore à craindre, c'est uniquement pour les petits traités classiques auxquels l'approbation de l'Université confère une sorte de monopole; et comme d'ailleurs, cette triste spéculation ne trouve que difficilement des complices dans le corps de la librairie, elle ne cause pas un grand dommage au propriétaire.

Le projet en discussion aggrave la pénalité établie aujourd'hui, mais au profit de l'état. Le contrefacteur français ou l'introducteur d'une édition contrefaite à l'étranger sera frappé, comme par le passé, d'une amende de 100 à 2,000 francs. L'amende doit être doublée, c'est-à-dire élevée de 50 à 1,000 francs pour le simple vendeur. Quant aux dommages et intérêts accordés à la partie civile, et dont la loi en vigueur fixe le maximum à la valeur de trois mille exemplaires dans le premier cas, et de cinq cents dans le second, ils seraient déterminés à l'avenir par la libre estimation des juges. Il ne resterait plus, relativement à la contrefaçon intérieure, qu'à établir la jurisprudence sur certains points fréquemment débattus devant les tribunaux. Par exemple, la propriété des cours publics rétribués par l'état, celle des offices nouveaux que les chapitres diocésains s'arrogent, la reproduction des notes et additions, l'étendue des emprunts qu'on peut faire à un livre ou à un recueil, sont fréquemment des objets de litige. La place importante que la littérature périodique a conquise dans la société la rend digne, à coup sûr, d'être prise en considération dans une loi sur la propriété littéraire. Il serait à propos de condamner le droit prétendu de *reproduction*, que certaines feuilles s'arrogent aux dépens d'entreprises recommandables, et d'établir formellement qu'un directeur de journal acquiert possession aux mêmes titres que le libraire; qu'un article, qui quelquefois, dans ses petites proportions, résume un grand travail, devient alors une œuvre aussi complète, aussi respectable qu'un gros livre, et qu'il doit être défendu de se l'approprier, par la simple raison qu'il n'est pas plus permis de voler une faible somme qu'une valeur considérable.

Nous touchons enfin le point difficile du problème, la contrefaçon extérieure. Quand on n'est pas initié au commerce de la librairie, on ne saurait se faire une idée de la perturbation causée par cette concurrence déloyale. Qu'on sache que l'éditeur, après avoir acheté, quelquefois au poids de l'or, la propriété d'un ouvrage nouveau, en voit le prix doublé par les frais d'annonces et de voyages, par les sacrifices qu'il faut faire sous toutes les formes à la publicité. Bien plus, un éditeur doit tenir compte des caprices du public et de ses propres erreurs; l'ensemble de ses opérations doit être combiné de telle sorte qu'une entreprise soutienne l'autre : c'est un joueur dont la perte est certaine, si les coups heureux ne réparent pas les chances défavorables. Eh bien ! c'est précisément ce succès réparateur qu'on lui ravit. Le contrefacteur attend que la fortune d'un livre soit faite pour s'en emparer.

Quand le retentissement d'une annonce présage la fortune d'une nouveauté, il corrompt, s'il le peut, les employés du propriétaire légitime; il achète des copies frauduleuses, des épreuves incorrectes, et exploite l'impatience générale, en mettant en vente le premier. Le représentant légitime de l'auteur est encore obligé de multiplier le nombre des volumes, pour se récupérer de l'achat du manuscrit et des frais de mise en train. Pour le contrefacteur, toutes les avances se réduisent à celles de l'impression et du papier. Il n'engage qu'un faible capital, et à coup sûr il combine sans entraves la fabrication matérielle d'un livre; il le condense habituellement, le tire à grand nombre, et l'offre sur les marchés européens à des prix qui lui en assurent le monopole. Il faut convenir qu'un pareil *commerce* doit caresser bien agréablement l'instinct des spéculateurs. Les imprimeurs de Bruxelles en ont fait ressortir les avantages avec tant de netteté et de conviction, que depuis quelques années, plusieurs compagnies se sont organisées chez eux et ont même, assure-t-on, recruté des actionnaires en France. Une de ces commandites, la *Société belge*, sous la raison Haumann et compagnie, s'est constituée sous la présidence de M. le chevalier de Sauvage, ancien ministre de l'intérieur, et président à la cour de cassation. Le comité compte parmi ses membres un sénateur, des magistrats, un inspecteur de l'instruction publique; il a pour secrétaire M. Vinchent, également secrétaire-général du ministère de la justice. En multipliant les sociétés, en accumulant les capitaux, les contrefacteurs se sont mis dans la nécessité de produire. De là, une concurrence entre eux dont le résultat doit être l'avilissement du prix. L'encombrement des magasins fait refluer les marchandises jusque dans nos provinces du nord. Une active contrebande est régulièrement organisée sur la frontière, et on peut, moyennant une prime d'assurance, prendre livraison à Valenciennes des contrefaçons achetées à Mons.

En 1835, les avocats de la contrefaçon belge ont produit le chiffre d'exportation d'après le relevé des douanes de la Belgique, et en ont fait ressortir la faiblesse, pour taxer d'exagération leurs adversaires. Nous ferons remarquer, à notre tour, que les éditions contrefaites ne se vendant que le tiers des éditions originales, une vente d'un million cause aux libraires français un déficit d'environ trois millions. Depuis 1835, les expéditions de la librairie belge ont dû augmenter en proportion des capitaux qu'elle a su attirer à elle. Non, quoi qu'on en dise, ce n'est pas pour une population huit fois moins nombreuse que la nôtre qu'on reproduit de grands ouvrages qui parfois ne s'épuisent que péniblement chez nous. Mais on spécule sur tous les noms français qui retentissent en Europe, sur l'autorité de nos jurisconsultes, de nos médecins, de nos savans, sur l'heureux élan de notre école historique, sur les piquantes révolutions de nos goûts littéraires, et, avant tout, sur les séductions d'une langue si exacte, si franche, et d'un éclat si pur quand elle est bien maniée, que son étude est considérée partout comme un exercice des plus profitables à l'esprit.

Au cri d'alarme de la librairie parisienne, une honorable sympathie s'est manifestée. Le gouvernement s'est empressé de nommer une commission de jurisconsultes, d'hommes de lettres et de négocians. Les publicistes ont fourni leur contingent d'articles et de brochures. Or, toutes les opinions émises peuvent se ramener à trois systèmes principaux.

1° Quelques personnes, et particulièrement des spéculateurs, ont déclaré que la reproduction des livres français par les étrangers était un mal sans remède, ou du moins que le remède devait être emprunté aux méthodes homéopathiques. Les Français, a-t-on dit, ne peuvent lutter avantageusement contre la contrefaçon qu'en se contrefaisant eux-mêmes. En conséquence, on a proposé d'établir sur la frontière une librairie nationale, consacrée spécialement à l'exportation. Mais n'est-il pas révoltant de payer un produit français quatre fois plus cher que le consommateur allemand, par la seule raison qu'on est Français? En second lieu, ou on accordera une indemnité à l'auteur, et dès-lors la concurrence deviendra impuissante, puisque les charges seront inégales; ou l'auteur ne sera pas rétribué, en quel cas on ne ferait qu'aggraver le mal, au lieu de le détruire. Ce moyen, d'ailleurs, que la désunion des libraires rend impraticable, est déjà condamné par plusieurs expériences.

2° Quelques publicistes ont déclaré que la France a droit de parler haut en Belgique, et qu'en retour des sacrifices que nous avons faits pour consacrer son indépendance, nous pouvons exiger du gouvernement belge l'anéantissement d'une industrie qui nous cause préjudice. Cet avis est formellement exprimé dans une brochure de M. Bignon, adressée à M. Didot. — « Si les Belges, y est-il dit, différaient quelque temps encore de prendre l'initiative, la France devrait poursuivre l'effet de sa demande avec une vigueur de volonté qui ne comportât point de résistance. Ce serait, dira-t-on, user de contrainte. Nous n'en disconvenons pas. Trop souvent, c'est par la contrainte qu'il a fallu imposer à certains peuples l'accomplissement des obligations les plus morales. » — D'autres conseillers, moins belliqueux, voudraient seulement qu'on achetât la répression des contrefacteurs par un échange de concessions commerciales. Mais peut-on sacrifier une industrie à l'autre? En admettant même qu'on parvînt à faire expulser de Bruxelles les imprimeurs qui s'enrichissent à nos dépens, n'iraient-ils pas s'établir plus loin?

3° Une troisième proposition, à laquelle on s'arrête parce qu'elle laisse entrevoir vaguement une chance de succès, est celle qui tend à faire consacrer par le droit des gens le principe du respect mutuel de la propriété littéraire. La commission, présidée par M. Villemain, a particulièrement insisté sur ce point, et les conclusions de son rapporteur ont inspiré l'article 18 du projet de loi qui est ainsi conçu :

« Tous ouvrages en langue française ou étrangère, publiés pour la première fois à l'étranger, ne pourront, soit du vivant de l'auteur, soit après sa mort, *avant l'expiration d'un terme fixé par les traités*, être réimprimés en

France, sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit. — Toute réimpression desdits ouvrages, en contravention à cette défense, sera réputée contrefaçon et punie des mêmes peines. — Cette disposition sera *exclusivement* appliquée à l'égard des états *qui auront assuré la même garantie* aux ouvrages en langue française ou étrangère publiés pour la première fois en France. »

On voit que la loi en discussion n'implique pas une reconnaissance formelle du droit des auteurs : elle n'est qu'un contrat de convenance mutuelle. Nous l'avouerons, il nous eût paru plus grand, plus digne de la nation française, à qui appartient d'ordinaire l'initiative des résolutions généreuses, de proclamer hautement que la propriété littéraire est inviolable, et que tous les titres légalement acquis en pays étrangers sont valables devant nos tribunaux. En effet, ne serait-il pas juste d'accorder à un auteur, dont la pensée, dont l'ame, parcourant un pays, y laisse une trace lumineuse, ce qu'on ne refuse plus au voyageur qui promène son désœuvrement sur les grandes routes, et qu'on admettrait à revendiquer en justice le bagage qu'on lui aurait volé? Dans les affaires qui doivent se traiter à la vue des peuples, la générosité devient parfois de l'adresse. Un bel exemple eût peut-être entraîné toutes les nations, même celles qui profitent de l'abus, tandis qu'une réciprocité strictement débattue ne sera acceptée que par les états qui y doivent trouver leur compte. Mais la reconnaissance absolue de la propriété littéraire eût contrarié l'article 11 de notre Code civil, qui déclare que l'étranger jouira seulement en France des droits civils accordés aux Français par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartiendra. Les juristes n'eussent pas manqué d'ajouter que, si les législateurs de la Constituante appliquèrent, même à l'égard des étrangers, les lois de la justice éternelle, ils furent contredits sur ce point par les rédacteurs de nos Codes, qui pensèrent qu'une réciprocité rigoureuse est le moyen d'amener les autres peuples à l'abandon des droits abusifs qu'ils s'arrogent. Acceptons ce raisonnement, et descendons de la sphère élevée des principes sur le terrain, quelque peu embarrassé, des intérêts matériels.

Examinons d'abord quelles doivent être les bases de la convention mutuelle. Le ministre ne s'est pas prononcé sur ce point dans son rapport. Il est probable cependant qu'il adopte l'avis des commissaires nommés en 1836, puisque l'article qui concerne la contrefaçon extérieure est littéralement emprunté à leurs conclusions. En conséquence, des négociations devraient s'ouvrir particulièrement entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, afin d'amener ces pays à l'engagement mutuel : 1° de réprimer à l'intérieur la fabrication des contrefaçons; 2° de frapper de prohibition et d'interdire le transit à celles qui viennent de l'étranger (1). Or, la commission a indiqué le

(1) Cette disposition est introduite dans le projet de loi, dont elle forme le dernier paragraphe. Mais peut-être en a-t-on exagéré l'importance. En 1836, la valeur totale des contrefaçons admises au transit n'a pas dépassé 113,585 francs. En général, il ne faut pas, sans un

but plutôt que le moyen, et, selon nous, la difficulté principale, celle de l'exécution, subsiste toute entière. Les gouvernemens qui accepteraient le traité dans les termes qu'on propose, auraient-ils le pouvoir de faire respecter leur engagement? Qu'on prenne la peine d'y réfléchir. Espère-t-on que chaque pays établira un service spécial, pour surveiller une industrie qui a besoin de liberté? Et quand un ballot de livres sera présenté à un bureau de douanes, ira-t-on démêler les livres de propriété des livres tombés dans le domaine public, c'est-à-dire imposer aux douaniers une tâche qui exige souvent toute la sagacité des tribunaux? Les personnes qui connaissent la librairie, sentiront qu'on pourrait multiplier à l'infini les objections de ce genre.

Évidemment, chaque fois qu'un gouvernement s'engagera à prendre l'initiative de la répression, il faudra profiter de ces dispositions favorables; mais, on doit prévoir le cas où une puissance étrangère se refuserait à entrer dans l'alliance, sous prétexte qu'on ne peut, ni poursuivre d'office un délit qu'il n'est pas toujours facile de constater, ni multiplier les prohibitions que réprouve le commerce en général. Pour rendre acceptables, alors, les termes d'une négociation, il suffira de demander qu'on prenne en considération la plainte du propriétaire lésé, lorsque celui-ci se sera porté partie civile. Cette unique garantie est bien faible sans doute, mais la nature de la propriété littéraire permet rarement d'en espérer une plus efficace. La France elle-même ne saurait accorder à son propre commerce une protection plus étendue. Napoléon avait nommé des inspecteurs de la librairie, dont l'inutilité a été depuis reconnue. Aujourd'hui, chaque éditeur français est forcé de constater les atteintes portées à son droit, et d'en poursuivre lui-même la réparation devant les tribunaux.

« Les biens d'un particulier, dit Vattel, d'accord avec tous les auteurs qui ont écrit sur le droit des gens, ne cessent pas d'être à lui parce qu'il se trouve en pays étranger, et ils font encore partie de la totalité des biens de sa nation. Les prétentions que le seigneur du territoire voudrait former sur les biens d'un étranger seraient donc également contraires aux droits du propriétaire et à ceux de la nation dont il est membre. » Dans certains pays, l'étranger n'est pas admis à posséder des immeubles : c'est qu'alors des droits politiques sont attachés à la possession de la terre. Mais il n'est plus un seul peuple civilisé chez lequel l'étranger ne puisse jouir librement de ses biens mobiliers, et réclamer au besoin l'intervention de la justice locale. La propriété intellectuelle, dont les qualités n'ont pas encore été exactement définies, se rapproche beaucoup plus de la propriété mobilière que de l'autre, et on ne peut objecter contre elle aucune cause d'exclusion. L'auteur d'un livre contrefait, quoique absent corporellement, doit donc être assimilé

avantage bien marqué, porter atteinte à la liberté des transactions commerciales. Si, par suite des négociations, la circulation des contrefaçons belges devenait impossible dans les contrées méridionales, l'interdiction du transit par la France ne serait plus qu'une dérogation inutile au droit commun.

à l'étranger qui obtient l'hospitalité; c'est là surtout le cas de dire :—Le style, c'est l'homme,— et l'homme alors a des titres d'autant plus grands à la protection des lois qu'il a été amené sur la terre étrangère par la fraude et la violence. Il est évident toutefois qu'un gouvernement ne peut pas accorder plus de garanties aux étrangers qu'aux nationaux, et qu'un délit ne peut être déféré qu'aux tribunaux du pays où il a été commis. On entrevoit, d'après ces principes, la base de réciprocité que la France a mission d'affermir. Il suffit d'amener les gouvernemens européens à une résolution conçue à peu près en ces termes : « Nous étendons aux auteurs (de telles nations) ou à leurs cessionnaires le bénéfice des lois qui protégent chez nous la propriété littéraire. » La proposition du gouvernement est conforme à la nôtre par l'esprit, mais elle en diffère essentiellement par les conséquences. Elle donne ouverture à la mauvaise foi, en n'autorisant pas formellement le propriétaire à faire constater le délit dont il est victime, et à traduire le faussaire devant les tribunaux de son propre pays. Elle nécessiterait d'interminables négociations pour débattre avec chaque puissance les clauses d'une exacte réciprocité : il est à craindre surtout qu'en obligeant à des mesures préventives les états associés au système, elle donne lieu à des complications qui ne tarderaient pas à décourager les administrations les plus bienveillantes. Au contraire, une formule comme celle que nous indiquons, simple, décisive, généralement applicable, sans difficultés dans la pratique, serait admise sans opposition par les hommes d'état, et s'inscrirait d'elle-même dans la conscience des peuples et dans les maximes du droit des gens.

Les personnes étrangères aux habitudes commerciales de la librairie douteront de l'efficacité du remède; nous avons hâte de les rassurer. Les droits de la propriété littéraire sont aujourd'hui consacrés chez presque tous les peuples européens. La déchéance prononcée contre l'auteur, après un temps plus ou moins long, loin d'être une atteinte au principe, en devrait être considérée comme la confirmation, puisque, dans le fait, elle n'est pas autre chose qu'un cas d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les dispositions qui régissent la matière sont, à la vérité, très diverses : c'est qu'elles doivent suivre le mouvement social et industriel provoqué par la littérature; et si, en quelques pays, elles restent insuffisantes et même inappliquées, c'est qu'elles y sont inutiles, en raison de la stagnation des esprits.

Mais si les conditions de la propriété sont variables, la pénalité qui frappe le spoliateur est, pour ainsi dire, uniforme, parce qu'elle est prescrite par le sens commun. Partout, le délit de contrefaçon est puni par la confiscation des exemplaires saisis, par des dommages et intérêts accordés à la partie plaignante, et dont les fabricateurs et débitans sont également passibles, quelquefois enfin par une amende au profit du fisc. La pénalité étant la même partout, il devient très facile d'en étendre l'application, en vertu de la convention dont nous avons donné la formule. Par exemple, un libraire français contrefait l'*Edinburg Rewiew*. L'éditeur anglais envoie titres et procura-

tions à un avocat de Paris : celui-ci commence par faire saisir les exemplaires partout où il les trouve; puis, il traduit les délinquans devant les tribunaux français, qui estiment le délit et appliquent les lois françaises, de même que s'il s'agissait des œuvres de Châteaubriand. Cet exemple répond à tous les cas imaginables. Ce système répressif est si simple, que l'étranger ne pourrait le repousser sans s'accuser lui-même de déloyauté. Il n'impose ni modification des coutumes, ni surveillance active : justice est faite à quiconque la demande, et voilà tout.

Une difficulté se présente ici. Le droit des auteurs, nous dira-t-on, n'est que temporaire, et le temps de la jouissance n'est pas égal en tous pays. Or, devant un tribunal étranger, fera-t-on preuve de propriété suivant la loi du pays où cette propriété aura été primitivement établie, ou d'après celle qui régit le contrefacteur? Traduisons ce problème par un fait. Les éditeurs de l'Angleterre, où le droit des auteurs n'est que viager, ne se croiront-ils pas autorisés à réimprimer les œuvres d'un auteur prussien, après la mort de celui-ci, quoiqu'en Prusse la possession trentenaire soit admise; et dans le cas où le propriétaire allemand se plaindrait en contrefaçon devant les tribunaux britanniques, devrait-on punir des Anglais en vertu d'un droit qui n'est pas reconnu chez eux? Nous n'hésitons pas à répondre négativement. Un accusé ne peut être contraint que par ses juges naturels : un juge ne peut pas appliquer une autre loi que celle de son pays. S'il en était autrement, tous les auteurs de l'Europe iraient se mettre sous la protection de la loi la plus favorable, et le peuple qui accorderait un plus long terme de jouissance, accaparerait le monopole de la fabrication. Il pourra paraître bizarre qu'en vertu de ce principe, un livre tombé dans le domaine public en Angleterre soit encore une propriété en France; mais le droit des gens donne souvent lieu à de pareilles anomalies. Par exemple, un négociant anglais pourrait-il refuser les fruits d'une somme qu'il aurait empruntée à un Turc, sous prétexte que la loi musulmane ne permet pas le prêt à intérêt? Non, certainement: mais changeons les rôles; faisons du débiteur le créancier, et transportons la cause de Londres à Constantinople : à coup sûr, la poursuite de l'Anglais sera repoussée par le cadi. Ne nous arrêtons pas trop long-temps sur des difficultés que nous avons dû prévoir en théorie, mais qui ne se présenteront peut-être jamais dans la réalité. D'ailleurs, la reconnaissance mutuelle de la propriété littéraire conduirait forcément tous les états européens à la constituer sur une base uniforme.

Le droit de frapper le contrefacteur ou le débitant son complice par les lois de son pays offre-t-il, au commerce en général, et spécialement aux éditeurs français, sécurité pleine et entière? Nous répondrons qu'elle assimile l'Europe entière à la France, et qu'on ne peut pas raisonnablement demander plus. Dans l'état présent des choses, la surveillance n'est pas plus efficace de près que de loin. Un éditeur parisien n'a pas plus l'œil à Bayonne ou à Marseille qu'à Londres ou à Saint-Pétersbourg. Il n'est averti des atteintes por-

tées à son droit que par la voix publique, par la suppression du débit dans une région qu'il approvisionnait, par les avis de ses commis-voyageurs ou de ses correspondans, et, avant tout, par l'instinct du spéculateur combiné avec celui du propriétaire. Ne serait-il pas d'ailleurs facile aux libraires européens d'organiser un système de protection mutuelle, une police commerciale, exercée par chacun au profit de tous?

Le secret de la réussite en toutes choses consiste à ne viser qu'au possible. Il ne faut pas se flatter de détruire *absolument* la contrefaçon, pas plus que mille autres genres de fraude. On n'empêchera jamais la reproduction ténébreuse des petits livrets qui se vendent sous le manteau, ou qui se cachent dans la balle du colporteur, ainsi qu'il arrive même en France. Mais si on enlevait au contrefacteur les ressources de la publicité, s'il ne lui était plus permis d'étaler ses produits et d'offrir aux passans les séductions du bon marché, on appauvrirait son industrie au point de l'en dégoûter peut-être. Il est évident du moins que la contrefaçon ne serait plus à craindre pour les livres d'un ordre élevé en philosophie, en histoire, dans les sciences, pour les recueils périodiques, et en général pour les grandes et utiles entreprises qui ont des droits de plus d'un genre à la protection des législateurs.

Rien n'est plus vivace qu'un abus. Celui que nous combattons trouvera des défenseurs même chez nous, car il y porte profit à plusieurs personnes. Quelques-uns de nos libraires oseront dire peut-être : — Nous sommes nous-mêmes contrefacteurs; la convention ne sera acceptée que par les peuples dont nous exploitons la littérature, et qui ne nous causent eux-mêmes qu'un faible dommage, en tirant de Belgique quelques livres français. La France aurait donc tort de renoncer au droit de contrefaçon qui l'indemnise aujourd'hui d'une partie de ses pertes. — A cela, nous répondrons que les contrefaçons, tolérées chez nous, ne rétablissent nullement l'équilibre, puisqu'elles ne sont jamais faites par ceux qui ont à se plaindre des étrangers, et qu'au surplus il est absurde autant qu'injuste de piller les Anglais et les Allemands, pour nous venger des Belges, qui nous dépouillent sans crainte de représailles. Il ne faut pas exagérer les effets désastreux de la loi invoquée pour les établissemens qui spéculent, chez nous, aux dépens de nos voisins. Quatre à cinq éditeurs seulement sont dans ce cas, et la masse des contrefaçons qu'ils publient n'est certainement pas, au reste de la librairie française, dans la proportion de un à quarante (1). Selon nous, l'industrie des contrefacteurs ne mérite pas plus à Paris qu'à Bruxelles les égards qu'elle réclame.

(1) Nous avons compté en 1835, sur 82,298 feuilles typographiques produites par la librairie française, 3,849 feuilles en langues étrangères, et, en 1836, 4,806 feuilles sur un total de 79,233. Mais de ce nombre il faut déduire les livres étrangers tombés dans le domaine public, et ceux qui, publiés pour la première fois en France, y obtiennent droit de propriété. Il faudrait donc abaisser le chiffre de plus de moitié pour avoir celui des contrefaçons. Leur valeur mercantile représente environ 400,000 francs. Les livres anglais sont achetés en grande partie par les amateurs de littératures étrangères; les livres espagnols, qui très souvent ne

Le projet en discussion nous paraîtrait à nous-mêmes d'une médiocre importance, s'il ne devait avoir pour résultat que d'assurer un ou deux marchés de plus à la librairie française. Mais en se mettant successivement, pour le juger, au point de vue de chaque pays, on conserve peu de doutes sur la probabilité de son adoption générale. En cas de négociations entamées par la France, chacune des puissances européennes devra interroger :

1° L'intérêt moral du pouvoir;

2° L'intérêt des écrivains;

3° L'intérêt des industriels;

4° L'intérêt des consommateurs.

Aucune considération ne peut prévaloir auprès des chefs politiques de l'Europe, en faveur d'une industrie dont le propre est d'introniser au sein d'un peuple l'influence étrangère.

La reconnaissance générale de la propriété littéraire n'offrant que des avantages aux écrivains, on peut compter sur l'unanimité de leur adhésion.

Si ce n'est en Belgique et dans l'Amérique du Nord, où la contrefaçon est une spéculation régulièrement constituée, les commerçans de tous les pays feront cause commune avec la librairie française. Imprimeurs, ils voient avec dépit l'activité des presses étrangères; libraires-éditeurs, ils doivent repousser une concurrence faite aux publications nationales; simples commissionnaires, ils ont plus à gagner avec les éditions originales qu'avec des contrefaçons mesquines qui se vendent nécessairement à vil prix.

Dira-t-on enfin qu'il faut conserver aux consommateurs l'avantage du bon marché? L'objection serait valable s'il s'agissait d'une denrée de première nécessité; et ne sait-on pas d'ailleurs que du jour où les éditeurs-propriétaires entreverront les chances d'un plus grand débit, ils élèveront le chiffre du tirage, et ne négligeront pas d'offrir aux acheteurs les séductions du bas prix?

On reconnaît donc à première vue que tous les intérêts réclament contre l'abus, à l'exception de cette imperceptible minorité qui l'exploite. Nous passons aux détails. Nous allons visiter rapidement les différens marchés de la librairie, afin de prévoir, autant que possible, l'issue des négociations.

Le respect de la propriété littéraire est réclamé en Angleterre avec plus d'instance que chez nous-mêmes. La valeur attribuée aux manuscrits, la cherté du papier et de la main-d'œuvre, enfin, des impôts de plus d'un genre se réunissent pour y rendre la fabrication des livres plus coûteuse que partout ailleurs. Les Anglais, qui ne peuvent pas songer à faire concurrence aux éditeurs du continent, ont à souffrir particulièrement de la part des contrefacteurs établis à Paris. Ils ne nous envoient, année moyenne, que pour 120,000 francs de livres. Leurs demandes en livres français originaux varient de 600,000 à 900,000 francs. Mais comme dans cette somme figurent

sont que des traductions d'ouvrages français faites à Paris, sont destinés à l'Amérique méridionale, et figurent dans le chiffre de nos exportations.

les anciennes éditions, les livres rares et curieux, vente qui appauvrit certainement une nation, la part demeure assez faible pour les livres nouveaux qu'on remplace probablement par les contrefaçons belges. Une convention entre les deux états est donc également avantageuse, également désirée. Elle déterminerait bientôt une modification de la loi anglaise, peu favorable jusqu'ici à la propriété littéraire. On sait que la publication d'un ouvrage confère un privilége de vingt-huit ans, et que si l'auteur vit encore après cet espace de temps, il conserve ses droits sur son œuvre durant le reste de sa vie.

L'Allemagne a préludé déjà aux mesures qu'elle invoque contre la contrefaçon par des lois qui règlent les droits de l'intelligence. Si les conditions de l'hérédité temporaire ne sont pas les mêmes partout, le principe du moins en est généralement admis, et les résolutions prises provisoirement par la diète germanique doivent être solennellement régularisées en 1842. En attendant, tous les états confédérés ont pris l'engagement de respecter mutuellement les titres légitimes. L'Allemagne, qui a récemment eu à se plaindre de quelques contrefaçons faites à Paris, et qui redoute surtout la supériorité des presses parisiennes, réclame très vivement une loi de garantie inter-nationale. Déjà même le vœu de tous les esprits élevés dont elle s'honore a été prévenu par le roi de Danemark : une ordonnance qu'il a rendue en 1828, interdit le commerce des contrefaçons. Ces dispositions sont très heureuses pour nous. La concurrence belge sera frappée mortellement le jour où ses produits cesseront d'avoir un libre cours au-delà du Rhin. Présentement, l'Allemagne nous fournit pour 350,000 à 400,000 francs de livres, et reçoit en retour une valeur à peu près double. Si l'on s'entend pour mettre un terme à la fraude, l'échange deviendra beaucoup plus actif, et la proportion en notre faveur beaucoup plus décisive.

En 1834, la Russie a compté, huit cent quarante-quatre publications. Dans ce nombre figurent quatre-vingt-onze ouvrages allemands et trente-six en langue française. La propriété de plusieurs de ces ouvrages était, sans doute, établie à l'étranger. Il ne faudrait pourtant pas conclure de ce fait que la Russie est directement intéressée au maintien du droit de contrefaçon. Elle paraît même préférer les belles éditions originales aux imitations furtives. Les demandes qu'elle adresse à Paris s'élèvent environ à 600,000 fr., et on assure que les expéditions de la Belgique restent très inférieures à cette somme.

Dans les contrées morcelées en petits états, comme l'Italie et la Suisse, la propriété littéraire reconnue par la loi, ou conférée par privilége, n'est pour les auteurs qu'une garantie illusoire, puisque le droit établi à Zurich n'est plus valable à Lucerne, puisqu'un libraire de Florence peut s'approprier un livre publié à Rome. Une loi inter-nationale, proposée par les grandes puissances, mettrait fin à ce déplorable état de choses. Il faudrait, à la vérité, entrer en correspondance avec chacune des principautés italiennes, avec

chaque directoire cantonal; mais les négociations, quoique multipliées, ne présenteraient pas des difficultés sérieuses. L'Italie et la Suisse n'ont pas un avantage bien marqué à s'approvisionner en Belgique de livres français. Au contraire, on pourrait faire valoir dans ces deux pays des considérations décisives en faveur du projet. Si le génie pouvait partout acquérir et posséder, l'émulation renaîtrait sans doute dans la patrie du Tasse et de Machiavel; le peuple helvétique aurait peut-être bientôt une littérature nationale (1). Nous ignorons les dispositions des lois espagnoles et portugaises relativement aux richesses créées par l'esprit. Une ordonnance pour la répression de la contrefaçon a été rendue dernièrement à Madrid; elle fait présager l'adhésion de l'Espagne au système de garantie mutuelle.

Jusqu'ici nous n'avons énuméré que des chances de succès. Quand on aura démontré à presque toutes les nations civilisées qu'elles ont un intérêt commercial et un interêt d'honneur à repousser la contrefaçon, on aura réduit les peuples contrefacteurs à leur seule consommation, et concentré le mal dans son propre foyer. Mais nous allons plus loin, et nous osons attendre un résultat complet, définitif.

La Belgique et l'Union américaine se trouvent dans une position exceptionnelle, l'une à l'égard de la France, l'autre de l'Angleterre. Dans chaque pays, les éditeurs ayant le privilége de s'approprier sans frais les productions déjà célèbres de deux grandes littératures, se refusent à publier les essais de leurs compatriotes. Blessés dans leur amour-propre et leur intérêt, les écrivains proclament que le développement d'une littérature nationale est impossible, que l'intelligence publique est étouffée, au profit d'une poignée de spéculateurs. Des deux parts, les plaintes deviennent assez vives pour être prises en considération sérieuse par le pouvoir. Dernièrement, un auteur belge déclarait dans sa préface que, pour arriver jusqu'à ses compatriotes, il avait dû faire les frais d'une impression en France, bien certain d'être contrefait. Il y a trois ans, une association pour l'encouragement des publications nationales a essayé de se constituer à Bruxelles, et, dans le programme qu'elle a répandu, les éditeurs belges étaient encore plus mal traités que par les écrivains de la France. Mêmes dispositions en Amérique, où les plaintes des auteurs ont trouvé un interprète dans le sein du congrès.

Avec l'alliance des écrivains, ou, pour mieux dire, des esprits élevés de toutes les classes en Amérique et chez les Belges, il deviendrait possible de détruire chez ces deux peuples ce parti-pris de l'opinion, cette impression première et irréfléchie qui est trop souvent décisive en affaires. Les gouver-

(1) L'Italie, qui a long-temps régenté la France, est aujourd'hui tributaire du génie français. Sans parler du grand nombre de nos ouvrages qu'elle traduit, ni de la préférence qu'elle paraît accorder aux contrefaçons belges en raison de la modicité du prix, elle nous demande annuellement pour 600,000 francs de livres, tandis que les envois qu'elle fait en France atteignent à peine 100,000 francs. Notre librairie reçoit aussi environ 400,000 francs de la Suisse, dont les exportations sont à peu près nulles.

nemens comprendraient qu'ils sacrifient l'élan national, qu'ils tarissent une source de nobles richesses, pour enrichir une centaine de spéculateurs. Ceux-ci ne tarderaient même pas à ouvrir les yeux, et à reconnaître que la contrefaçon perdrait toute son importance par l'adoption générale d'un système répressif, que les capitaux accumulés par eux deviendraient une cause de ruine, si l'exportation des produits contrefaits était interdite. Peut-être alors seraient-ils amenés eux-mêmes à demander l'extension du droit de propriété littéraire, qui ouvrirait légitimement l'Angleterre aux éditeurs américains, et la France aux éditeurs belges.

Nous le répétons: si la loi qu'on va rendre ne laisse pas, dans ses termes, ouverture à la mauvaise foi; si les négociations qui doivent la couronner sont suivies avec zèle et persévérance; si les instructions fournies aux représentans de la France auprès des étrangers sont rédigées avec une assez parfaite intelligence des intérêts et des usages de la librairie, pour qu'ils puissent dissiper une à une les objections de la routine, la contrefaçon disparaîtra dans un temps plus ou moins long. Il n'est pas nécessaire de faire observer que ce que nous avons dit de la reproduction frauduleuse des livres s'applique à toutes les compositions qui se multiplient par la presse, à la musique et à la gravure. Les auteurs dramatiques iront plus loin sans doute, et, appliquant à leurs œuvres la formule que nous avons émise, demanderont à être assimilés, dans les pays étrangers, aux auteurs nationaux, et à recueillir tous les avantages qui résultent de la représentation publique. Déjà même, nous a-t-on dit, un fondé de pouvoirs de la commission dramatique de Paris a été envoyé à Bruxelles avec des instructions rédigées en ce sens. Nous n'osons pas nous prononcer sur ce point. Assurément, l'auteur dramatique est, de même que le dessinateur et le romancier, maître absolu de son œuvre. Mais peut-être les docteurs du droit des gens rangeront-ils les pièces de théâtre parmi les choses dont on peut user, pourvu que l'usage ne cause aucun dommage au propriétaire légitime; et, en effet, la représentation d'une pièce à Vienne ou à Londres est plutôt utile que préjudiciable aux entrepreneurs de Paris.

On demandera peut-être si le résultat espéré vaut toute la peine qu'il prépare. C'est à n'en pas douter. Sans avoir l'activité que le ministre paraît lui attribuer dans son rapport (1), la librairie est un commerce de premier ordre. Si on énumère tous les travailleurs qu'elle met en œuvre, on voit que sa prospérité intéresse environ cent mille familles, et qu'elle alimente jusqu'au malheureux qui ramasse dans la boue les élémens du papier. Eh bien! présentement, une crise inquiétante paralyse la presse, et chaque jour

(1) De 1833 à 1836 inclusivement, la moyenne des exportations a été de 3,841,149 francs, et celle des marchandises importées et mises en consommation a été de 831,605 francs. Le solde en notre faveur est donc seulement de 3,010,000 francs. Nous insistons sur la faiblesse du chiffre de nos exportations, parce qu'il prouve le dépérissement de notre librairie et l'urgence de la loi soumise aux chambres.

quelque ruine est signalée comme le présage d'un désastre nouveau. Certes, une manifestation du gouvernement ne saurait venir plus à propos pour rendre courage à notre librairie, et raffermir son crédit ébranlé. Mais ce n'est pas tout. le commerce des livres a une autre importance que celle qui se traduit par francs et centimes dans les relevés de la douane. Son action dans le monde littéraire exerce une influence très marquée sur l'intelligence publique. Dans l'état présent des choses, le libraire, dont le champ d'exploitation est circonscrit, refuse à l'écrivain les moyens de féconder une pensée, de compléter des recherches, de produire avec toutes les séductions d'un beau langage une vérité laborieusement conquise. Aujourd'hui, les dépenses que fait le libraire pour améliorer une publication, ne sont qu'une amorce de plus pour les contrefacteurs. Aussi, les opérations qu'il combine de préférence ne sont pas celles qui ont besoin d'avenir, mais celles qui exigent peu d'avances, et qu'un caprice de vogue peut enlever. Que la littérature ne soit plus en dehors du droit des gens, aussitôt le point de vue de la spéculation change. Tout éditeur intelligent appuie ses entreprises sur la base solide des réputations acceptées par l'Europe: l'écrivain n'est plus réduit comme aujourd'hui à gonfler des volumes pour en tirer une rétribution convenable, ou à semer des pages dans vingt journaux : il entrevoit qu'un petit nombre de bonnes pages, adressées au sentiment des peuples ou à leur intérêt, lui peuvent donner un domaine sans limites, et assez fécond pour enrichir sa famille.

Quelques hommes politiques ont pu se dire tout bas que des avantages trop grands attachés au métier d'auteur augmenteraient sans mesure le nombre, quelque peu effrayant déjà, de ceux qui ont la plume ou le crayon en main. C'est là une erreur. Ce qui engendre les mauvais auteurs, c'est le succès factice qui égare l'opinion, c'est la fortune des médiocrités. A l'aspect d'une production misérable à laquelle une foule hébétée paie tribut, un sot frappe son front en criant. Et moi aussi je suis peintre! et le sot prouve son dire tant bien que mal. Au contraire, quand vient à paraître une œuvre saine et forte, la vanité infirme se retire désespérée; la fièvre du dépit la tue. Un bon ouvrage en fait avorter dix mauvais, double profit. Nous osons donc le prédire : on remarquera un bel élan littéraire, et, par conséquent, un progrès dans la raison publique, quand l'auteur sera plus directement intéressé à la perfection de son travail, quand une œuvre de civilisation obtiendra, dans tout le monde civilisé, la protection des lois.

A. COCHUT.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 janvier 1839.

La coalition commence à jouir de son ouvrage. Elle a fait naître toutes les impossibilités dont elle nous menaçait, et elle a même dépassé son programme, car elle-même ne saurait rien réaliser. Voilà pourtant un an que tous ceux qui s'intitulent les seules capacités du pays ont uni leurs efforts pour aboutir à une telle œuvre!

Il y a un an, les doctrinaires appuyaient le ministère. Quelles étaient alors leurs conditions? Il n'y en avait aucune. Le ministère leur semblait alors sans doute parlementaire dans son origine et dans ses actes, puisqu'ils le soutenaient. A leurs yeux, ce n'était ni un ministère funeste, comme l'a dit M. Guizot, ni un ministère qui méritât toutes les injures que lui a adressées M. Duvergier de Hauranne. D'où vient donc ce changement complet du parti doctrinaire? Se sentant alors impossible, puisqu'il sortait des affaires, voulait-il faire garder sa place par le ministère actuel, et la défendre contre M. Thiers et le centre gauche, qui voulaient s'en emparer? Le ministère du 15 avril n'était pas alors *funeste* aux yeux de M. Guizot; on ne l'honorait pas d'une épithète de si grande importance. C'était le petit ministère. Le petit ministère, en grandissant, a vu ses ennemis se déclarer plus hautement; et comme s'ils s'étaient sentis diminués eux-mêmes, ils se sont mis en faisceau pour agir. Le centre gauche a appelé à lui le parti radical; les doctrinaires ont eu recours aux légitimistes, et chacun a apporté sa cotisation dans l'entreprise qu'ils tentent en commun. Dans tout cela, nous l'avons démontré, il ne reste pas la moindre place pour les principes. C'est presque une question de force matérielle, et matériellement, en effet, le but a été atteint, puisque depuis dix jours nous n'avons plus de ministère. Si la coalition avait été en mesure de le remplacer, il ne nous resterait plus qu'à garder le silence en présence d'un malheur accompli. Mais dans la situation où nous sommes, quelques paroles de bonne foi ne seront pas de trop.

M. Guizot a résumé toutes ses accusations contre le ministère du 15 avril par un mot. Il a dit que le ministère a été funeste à la France. Nous serions

bien tentés de demander si c'est du ministère ou de la coalition qu'on pourrait parler ainsi. Qu'on se rappelle ce qui s'est passé depuis dix-huit mois; qu'on se reporte au point de départ des ministres qui viennent de se démettre du pouvoir, et qu'on se demande ensuite s'ils avaient à se reprocher, en se retirant, d'avoir été funestes à la France! Nous ne nous ferons pas aujourd'hui les historiens de cette administration; mais rien qu'en énumérant ses actes, on peut réfuter toutes les accusations de ses adversaires. Qu'est-il arrivé depuis le 15 avril, qui ait été funeste à la France? Le cabinet du 15 avril avait hérité à la fois des embarras de la situation générale et des embarras que lui avaient légués ses prédécesseurs. Extérieurement, il avait devant lui la convention d'Ancône dont l'exécution fidèle pouvait amener l'évacuation qui a eu lieu, la Suisse où le cabinet précédent avait semé des difficultés de plus d'un genre, la Belgique, et l'Afrique où régnaient le plus affreux désordre et le découragement dû à un désastre.

La situation de nos possessions d'Afrique est aujourd'hui florissante, le désastre de Constantine a été glorieusement réparé; le foyer d'intrigues qui se formait en Suisse a été dispersé, et l'irritation qu'on y avait excitée contre la France se dissipe de jour en jour; et, pour Ancône, le gouvernement a exécuté les traités qui lui commandaient d'évacuer les états du pape en même temps que les Autrichiens. Il l'a fait au moment même d'une session, car il n'a pas pensé qu'un acte de loyauté pourrait être blâmé par une chambre française, et il ne s'est pas laissé séduire par les petits calculs que d'autres pouvaient faire. Il en a été ainsi du traité des 24 articles. Le ministère n'a pas cru qu'on pouvait déchirer un traité signé par la France. Il a fait à Londres de nobles efforts en faveur de la Belgique, il a même obtenu pour elle de grands avantages; mais il a respecté un engagement pris au nom de la France. Au Mexique, il a fait valoir avec énergie les droits de nos nationaux. A Haïti, il a stipulé avec avantage pour d'anciens intérêts blessés. En un mot, le ministère a fait assidument et avec ardeur les affaires de la France. La paix publique, la prospérité dont jouissait le pays il y a un mois, la sécurité des jours du roi, la confiance de l'Europe dans la sagesse de notre politique, un accroissement de recettes tel qu'il n'avait pas encore été atteint depuis 1830, tout atteste qu'il ne s'est pas trompé, et qu'il avait atteint le but qu'il s'était hautement proposé en signant l'amnistie, l'amnistie que blâmait et repoussait M. Guizot. Est-ce là un ministère funeste à la France?

Le ministère du 15 avril avait pris les affaires dans un état désespérant. L'a-t-on oublié déjà? L'avenir se présentait sous l'aspect le plus sombre. La vie du roi menacée chaque jour, la polémique des partis poussée jusqu'à l'exaspération, l'Afrique à la veille d'être abandonnée, les mesures les plus violentes rendues presque nécessaires, grâce à la violence des plus exaltés doctrinaires. Le calme, la paix, la sécurité, ont succédé pendant un an et demi à ces tristes symptômes, et, sans les efforts de la coalition, cet état prospère durerait encore. Est-ce le ministère qui a été funeste au pays?

L'histoire de la coalition n'est-elle pas également facile à faire? Nous ne

parlons pas de son histoire cachée que la France ne connaîtra que trop tôt, des conventions secrètes qui ont eu lieu entre les partis qui la composent, et qui livreront, si elles sont exécutées, la monarchie de juillet à ses plus violens adversaires, ou qui augmenteront encore l'irritation des partis, si elles restent sans résultats. Mais sa marche politique dans la chambre, que nous connaissons au moins, a-t-elle été bien favorable au pays? Dans la dernière session, tous les projets de loi d'utilité matérielle ont été disputés ou repoussés par la coalition qui avait résolu de tout entraver pour faire pièce au ministère, et qui le fustigeait ainsi sur le dos de la France. Qui donc a encouragé les oppositions exagérées à demander le suffrage universel et l'abolition des lois de septembre, si ce n'est la coalition; et d'où sont venus tous les obstacles de la situation actuelle, si ce n'est encore de là? Pour ne parler que de la Belgique, n'est-ce pas en répandant, dans toutes les provinces de ce pays, le bruit d'une prétendue promesse de M. Thiers de prendre en main la cause belge contre les puissances et les traités, que les députés belges à Paris ont soulevé, à leur retour, toutes les populations? Nous savons bien que ces promesses n'ont pas été faites par M. Thiers; mais la parole de M. Mauguin et des membres de la coalition qui siégent à l'extrême gauche, n'a-t-elle pas le pouvoir d'engager celle de M. Thiers, puisqu'il ne saurait être ministre sans leur concours, et qu'il lui faudra subir leurs conditions? Et la paix intérieure du pays n'est-elle pas bien assurée en présence des partis qui s'écrient chaque jour qu'il faut s'opposer aux empiétemens du trône? N'avons-nous donc pas vu les déplorables effets de semblables accusations, et sous le ministère de M. Thiers, un assassin ne s'armait-il pas de cette raison pour attenter aux jours du roi? Et l'on viendra nous dire que c'est le ministère qui est funeste à la France!

Le ministère du 15 avril a répondu à toutes ces attaques en discutant le projet d'adresse avec un talent et un courage qui n'ont été méconnus en France et en Europe, que par les journaux de la coalition. Puis il s'est retiré, laissant à d'autres une tâche qu'on lui rendait trop difficile et trop amère. Au moins ce n'est pas la coalition qui dira qu'en se retirant, le cabinet du 15 avril a fait encore une chose funeste à la France. Nous le disons, nous, en approuvant toutefois le sentiment qui a dicté cette démarche à M. le comte Molé et à ses collègues, qui, après une discussion telle que celle de l'adresse, devaient, à juste titre, s'attendre à un meilleur résultat. Une réunion de 221 voix, toute désintéressée, toute courageuse, toute unie qu'elle soit, ne pouvait suffire à les faire triompher suffisamment des difficultés de la situation actuelle.

Depuis le commencement de cette crise ministérielle, avons-nous vu la coalition préoccupée des intérêts du pays? S'est-elle servie de ses organes si divers pour le rassurer sur ses projets? Se voyant à la veille de s'emparer du pouvoir, a-t-elle fait entendre quelques paroles conciliatrices? S'est-elle mise en mesure de maintenir la paix en Europe, en déclarant que les traités ont

une puissance réelle et qu'elle entend les respecter? La coalition ne s'est préoccupée que de mesquines intrigues. Elle n'a eu d'autre souci que de s'informer si la démission de M. Molé était sans retour, et il a fallu la rassurer en lui disant que M. Molé était bien décidé à ne pas porter la responsabilité des affaires avec une majorité de 13 voix. Nous avons vu les tristes débats que la mission du maréchal Soult a fait naître dans la coalition; l'effroi dont elle était saisie à la seule pensée que le maréchal Soult pourrait bien accepter d'autres collègues que M. Thiers et M. Guizot, et sa joie quand elle a été en position de déclarer que le maréchal se refusait à former un ministère. Nous concevons jusqu'à un certain point l'inquiétude et la joie des organes et des amis des chefs de la coalition; mais on se demande avec étonnement ce que M. Thiers a pu faire espérer à l'extrême gauche, et M. Guizot promettre à l'extrême droite, pour exciter à ce point leurs appréhensions.

Aujourd'hui la coalition s'étonne de ce qu'on ne vient pas chercher des ministres au milieu d'elle. Quoi de plus naturel, à son gré, que de venir offrir le pouvoir à M. Guizot et à M. Duvergier de Hauranne, qui déclarent que le roi ne règne pas constitutionnellement, tandis que la majorité de la chambre élective et celle de la chambre des pairs sont d'un avis contraire? Quoi de plus simple que de mettre la direction des affaires dans les mains de M. Thiers, qui était opposé à l'évacuation d'Ancône en dépit des traités, au nom duquel on écrit chaque jour, dans *le Constitutionnel*, qu'il faut foudroyer à coups de canon le traité des 24 articles et la conférence de Londres, qui est pour l'intervention en Espagne, tandis que la chambre, mal éclairée sans doute sur les intérêts du pays, mais obstinée jusqu'au vote inclusivement, se montre rebelle à tous ces projets? Mais que faire? nous dira-t-on. C'est ce que nous demanderons à la coalition elle-même, en lui donnant tous les moyens de répondre à nos questions.

Dans l'état actuel des choses, il y a trois partis à prendre, également difficiles tous les trois. Il faut ou maintenir le ministère du 15 avril, ou prendre un ministère dans la coalition, ou dissoudre la chambre. Il nous paraît impossible que, hors ces trois issues, on puisse en trouver une autre.

Quant au maintien du cabinet du 15 avril, M. le comte Molé, ayant jugé la majorité insuffisante, ne pourrait consentir à garder la direction des affaires qu'en se voyant assuré d'une majorité de trente à quarante voix. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, que la coalition insiste beaucoup sur ce moyen de sortir d'embarras. Elle serait, sans doute, moins opposée au projet de charger un ou deux de ses chefs du soin de former un nouveau ministère, en leur laissant toute la latitude qu'ils demandent au nom des principes de conservation et de sécurité publique qu'ils ont si lumineusement exposés dans la discussion de l'adresse! Nous serons, sans doute, mal reçus à lui répondre que prendre un ministère dans le sein de la minorité des deux chambres, c'est commettre un acte peu constitutionnel, et que la prérogative royale, en s'exerçant de cette manière, s'exposerait à créer de terribles résistances dans

l'état, ou risquerait simplement de former une administration sans consistance et qui aurait à peine quelques jours de durée.

Dans l'un ou l'autre cas, ce serait un fait très grave que de s'adresser à la minorité des chambres, quand les vues avouées de ces minorités sont opposées à toutes les vues qui ont dirigé le système politique de la France jusqu'à ce jour, quand un tel choix peut entraîner la guerre, et jeter le pays dans une série d'entreprises qu'il vient de blâmer dans l'adresse de ses représentans. Nous savons la réponse de la coalition. A peine sera-t-elle aux affaires qu'elle aura la majorité. M. Thiers l'a dit. La majorité fait partie du bagage ministériel. Il y a cent voix et plus dans les centres qu'un ministre trouve toujours à sa disposition, comme les employés de son ministère. Ceux qui ont voté pour le maintien des traités, quand M. Molé était ministre, les fouleront aux pieds dès que M. Thiers aura pris sa place. Ceux qui ne veulent pas de l'intervention, voteront aussitôt des hommes et de l'argent pour aller en Espagne. Si c'est M. Guizot qui prend les affaires, ces hommes-là seront successivement de toutes les opinions que M. Guizot a professées depuis trois mois, pour ou contre les idées révolutionnaires; ils iront à droite, à gauche, en arrière, en avant, selon le commandement du chef qui se fera reconnaître à la tête des rangs. Et pour la presse qui défend l'ordre intérieur et extérieur, ne lui a-t-on pas déjà dit qu'elle sera aussi aux nouveaux ministres, quels qu'ils soient, quinze jours après leur entrée aux affaires? Quinze jours, soit; mais il se pourrait que les nouveaux ministres ne durassent pas autant que le délai de fidélité qu'on accorde à la presse; et, en attendant, nous voyons la majorité de la chambre fidèle, non pas aux ministres qui se retirent, mais aux principes qu'ils représentaient, et la presse s'unir à cette belle et noble majorité. Il faut donc la gagner, et les chefs de la coalition ne pourront y réussir qu'en adoptant ses principes, écrits dans son adresse, et que la coalition a si violemment combattus.

Que M. Thiers et M. Guizot veuillent donc nous dire de quelle nature sont leurs engagemens avec M. Odilon Barrot et l'extrême gauche. On a avancé qu'ils avaient promis l'entrée de la chambre des pairs à un certain nombre de notabilités de la gauche; on a parlé de concessions au sujet de la réforme électorale, et de quelques autres conditions que la majorité sera désireuse de connaître avant de consentir à faire partie de leur *bagage*. Il sera également bon de savoir si les hommes de la gauche sont pour M. Guizot le *parti du progrès* ou le *parti rétrograde*, deux épithètes qu'il leur a données à de courtes distances, et entre lesquelles la politique et la philosophie mettent autant de différence que la grammaire. On nous dira aussi ce qu'on pense du traité des 24 articles, et si *le Constitutionnel*, qui s'est déclaré l'organe et même l'œuvre de M. Thiers, exprime ses opinions quand il demande que la France soutienne militairement la Belgique dans ses prétentions territoriales. Il y aura sans doute également quelques paroles à dire à la majorité au sujet de l'Espagne; après quoi, si l'on marche d'accord avec la majorité de la chambre, rien ne fera plus obstacle à un ministère sorti de la coalition. Si

l'on se refusait à accomplir les formalités que nous indiquons, il faudrait renoncer au ministère ou en former un, malgré la majorité de la chambre, que personne aujourd'hui n'a le droit de regarder comme indécise. La conduite qu'elle tient depuis dix jours ferait une éclatante justice d'une pareille imputation.

Entrer au ministère malgré la majorité de la chambre, nous paraît difficile, sinon impossible. Y entrer avec elle, en adoptant ses principes, et en reniant ceux qu'on a professés dans le projet d'adresse et dans la discussion, ce serait d'abord réhabiliter toute la politique du 15 avril qu'on s'est efforcé de flétrir. Ce serait, en outre, se séparer de la gauche et de l'extrême droite qui sont l'appoint douteux avec lequel la coalition forme le chiffre de sa minorité et se réduire à l'appui des 221. Ce serait donc refaire le ministère du 15 avril moins l'estime de la majorité qui l'a soutenu, même après sa démission, et qui le soutiendrait encore s'il voulait se contenter de 221 voix. Voilà tout ce que gagnerait la coalition à un pareil jeu. Voyons maintenant ce qu'y gagnerait la France.

L'opposition a, sans doute, des principes plus avancés que ceux du gouvernement, puisqu'elle le dit. M. Thiers et M. Guizot sont-ils plus avancés que le ministère du 15 avril? Nous ne le croyons pas. Leur administration a-t-elle été plus libérale que celle du ministère de l'amnistie? Quant au système extérieur, M. Thiers blâme l'exécution de la convention d'Ancône, le traité des 24 articles lui semble pouvoir être rejeté, et à ses yeux le traité de la quadruple alliance doit amener une coopération de la France en Espagne; mais nous ne croyons pas qu'il soit partisan de la réforme électorale, de l'abrogation des lois de septembre et de tout ce que demande l'opposition qui se dit avancée, l'opposition de gauche. Pour M. Guizot, on sait qu'il veut encore moins que M. Thiers toutes ces choses, quand il est de sang-froid, quoique dans le feu de la passion il s'avance beaucoup plus loin que le chef du ministère du 22 février, et qu'il ait parlé de reformer la société républicaine *Aide-toi, le ciel t'aidera*, où il avait pris place en 1830, avant la révolution de juillet. Mais la passion de M. Guizot fera place à son sang-froid habituel quand il sera rentré aux affaires, et l'opposition aura encore moins à espérer de lui que de M. Thiers. Ainsi, les chefs de la coalition, admis au gouvernement des affaires, apporteraient avec eux la politique intérieure actuelle et la politique extérieure de l'opposition, c'est-à-dire qu'ils seraient forcés de faire la guerre aux factions, à la gauche, à la république, comme ont fait tous les cabinets depuis 1830, et en même temps la guerre à l'Europe. Ils seraient propagandistes au dehors, et du juste-milieu au dedans! Qu'on juge de leur force et de l'appui qu'ils trouveraient!

Voilà sur quels principes se fondent les chefs de la coalition pour avoir une majorité quand ils seront ministres! En attendant, ils ne l'ont pas, c'est un fait clair comme l'arithmétique, et ils veulent que le roi les charge de former un cabinet. N'est-ce pas vouloir que le roi méconnaisse les principes constitutionnels? N'est-ce pas lui demander de faire abandon de la majo-

rité au profit de la minorité? et de quelle minorité encore! Que demande-t-on au roi en exigeant qu'il s'adresse à la coalition? Qu'est-ce que la coalition? Ne l'a-t-on pas dit cent fois? Dix partis différens unis pour détruire. S'adresser à M. Thiers, c'est ne s'adresser qu'à soixante voix dont il dispose; il ne pourra traiter avec les autres que par transaction, et par des transactions de principes. Les doctrinaires représentent une fraction plus petite encore, et ce sont là les partis qu'on veut grouper autour du trône, pour qu'ils se livrent bataille sur ses degrés, tandis qu'une majorité compacte l'entoure, et le défend par sa fidélité aux principes sur lesquels il est assis. Il nous est sans doute permis de supposer ce qui est. Si les 221, qui ont si dignement rempli jusqu'à ce moment la mission qu'ils ont de représenter la majorité du pays, restent fidèles à eux-mêmes, et repoussent la coalition, même quand elle sera entrée aux affaires, que sera leur adresse, et quel langage auront-ils à tenir? C'est pour le coup qu'il y aurait lieu à déclarer dans une adresse que le gouvernement constitutionnel est méconnu, et qu'une chambre aurait le droit d'en rappeler les principes au roi. C'est bien alors qu'il y aurait lieu de s'écrier que le cabinet n'a pas une origine parlementaire, et qu'il se serait glissé au pouvoir sans avoir la majorité, et sans espoir de l'obtenir, pourrait-on ajouter! Il y a des hommes de talent et d'esprit dans la coalition. Est-ce que la passion les aveuglerait au point de vouloir terminer la crise actuelle par une entreprise semblable? Le proposent-ils sérieusement, et ont-ils bien réfléchi aux conséquences? En formant un ministère contre le vœu de la majorité, on n'a que la ressource du coup d'état. Charles X, en renversant le ministère de M. de Martignac, avait au moins une majorité dans la chambre pour soutenir ses projets. La coalition n'a pas même ce prétexte à offrir à la couronne en la sommant de se mettre en ses mains, et elle revient simplement aux projets de la gauche, qui, en 1831, voulait détruire la Charte et forcer le roi à changer la constitution, pour assurer la direction des affaires au général Lafayette et à M. Laffitte. La Charte de 1830 trouva dans M. Thiers et dans M. Guizot, mais surtout dans le roi, d'intrépides soutiens : aujourd'hui, faute de quelques défenseurs, elle ne périra pas.

La coalition, qui entend le gouvernement représentatif à sa manière, va nous répondre qu'elle dissoudra la chambre, et qu'elle se fera une majorité. Mais une minorité entrée aux affaires a-t-elle le droit d'en appeler aux électeurs? C'est, il nous semble, le droit de la majorité restée aux affaires, quand elle ne se trouve pas suffisante. S'il faut commencer par vous faire ministres pour vous faire agréer par la France, vous nous permettrez de dire que votre crédit n'est pas bien grand, et nous demanderons à la couronne si, avant de vous prêter la force dont vous avez besoin, elle ne ferait pas bien de vous sommer de dire quel usage vous voudriez en faire. Or, c'est ce que vous ne direz pas, car cet aveu vous isolerait de vos alliés, et vous rendrait encore plus faibles que vous n'êtes.

Voilà l'état réel des choses. Le ministère s'est retiré pour ne pas blesser les usages du gouvernement représentatif, qui veulent que le pouvoir ait une

notable majorité dans les deux chambres; et la coalition voudrait entrer aux affaires en violant toutes les lois et tous les principes de ce gouvernement. Il nous semble que la question, ainsi posée dans toute sa vérité, ce n'est pas contre le ministère, qui a donné l'exemple de la loyauté et de la sincérité dans tous ses actes intérieurs et extérieurs, que se prononcera la voix du pays dans les élections.

*P. S.* En portant aujourd'hui à la chambre une ordonnance qui proroge le parlement, et qui précède l'ordonnance de convocation des colléges électoraux dans le délai le plus prompt, le ministère du 15 avril a obéi à tous ses devoirs constitutionnels. Il en appelle au pays, et lui demande de consolider une majorité qu'il était de son devoir de soutenir, et de ne pas laisser disperser; car c'est à elle qu'il appartient de sauver la France, et de la protéger contre une intrigue inouie dans l'histoire parlementaire.

Nous avons confiance dans les électeurs. Ils ont encore cette fois à choisir entre la prospérité du pays et les troubles dont le menacent des ambitions inquiètes, entre les véritables doctrines constitutionnelles et des menées décorées d'un beau langage, entre la fidélité aux traités et le mépris des engagemens de la France, entre une paix honorable avec l'Europe et la guerre sans motif et sans but, entre le système du 13 mars et la propagande : les électeurs n'hésiteront pas.

Est-il vrai qu'à la lecture de l'ordonnance de prorogation, M. Duchâtel se soit écrié que le parti adresserait une lettre circulaire aux préfets pour les menacer de destitution de la part du ministère que rêve la coalition, dans le cas où ils ne trahiraient pas les intérêts du gouvernement en faveur de ceux de l'opposition? Il serait impossible de qualifier un tel langage dans la bouche d'un ancien ministre.

---

## A M. le Directeur de la Revue des Deux Mondes.

MONSIEUR,

Mon article sur M. Adrien Balbi, inséré dans le dernier numéro de la *Revue*, a été l'objet d'une réclamation dont je ne puis, dans une certaine mesure, méconnaître la légitimité. Mon travail, ainsi que je l'ai indiqué (page 167), portait sur la première édition de l'*Abrégé*, celle de 1833. Depuis lors et dans le courant de 1838, il a été publié par livraisons une édition nouvelle, avec cartes et plans, à laquelle, quoique absent de Paris, M. Balbi ne semble pas être demeuré étranger. C'est cette édition que M. Jules Renouard a signalée à notre impartialité bienveillante, en nous priant de vérifier si, à la suite d'un examen comparatif, il ne nous serait pas possible d'adoucir quelques-unes de nos critiques. Bien que les termes même de l'article missent parfaitement hors de cause, sans les préjuger, les réimpressions postérieures à 1833, nous n'avons pas cru devoir refuser aux propriétaires de l'*Abrégé* cette espèce de supplément d'instruction, désireux de

prouver en cela et notre sincérité complète, et nos profonds égards pour des intérêts toujours respectables.

Or, d'un collationnement rapide, il résulte pour nous qu'en effet, par plusieurs côtés, cette édition nouvelle rectifie ou complète l'ancienne. L'introduction, trop parasite encore, a été néanmoins fort abrégée et adoucie surtout dans ses formules louangeuses. La Charte, au lieu d'être insérée *in extenso*, n'y figure plus qu'en analyse; le chef-d'œuvre du docteur Constancio, le mot *Pleïadelphia*, a disparu, et l'espace qu'occupaient ces puérilités a été rendu à des détails plus importans de topographie et de statistique. Un passage nouveau, au sujet de l'obélisque de Louqsor, rétablit la vérité des faits de manière à rendre impossible la méprise que nous avions signalée. L'article *France*, écourté dans la première édition, a repris dans la dernière l'étendue et l'importance nécessaires; des additions nombreuses à propos de la Belgique, de l'Italie, de la Suisse, de la confédération germanique et d'autres états, maintiennent les parties qui y ont trait au niveau des documens actuels, et une table alphabétique, dressée avec un soin particulier, corrige et atténue ce que l'ordonnance du livre a conservé de défectueux.

Telles sont les améliorations que nous avons remarquées dans l'édition de 1838. Il ne nous reste plus qu'à rectifier nos assertions sur deux points. C'est d'abord au sujet de la confusion entre les Eleuths et les Illiâts qui n'appartient pas à M. Balbi, et qu'il faut restituer à l'un de ses collaborateurs secondaires; c'est ensuite à propos de l'omission de Tarare et de Saint-Quentin, qui n'est point aussi absolue que nous avions pu le croire. Ces deux villes ne sont oubliées qu'à l'article *Commerce*, où figure Aix, qui, certes, y avait bien moins de droits qu'elles; mais comme cités industrielles et importantes, Tarare et Saint-Quentin figurent dans l'*Abrégé*, même dans l'édition de 1833.

En donnant place à ces lignes, vous prouverez, monsieur, comme nous l'avons fait en les écrivant, qu'une critique conçue et poursuivie en vue de la science, n'exclut pas les ménagemens que l'on doit à des intérêts légitimes et prompts à s'alarmer. Agréez, etc.

LOUIS REYBAUD.

Paris, 26 janvier 1839.

---

HISTOIRE DE L'EUROPE AU XVI^e^ SIÈCLE, par M. Filon. — L'histoire de l'Europe au XVI^e^ siècle, quand on ne veut pas soumettre absolument et exclusivement la logique à la chronologie, commence à la mort de Louis XI et finit à l'avénement de Richelieu. Plus de cent années de luttes dans les actes comme dans les idées séparent donc ces deux hommes, qui, l'un avec plus de cruauté et moins de grandeur, l'autre avec plus d'élévation de vues et de caractère, tous deux avec la volonté persévérante du génie, ont servi à leur manière et diversement le développement intellectuel et la souveraineté politique de notre pays. Le long intervalle qui sépare Louis XI de Richelieu a été rempli par les plus grands évènemens du monde moderne, par un terrible conflit d'opinions et de croyances, et, si l'on peut dire, par une sorte de fermentation dans les esprits et dans les choses, qu'il appartenait au grand ministre du règne de Louis XIII de régulariser et de tourner au profit de l'état et à la gloire de la France. Sans croire que l'année à laquelle on fait d'ordinaire finir le moyen-âge, je veux dire la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, soit exactement le dernier terme de ce long période et le vrai

point de départ d'un âge nouveau, il est permis de rattacher au grand évènement de la chute byzantine le commencement de cette révolution dans les mœurs et dans les idées, qui va éclater avec violence au XVI^e siècle et changer la face politique et religieuse de l'Europe. C'est au tableau rapide de ce siècle sans exemple, qui a eu une si grande influence sur les destinées postérieures de notre société moderne, et où les grands noms et les grandes actions se sont accumulés avec une si effrayante vitesse, que sont consacrés les deux volumes publiés par M. Filon, maître de conférences à l'Ecole normale. C'est un bien petit espace, sans doute, pour un siècle qui a conquis l'Amérique, vu régner Charles VIII et Louis XII, assisté aux débats militaires de Charles-Quint et de François I^er, accompli la réforme religieuse avec Luther, Zvingle, Calvin et Knox, applaudi ou pleuré au despotisme de Henri VIII, au triomphe d'Élisabeth sur Marie Stuart, à la Ligue et à la Saint-Barthélemi, aux exploits si différens de Gustave Wasa, de Barberousse et de Henri IV; pour un siècle enfin qui a vu l'imprimerie se développer, les idiomes se perfectionner, et les lettres, aidées des sciences et des arts, renaître avec un éclat puissant et nouveau. Mais aussi, une histoire générale de l'Europe au XVI^e siècle manquait dans l'enseignement et dans la science; d'excellentes monographies, des travaux spéciaux de grande valeur, ne pouvaient dispenser d'un tableau animé et vif où les évènemens fussent montrés, non plus dans leurs rapports particuliers et isolés, mais dans le développement complet de la société d'alors, et où on aperçût enfin l'enchaînement des faits et l'influence réciproque des hommes et des peuples. Sans prétendre à une synthèse ambitieuse, le livre de M. Filon donne tout ce qu'il promet et comble une lacune historique.

L'auteur, tout en resserrant les évènemens sous une forme toujours rapide, n'est parvenu qu'avec peine à les comprendre tous dans l'espace de deux volumes. Toute analyse est donc impossible ici, et notre critique ne peut se borner qu'à des remarques générales. Ce que nous reprocherons surtout à ce livre, c'est le synchronisme que M. Filon s'est constamment efforcé d'y conserver. L'unité s'y brise à tout instant, et l'attention se fatigue en passant tour à tour, dans la même page, à l'histoire, si vite interrompue, des populations mobiles et variées du XVI^e siècle. La découverte de l'Amérique, le grand homme qui a deviné ce monde et l'a trouvé, les aventureuses expéditions des capitaines qui l'ont conquis, sont habilement appréciés. Colomb, Fernand Cortez et Pizarre gardent chacun leur physionomie propre; mais il y a moins de précision et de netteté dans les pages consacrées à la réforme. L'auteur, en cette partie, semble hésiter dans ses déductions historiques, comme, au XVI^e siècle même, plus d'un esprit distingué hésitait entre le respectueux attachement aux traditions, aux croyances du passé, et les hardiesses des opinions nouvelles. Du reste, des notes curieusement extraites, un tableau rapide, mais complet, de l'état des lettres et des arts au XVI^e siècle, l'indication exacte des sources originales, recommandent au point de vue de l'érudition ce consciencieux travail. Le style en est élégant, et l'auteur a su donner à sa phrase la lucidité que sa pensée garde toujours dans les aperçus, que la forme concise de son livre a, par malheur, rendus trop rares.

---

V. DE MARS.